UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST JUL 1 5 1921

INTELLIGENCE ET PRODUCTION

A LA MÊME LIBRAIRIE

OUVRAGES DE GEORGES VALOIS

L'Homme qui vient. Philosophie de l'autorité. (Couronné par l'Académie française.)

La Monarchie et la classe ouvrière. La Révolution sociale ou le Roi. Les résultats d'une enquête. Nouvelle édition augmentée d'une préface inédite.

Le Père. Philosophie de la Famille.

Le Cheval de Troie. Réflexions sur la philosophie et sur la conduite de la guerre.

La Réforme économique et sociale.

L'Économie Nouvelle. (Couronné par l'Académie française.)

EN COLLABORATION AVEC FRANÇOIS RENIÉ :

Les Manuels scolaires. Études sur la religion des primaires.

Ec.H
G8322in Gressent, Alfred Georges

GEORGES VALOIS ET GEORGES COQUELLE
ÉDITEUR INGÉNIEUR
Président et Secrétaire Général
de la Confédération de l'Intelligence et de la Production Française

INTELLIGENCE ET PRODUCTION

LA NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

161977
19/5/21

PARIS
NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE
3, PLACE DU PANTHÉON, 3

MCMXX

Il a été tiré de cet ouvrage
sur vergé pur fil des Papeteries Lafuma
cinquante exemplaires numérotés à la presse de 1 à 50

Copyright 1920, by Société française d'Édition et de Librairie,
proprietor of Nouvelle Librairie Nationale.

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

A NOS ENFANTS

BERNARD, MARIE ET PHILIPPE VALOIS.

G. V.

PIERRE, JEAN, ALINE, GEORGES, PHILIPPE, MARIE-THÉRÈSE, JACQUELINE COQUELLE.

G. C.

L'ESPRIT ET LE CORPS DU MONDE

En ce temps-là, Jésus, étant monté dans la barque, repassa le lac et vint dans la ville. Et voilà qu'on lui présenta un paralytique étendu sur son lit. Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique : « Mon fils, aie confiance, tes péchés sont remis ». Aussitôt quelques scribes dirent en eux-mêmes : « Cet homme blasphème ». Jésus, connaissant leurs pensées, leur dit : « Pourquoi pensez-vous ainsi mal en vos cœurs? Lequel est le plus aisé de dire : Tes péchés sont remis; ou de dire : Lève-toi et marche? Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'Homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés : Lève-toi, dit-il au paralytique, prends ton lit, et va dans ta maison. » Et il se leva et s'en alla dans sa maison. La multitude, voyant ce prodige, fut saisie de crainte et rendit gloire à Dieu, qui avait donné une telle puissance aux hommes.

Évangile selon Saint Mathieu, IX.

Les hommes du siècle passé croyaient que les vérités et la Vérité elle-même étaient changeantes comme les couleurs du temps; un homme nommé Ibsen disait en leur nom que les vérités ne durent qu'un siècle ou deux. Mieux informés, nous savons que les vérités ont la vie beaucoup plus dure. Ce qui était vrai il y a dix-neuf cents ans aux bords du lac de Tibériade l'est encore aux rives de la Seine, et partout où il y a des

hommes, et qui vivent selon la loi de leur nature et de leur Créateur. Quiconque vous dit : « Je ne crois qu'aux faits, et nous sommes soumis aux faits », méprisez-le, car il est indigne d'être homme. Il a été donné à l'homme la puissance d'agir sur les faits par l'esprit, qui est le vrai créateur des faits et des réalités. Il n'est pas au pouvoir de l'homme de créer la terre, ni l'air, ni l'eau, ni le feu du ciel, qui sont pour nous des dons de Dieu ; mais l'homme a le pouvoir d'assembler les pierres, de mettre à son service l'air, l'eau et le feu, et c'est par l'œuvre de l'intelligence qui est en lui ; il a le pouvoir d'ordonner les faits humains, s'il se conforme à l'ordre des lois éternelles, et c'est par l'œuvre de l'Esprit.

Après la Grande Guerre, le corps du monde est paralysé. La Victoire, qui vient de Dieu, a dit aux nations justes, qui ont souffert mille morts : « Ayez confiance, vos péchés vous sont remis ». Et des milliers et des milliers d'hommes ont entendu et compris cette parole, car ils savaient bien, au fond de leur cœur, qu'ils n'avaient pas été sans faute, avant le deuxième jour d'août de mil neuf cent quatorze, et que leur plus grande faute avait été de croire qu'ils n'avaient de devoirs qu'envers eux-mêmes et que le corps appelle plus de soins que l'esprit. C'est pourquoi, après la onzième heure du onzième jour du onzième mois de l'an mil neuf cent dix-huit, ils avaient beaucoup d'inquiétude sur leur avenir, voyant leurs membres meurtris et paralysés par les fatigues et les blessures de la guerre. C'est alors que l'esprit leur parle, dans le silence de leurs maisons, ou au milieu des clameurs des places

publiques, sa voix retentissant dans l'éclat des fanfares qui suivent le maréchal Foch au jour où les peuples s'assemblent pour saluer les drapeaux victorieux : « Ayez confiance, vos péchés vous sont remis ».

Mais quelques scribes alors pensent, disent et écrivent : « Quel blasphème contre les faits! Que la victoire ait été d'un côté ou de l'autre du parapet, qu'est-ce que cela change à la quantité de charbon, de pétrole et de fer qu'il y a dans le monde? Il n'y a pas de politique de la victoire, il n'y a qu'une politique du charbon ou du fer, et le paralytique ne se lèvera que lorsque nous (qui prenions hypothèque sur le fer et le charbon pendant que les autres perdaient leur force de producteurs sur les champs de bataille) aurons organisé des compagnies par actions, avec beaucoup de parts de fondateur, pour l'exploitation des mines et des puits. » Et les scribes publient ces choses sous des noms grecs, latins, anglais et même français.

Hommes de peu de foi! La première des politiques est celle de la victoire, c'est-à-dire celle de l'esprit, et c'est après que l'homme a entendu la voix de l'esprit qu'il peut se lever et marcher, lorsqu'il sait comment se conduire selon les commandements de l'esprit. Et le paralytique a appris également, au cours de sa longue maladie, de quel bois on se chauffe : il sait que la première des questions n'est pas : où trouverons-nous le bois ou le charbon? mais bien : sous quelle loi irons-nous à la recherche du charbon et du bois? car il sait que la foi et le courage ne l'ont conduit à la victoire que lorsque les cerveaux et les bras de toutes les

armées ont été placées sous la conduite d'une seule pensée, d'un seul chef. Maintenant que l'esprit du monde a repris confiance, comment le corps va-t-il se lever?

La Victoire lui a dit aussi : « Lève-toi, et marche ». Voici les hommes debout, prêts à leur tâche. Dans quel ordre vont-ils marcher?

Il s'agit encore de savoir si les vérités demeurent ou changent. Si la loi de la nature humaine est demeurée la même, l'ordre de marche sera le même que dans tous les temps où les hommes ont connu la paix et la prospérité. Les vêtements changent, les modes et les coutumes aussi, toutes les formes du monde sont en perpétuelle transformation ; mais une même loi de transformation et d'association préside à tous ces changements. Nous, hommes, nous ne changeons nos institutions, leurs formes et leurs couleurs, que pour demeurer identiques à nous-mêmes. Qui sait cela a connaissance des moyens d'ordre dont l'homme dispose, et conçoit l'unité qui s'impose à toutes ses formations. L'ordre humain exige l'unité : la famille est une, le métier est un, la nation est une. Voilà qui gouverne nos vues sur l'ordre de marche : voulons-nous aller à la conquête du charbon et de toutes autres choses nécessaires à la vie de l'homme? Avançons en un groupe compact de mineurs, ou de travailleurs du fer, ou de boulangers, ou de tisserands, et venus du même pays. A l'intérieur de nos groupes, il y aura bien des tiraillements, comme il y en a à l'intérieur de la famille. Mais l'on atteindra le but de la recherche, si tous, maîtres et compagnons, soumis à la loi de l'esprit, ont en tête la même idée.

Que si, au contraire, nous avançons en ordre dispersé, les ouvriers mineurs marchant de pair avec les ouvriers boulangers, les uns et les autres regardant comme un bloc adversaire et même ennemi un groupe formé de maîtres boulangers et de maîtres mineurs, soyez assurés que nous ne trouverons ni charbon ni pain, mais vraisemblablement le sang, notre propre sang que nous verserons dans une lutte stérile et fratricide.

C'est toute la question qui est posée dans les pages de ce livre, sous tous les aspects et avec toutes les conséquences qu'elle comporte. Et l'auteur adjure ses concitoyens et tous ceux qui recherchent, d'un cœur pur, la paix du monde, de chercher la seule solution qui soit conforme aux intérêts de l'homme et conforme à ses fins. Élevez-vous au-dessus de ce que vous croyez être des faits; cherchez en toutes choses l'esprit, c'est-à-dire les vraies réalités, et vous ne direz plus que les classes, les classes adversaires ou ennemies sont des faits auxquels vous ne pouvez rien changer. Ces prétendues classes que nous connaissons aujourd'hui, ce sont d'artificielles créations d'une imagination qui n'était soumise ni à l'intelligence ni à l'esprit. Si vous les prenez pour des réalités, elles vous conduiront sûrement à des échecs. Tenez-les pour ce qu'elles sont : des fantômes créés pour conduire les hommes aux révolutions et à la ruine. Elle sont faites expressément pour cela : ces prétendues classes ne peuvent être conçues que par des hommes qui admettent que, successivement, les classes s'emparent des pouvoirs qui ont été donnés à l'homme, bourgeois succédant aux nobles, prolétaires

succédant aux bourgeois. Fantaisies que tout cela. Celui qui sait que, sous un nom ou sous un autre, patricien, noble ou bourgeois ou commissaire du peuple, c'est toujours un chef qui conduit les hommes au travail et au combat, celui-là ne sera pas trompé par les divagations de ceux qui interrogent l'histoire par les pieds.

Intellectuels, vous qui faites profession d'être les fils de l'esprit, c'est à vous d'enseigner le vrai. Soyez en défiance à l'égard des scribes qui veulent cacher à votre vue les réalités de l'ordre humain. Soyez en défiance à l'égard des marchands de cotonnades. Il y a, dans le monde, une grande conspiration où entrent scribes, marchands de cotonnades et porteurs de torches. Les porteurs de torches qui vivent en Moscovie et qui manquent de vêtements et de nourriture, parce qu'ils ont méconnu l'ordre éternel, voudraient se jeter sur le reste du monde, afin de lui donner la paralysie générale, et de le dépouiller des vêtements et du blé qu'il possède; les marchands de cotonnades, qui aiment l'or plus que l'esprit, sont prêts à vendre aux porteurs de torches le droit de se jeter sur nous contre le droit, pour eux, de vendre des cotonnades en Moscovie et d'en tirer un peu d'or; les scribes font l'apologie des porteurs de torches afin de justifier ces trafics entre marchands et incendiaires. C'est la plus grande menace dirigée aujourd'hui contre le corps du monde, qui se lève et se remet à marcher : Quelques marchands, quelques scribes sont prêts à vendre tous nos biens spirituels aux ravageurs asiatiques en échange de quelques sacs d'or. Alerte, fils de l'esprit, et ne laissez pas aborder le corps du

monde ! A vous de chasser les idées paralysantes que les porteurs de torches lancent sur nous ! A vous de faire reconnaître par les marchands que, au-dessus des cotonnades, du charbon, du pétrole et du fer, il y a l'intelligence humaine, sans laquelle l'homme irait à la bête, et que c'est le premier des trésors à garder. Apprenez-leur que le monde entre en péril de mort lorsqu'il est abandonné par l'Intelligence et l'Esprit, sources du mouvement et de l'ordre. Enseignez donc le vrai et le corps du monde sera sauvé.

Paris, 26 septembre 1920.

INTRODUCTION

LA THÉORIE DE LA LUTTE DES CLASSES

I

Aux causes politiques qui troublent la vie européenne, déséquilibrée par un traité qui semble avoir été fait pour tenir les affaires de l'Europe dans la plus grande difficulté possible, il faut ajouter les causes économiques, celles qui viennent de l'état de la production, celles qui viennent de la transformation des institutions économiques et sociales, celles enfin qui viennent des conceptions que les chefs d'État se font de la vie économique. L'Europe presque tout entière souffre de la crise où la plonge l'opération qui substitue, à la loi de l'individualisme économique, le régime des collectivités de producteurs. La crise, qui entraîne d'innombrables conflits d'intérêts matériels, est aggravée par les conflits nés de l'opposition des conceptions que les individus et les groupes se font de l'organisation des collectivités. L'analyse scientifique des condi-

tions de la production fournit des directions ; mais les idées et préjugés répandus avant la guerre viennent aujourd'hui dissimuler à l'esprit humain les leçons que la nécessité lui donne et qu'il peut tirer de l'observation des phénomènes.

Ainsi la plupart des hommes qui prennent une part active à la reconstruction économique sont d'accord pour repousser les anciennes solutions d'un individualisme que l'état de sous-production venu de la guerre a rendu absolument impraticable. Mais leur accord cesse lorsqu'il s'agit de déterminer les modes d'association qui feront sortir les nations de l'individualisme. De nombreux groupes se fondent dans tous les pays occidentaux pour faire adopter des solutions différentes ; tout compte fait, il n'y a guère que deux doctrines cohérentes en présence :

L'une, qui est celle du socialisme marxiste, qui veut l'organisation économique et sociale en classes, permettant la lutte des classes, dont l'aboutissement doit être la révolution sociale, par laquelle la classe ouvrière, établissant la dictature du prolétariat, s'empare des moyens de production et d'échange, les socialise et les met en œuvre pour le plus grand profit de tous ;

L'autre, qui est celle des esprits scientifiques, des réalistes, des nationalistes français et d'un certain nombre de groupements catholiques, qui veut une organisation économique et sociale par fonctions, par professions, par groupes économiques et régionaux, l'ensemble des groupes étant subordonné à l'État qui doit imposer également à tous le contrôle de l'intérêt collectif ou national.

En dehors de ces deux doctrines et des insti-

tutions par lesquelles elles se réalisent, il n'y a que des imitations partielles de l'une ou de l'autre, des mouvements d'intérêts particuliers ou des combinaisons auxquelles président les affaires et la politique parlementaire. En somme, deux doctrines sont présentées à la France et à l'Europe : celle par laquelle la production est assurée par la contrainte d'un État dit prolétarien, après une expropriation générale ; celle par laquelle la production est assurée et renouvelée par ce que nous avons nommé la contrainte mutuelle des groupes économiques organisés, agissant sous le contrôle de l'État national, la propriété individuelle alimentant la propriété collective des syndicats, des corporations et des régions.

L'observateur étranger au monde occidental, possédant ces deux données, serait amené à penser que tous les producteurs opposés au socialisme ont accepté la doctrine réaliste ; c'est en effet ce qu'indique la logique. On sait que, en France au moins, des groupes importants demeurent très éloignés de toute formation économique nationale et se soumettent, souvent sans s'en rendre compte, aux directions intellectuelles du socialisme marxiste. C'est ce qui rend très confus le mouvement de transformation économique.

Par exemple, d'une manière générale, les chefs d'entreprise, demeurés soumis à l'influence intellectuelle de l'économie politique libérale, sont plus ou moins convaincus de la nécessité de grouper les syndicats patronaux en une formation de classe qui leur permettrait de résister aux revendications ouvrières. En outre, ils sont partisans d'opposer, à l'idée de lutte de classes, celle de la collaboration

des classes, sans qu'ils aient jamais précisé l'esprit ni les moyens d'action de cette collaboration. C'est une conception née dans l'esprit d'hommes profondément ignorants de la vie économique et sociale et qui n'ont pu encore se rendre compte que le sens des revendications ouvrières est soumis, non aux désirs ou aux volontés ouvrières, mais aux idées socialistes auxquelles des intellectuels ont donné un prestige considérable dans les milieux ouvriers. Ces hommes n'ont pas vu, au surplus, que le fait de constituer effectivement une classe patronale (ce qui est une impossibilité économique) est engendré par l'acceptation des vues marxistes ; le moyen de lutte qu'ils se donnent contre le socialisme fortifie la position du marxisme qui voit dans cette création artificielle d'une classe bourgeoise la confirmation de ses thèses, et, loin de faciliter ce que l'on nomme la collaboration des classes, la fondation d'une confédération du patronat renforce la domination des marxistes sur les ouvriers socialistes et entraîne les chefs d'entreprise dans une action collective qui, inspirée par le désir de limiter les prétentions ouvrières, prendrait inévitablement le caractère d'une lutte de classes.

En fait, la Confédération patronale, fondée en France sous le nom de Confédération de la production française, n'entreprendra vraisemblablement pas d'action de cette qualité, car elle est impuissante par position. La solidarité patronale est un mythe : elle n'existe pas et ne peut pas exister, à cause de l'antagonisme naturel qui existe entre les groupes économiques et qui fait que, dans un même moment, les différents syndicats patronaux sont dans l'impossibilité d'avoir une même

attitude devant les syndicats ouvriers. Mais cette fondation, qui n'a pas créé une classe patronale inexistante, a été exploitée par les socialistes comme une preuve d'existence de la bourgeoisie s'organisant contre « la classe ouvrière ». C'est ainsi que des adversaires peu éclairés du socialisme ont fait son jeu.

Les démocrates catholiques ou chrétiens, qui se disent eux aussi adversaires du socialisme et de la lutte de classes et qui, au surplus, ne sont pas très sûrs de leurs affirmations sur ce point, ont suivi une politique semblable à celle des bourgeois libéraux, mais dans le monde ouvrier et pour des raisons différentes. Tandis que le désir des bourgeois libéraux était de défendre des intérets matériels, les démocrates chrétiens ont eu surtout le désir de conserver ou d'accroître le prestige de leurs idées morales et religieuses. Mais la plupart de leurs chefs étant d'une faiblesse intellectuelle évidente, ils n'ont été capables que d'imitation ; éblouis par cette idée que l'on n'a d'influence dans le monde moderne qu'à la condition d'être ou de paraître « avancés », ils ont accepté et conseillé à leurs troupes les mêmes modes de formation que les socialistes, afin de montrer au monde que des catholiques n'étaient pas effrayés par les idées les plus modernes et même d'allure révolutionnaire. Les démocrates chrétiens tendent ainsi à organiser une action de classe pour les groupements ouvriers catholiques réunis sur le terrain de classe. Mais, en même temps, ils déclarent que cette action a pour objet la collaboration des classes et une transformation économique dans la paix sociale. Par d'autres voies, les démocrates chrétiens se

mettent comme les bourgeois libéraux à la remorque des idées marxistes.

D'autre part, les travailleurs intellectuels qui, en 1910, ont fondé en France la Confédération des travailleurs intellectuels, se sont placés eux aussi sur le terrain des classes ; mais les fondateurs de cette institution ne se sont posés ni en adversaires ni en partisans du socialisme ; leur objet a été d'organiser la défense des intérêts des intellectuels manifestement sacrifiés depuis plusieurs années ; leur pensée directrice a été plus syndicale que sociale et est étrangère à toute conception de l'économie générale. Il apparaît que s'ils ont adopté la formation de classe, c'est sans préjugés à l'égard de toute autre formation possible et plus heureuse. Les travailleurs intellectuels admettent d'ailleurs la participation des leurs à toute action d'une autre confédération. Il n'en reste pas moins qu'ils ont un peu fortifié l'action intellectuelle du marxisme en acceptant son vocabulaire et ses modes de formation pour l'organisation. Par contre, ils ont fortement affaibli les positions du marxisme en déclarant (et en prouvant) l'existence de groupes économiques et sociaux dont le marxisme ignorait ou niait l'existence. Enfin, s'il est abusif de parler d'une classe intellectuelle, il est possible de reconnaître *des* classes intellectuelles : comment et dans quelles limites? c'est ce que nous verrons plus loin.

Enfin, plusieurs groupes poursuivent une action qui, reconnaissant les classes, vient également fortifier les thèses marxistes. Mais ici, on sort de l'économie pour entrer dans la politique et dans la politique parlementaire. Il s'agit de groupes dont on ne peut dire qu'ils sont adversaires ou partisans

du socialisme : groupes d'hommes d'affaires, de financiers, d'intellectuels, d'hommes politiques ou d'agitateurs qui appartiennent au monde capitaliste ou qui veulent y entrer, et qui font surtout figure d'utilisateurs du socialisme et de tous autres mouvements sociaux. C'est là que l'on rencontre ces hommes qui se disent pratiques et qui se croient roués, et pour qui les idées n'ont aucune importance si elles sont manœuvrées par les hommes d'affaires. Ils favorisent indifféremment tel ou tel système social, pourvu que le système demeure verbal et que, en ce qui concerne les faits, il serve leurs combinaisons d'affaires et de politique. Ces groupes sont presque tous partisans de la collaboration des classes, assurée par les états-majors des confédérations, états-majors qu'il est toujours facile de manœuvrer et par qui l'on peut obtenir tel ou tel mouvement des troupes nécessaire à la réalisation d'une affaire financière, industrielle ou politique. En France, peuvent être rangés dans cette catégorie les groupements de « bons ouvriers » créés par des groupements politiques et qui sont sous le contrôle occulte d'hommes politiques et de chefs d'industrie ; l'*Ustica* ou Union syndicale des techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont le fondateur, M. Roger Francq, ingénieur multimillionnaire, a tenté d'amener les techniciens à collaborer avec la C. G. T. sous le couvert du *Conseil économique du travail*, qui se présente aux ouvriers révolutionnaires sous l'aspect soviétique et qui travaille secrètement en liaison avec de puissants personnages politiques et financiers. Le groupe du néo-saint-simonisme, fondation récente, est une entreprise faite sur le même plan

mais avec de plus grands moyens intellectuels : ce groupe, sous l'inspiration et la conduite de M. Gabriel Darquet, a exposé un plan de collaboration des classes qui se réaliserait par la collaboration, au sein du Conseil économique du travail, des états-majors des classes fournis par les organisations de classe, Confédération générale du travail, *Ustica*, Confédération des travailleurs intellectuels, Confédération patronale, etc.

C'est une reprise du plan de M. Loucheur, qui a si lamentablement échoué, mais avec les méthodes de M. Aristide Briand et de M. Albert Thomas, et qui comporte, outre la manœuvre des forces ouvrières, l'utilisation des groupements intellectuels.

On pourrait laisser ces erreurs et ces manœuvres tomber d'elles-mêmes, si la question des principes de l'organisation générale n'était si grave dans le moment où nous sommes. C'est une question de vie ou de mort pour les nations occidentales que leur décision en ce qui concerne la base de leur organisation économique. Si elles adoptent la formation en classes, on peut leur prédire les plus sombres jours, et peut-être la ruine de la civilisation européenne. Si elles adoptent la formation professionnelle par groupes économiques et par groupes régionaux, elles tiennent en main les moyens de leur salut et d'une nouvelle prospérité. C'est une vue que possèdent les chambres de métier, les fédérations mixtes d'industrie, les groupes économiques régionaux, les fédérations et confédérations agricoles, la Confédération de l'Intelligence et de la Production françaises, toutes institutions fondées de 1918 à 1920. Il s'agit de montrer com-

ment la formation en classes est anti-économique et pourquoi elle constitue le plus redoutable des explosifs pour la civilisation européenne.

II

ELLE FAIT OBSTACLE A LA RECONSTRUCTION ÉCONOMIQUE DE L'EUROPE.

Lorsque l'on parle des *classes* aujourd'hui, dans la plupart des pays d'Europe, on parle des classes selon la conception de Marx ; on dit : la classe ouvrière, la classe bourgeoise. Or, ce ne sont pas là des termes désignant des faits observés ; ce ne sont que les expressions propres au vocabulaire de la théorie de la lutte des classes, qui ne peuvent en être séparées et qui introduisent dans les esprits les idées mêmes du marxisme. Entrer dans une organisation qui donne à ces prétendues classes des corps tout à fait séparés, c'est donner une apparence de réalité aux imaginations marxistes ; c'est, sans qu'on le veuille, accepter et rendre possible une lutte de classes qui, jusque-là, demeure imaginaire ; c'est enfin, du même coup, fournir à la révolution marxiste ses moyens de réalisation. En même temps, on se retire les moyens d'organisation que fournit l'analyse des réalités, on perd de vue le jeu des antagonismes et des solidarités qui animent et règlent la production, et on y substitue une notion d'antagonismes et de solidarités qui rendent la production impossible. L'observateur découvre dans une nation des agriculteurs, des industriels, des marchands, des marins et des

pêcheurs, des militaires, des fonctionnaires. Le marxisme ne voit qu'une classe ouvrière et une classe bourgeoise, laquelle tient la première en servitude. Parler de classe ouvrière et de classe bourgeoise, c'est donc accepter la vue de Marx sur la constitution des sociétés modernes ; mais c'est aussi accepter les vues de Marx sur le mouvement historique.

Or, Marx a créé un monde irréel. Il est insuffisant de dire qu'il a simplement fait une fausse interprétation de l'histoire et que ses conclusions viennent d'observations incomplètes ou d'analyses historiques erronées. La vérité est qu'il portait dans son esprit une conception de la vie sociale à laquelle il a voulu donner une justification historique.

La théorie de Marx est d'une extrême simplicité : depuis les origines, la classe ouvrière a été exploitée par des classes parasitaires qui l'ont tenue en servitude par la force : patriciats, aristocraties, noblesses, bourgeoisies sont ces classes parasitaires qui ont vécu aux dépens du prolétariat universel et qui se sont d'ailleurs éliminées les unes les autres quand un mode de production nouveau commandait le changement. Il y a une formation économique définitive de la société qui se réalise progressivement par la succession des modes de production asiatique, antique, féodal et bourgeois, et qui s'épanouira par la dictature de la classe ouvrière. Cette transformation est inévitable et chaque classe prépare elle-même son lit de mort ; la noblesse féodale, qui représentait le « mode de production féodal », a subi les assauts de la bourgeoisie dont elle a facilité l'avènement

par la diffusion des lumières ; la bourgeoisie subit les assauts de la classe ouvrière dont elle prépare l'avènement par la concentration capitaliste qui permettra à la classe ouvrière de s'emparer d'un seul coup de tout le matériel de production, de circulation et d'échange. Alors, la classe ouvrière organisera la production et la répartition, qui se feront l'une et l'autre selon une exacte justice.

Nous avons déjà montré que ces vues de Marx sont commandées par l'évolutionnisme du dix-huitième siècle, dont ils ne sont qu'une transposition dans l'explication des phénomènes économiques, et l'on ne s'étonne pas que les économistes du dix-neuvième siècle, presque tous évolutionnistes, n'aient pas vu l'énorme erreur que constitue l'explication donnée par Marx de la substitution de la bourgeoisie à la noblesse. Mais il est tout à fait surprenant que les critiques de Marx n'aient pas saisi l'absurdité pourtant éclatante de la conclusion à laquelle il aboutit. Comment Marx peut-il concevoir que ce qu'il nomme la classe ouvrière assumera toutes les tâches de la production? Ou bien il conçoit la production sur le plan de *l'atelier sans maître*, dont quelques-uns de ses disciples ont parlé, c'est-à-dire, pratiquement, sous la forme du soviet d'usine qui a échoué misérablement en Russie et que Lénine a supprimé dès 1918, parce qu'il causait la mort de la production. Dans ce cas, sa conception est à la hauteur de celle des plus primitifs des hommes, et il faut la traiter comme telle. Ou bien, et c'est beaucoup plus vraisemblable, il conçoit que la classe ouvrière, ayant réalisé sa dictature, déléguera, par l'organe du pouvoir central, de nouveaux chefs à la direction

des entreprises. Mais, dans ce cas, c'est l'absurde : la dictature de la classe ouvrière cesse au moment même où elle se réalise ; que les chefs désignés sortent ou ne sortent pas du monde ouvrier, du moment où ils sont chefs, ils ne sont plus ouvriers, sinon le langage humain n'a plus de sens. Instantanément, ou bien il n'y a pas de chefs, et le corps social se disloque ; ou il y a des chefs, investis nécessairement des pouvoirs propres à tout commandement, et le prétendu pouvoir ouvrier disparaît. Ainsi la conception de Marx n'a aucun sens.

Néanmoins, elle acquiert un sens singulier, et qui explique bien des événements politiques contemporains, si on considère que Marx conçoit ce qu'il nomme « la classe ouvrière » comme un historien conçoit un peuple qui se trouve entièrement, par suite de circonstances historiques particulières, dans une situation voisine du prolétariat ou tout au moins très subordonnée. Dès lors, tout s'éclaire, et l'on concevra parfaitement que cette imaginaire classe ouvrière, qui est un peuple réel, soit capable, à la suite d'une révolution, de se donner des chefs qui ne cesseront de lui appartenir. Mais, dans ce cas, on se trouve devant un mouvement non plus social, mais national.

Or, si l'on veut bien se rappeler que Karl Marx est juif, on comprendra que sa pensée soit dominée par la préoccupation du sort de ces populations juives qui vivent en Pologne et en Russie, et qui étaient presque entièrement prolétarisées, non parce qu'elles étaient incapables de se donner des chefs, mais parce que l'hostilité, justifiée ou non, des populations au milieu desquelles elles vivaient, leur fermait la plupart des avenues de l'activité

économique. Marx connaissait bien cet immense prolétariat, qui n'est prolétariat qu'à cause des malheurs historiques d'Israël, qui est à la fois un prolétariat et un peuple, et qui sait qu'il peut être un peuple avec ses chefs propres, exception faite toutefois pour ce qui est des chefs militaires et des chefs agricoles. Que Marx interprète la vie de tous les prolétariats du monde avec cette image du faux prolétariat juif dominant toujours sa pensée, c'est ce dont on ne doit pas être surpris. Mais quelle lumière une telle considération apporte dans le débat !

La lutte des classes devient, pour une fraction énorme des populations juives éparses en Europe, une lutte nationale. Que ce soit par ruse ou en toute bonne foi que Marx ait étendu sa doctrine à l'ensemble des classes ouvrières, il y a un moment où elle paraît vraie : c'est le moment où le prolétariat juif est sensiblement sur le même pied que les autres prolétariats, et même dans une situation inférieure, car tandis que les autres prolétariats voient sans cesse des chefs sortir de leur sein et s'installer sans efforts surhumains, le prolétariat juif ne peut faire sortir les siens que par la fraude ou la ruse. Vienne un mouvement révolutionnaire, comme celui qui s'est produit en Russie, la dictature dite de la classe ouvrière se réalise bien, mais sous la forme d'une dictature assurée par une majorité de chefs sortis du prolétariat juif. En dehors de tout complot national juif, le phénomène se produit naturellement, parce que, dans le cas de la Russie, le prolétariat juif est en mesure de fournir d'un seul coup un nombre considérable de chefs, tandis que le prolétariat russe ne dispose

naturellement que d'un petit nombre d'hommes pouvant devenir chefs, les siens étant sortis de son sein à chaque génération et occupant les postes de commandement du régime que l'on renverse. Mais, dans l'espèce, les deux prolétariats ont fait des mouvements différents : le prolétariat russe fait un mouvement social sans aboutissement à son profit ; le prolétariat juif fait un mouvement national à profit national, qui installe aux postes de commandement des hommes sortis de son sein et qui assure l'avenir aux chefs qu'il sera plus tard en mesure de donner à la vie sociale. Que de tels événements soient éminemment profitables aux populations juives, au moins provisoirement, c'est évident. Mais ils ne présentent aucun intérêt pour les prolétaires européens. Et ils sont une cause de troubles très graves pour l'Europe tout entière, du fait que réussissant dans la mesure que nous venons de dire, ils donnent aux classes ouvrières des autres pays l'illusion que la lutte des classes peut aboutir à une effective dictature du prolétariat. Au surplus, ils mettent en péril l'Europe tout entière, du fait que les populations juives fournissent fort peu de chefs militaires et de chefs agricoles, ce qui rend précaire toute organisation politique et sociale à laquelle elles participent largement. Mais nous reviendrons sur ce point lorsque nous essaierons d'imaginer les événements guerriers qu'une extension de la lutte des classes peut engendrer.

Il est donc de première importance de mettre tous les esprits en garde non seulement contre les doctrines marxistes, mais contre le vocabulaire de Marx, qui recouvre, que Marx l'ait voulu ou

non, des réalités très différentes de celles qu'il paraît indiquer.

D'ailleurs, historiquement, la théorie de la lutte des classes est fausse. Nous avons fourni ailleurs la démonstration de l'erreur marxiste. Par exemple, il est faux que ce que Marx appelle la classe bourgeoise ait remplacé la « classe féodale » quand le mode de production capitaliste a été prêt à remplacer le mode de production féodal. Marx voit ici les choses à l'envers : il met les phénomènes économiques avant les phénomènes politiques ; quand les marxistes disent que la « domination » féodale correspondait à l'état agricole de la France, et que la « domination » bourgeoise correspond à l'état industriel, ils mettent, comme Marx, la charrue avant les bœufs. La féodalité n'est pas un phénomène économique, c'est un phénomène politique. C'est une institution politique qui naît lorsque l'État n'étant pas assez fort pour organiser la paix sur toute l'étendue du territoire qu'il contrôle plus nominalement qu'effectivement, les chefs d'État sont obligés de faire confiance à des chefs militaires nés spontanément ou désignés par lui et qui sont capables d'assurer la paix localement, même si l'État central faiblit. Lorsque, comme ce fut le cas en France, les progrès du pouvoir royal font que la paix du roi peut régner partout, par l'organe des fonctionnaires royaux directs, la fonction féodale tombe d'elle-même. Les redevances féodales, que personne ne songeait à discuter lorsque le seigneur féodal était le défenseur incontesté des populations, doivent devenir les redevances à l'État. Alors, dans un pays ainsi pacifié, il devient possible à l'industrie et au commerce de jouer un

grand rôle dans l'État. Mais ce n'est pas une action de classe qui a déterminé ce changement, et c'est l'État lui-même qui appelle auprès de lui les chefs de l'industrie et du commerce.

De nos jours, que signifie ce que l'on nomme faussement l'avènement de la classe ouvrière? Ceci : avant le développement de la grande industrie, les agglomérations ouvrières étaient peu nombreuses ; elles jouaient un rôle relativement effacé dans la vie sociale ; les artisans, peu éloignés des maîtres, n'avaient pas besoin de constituer des groupes bien distincts ; avec la grande industrie, les agglomérations ouvrières deviennent énormes ; les ouvriers des diverses industries se réunissent dans leurs syndicats ; ils ont des chefs propres, non des chefs de travail, mais des chefs qui organisent la défense de leurs intérêts particuliers ; il faut nécessairement que ces chefs puissent être en contact avec l'État pour représenter auprès de lui les intérêts propres aux groupements ouvriers dont la vie ne peut être ignorée par l'État.

Mais c'est ici que l'on doit se poser la question du mode de formation. Ces groupements ouvriers seront-ils jetés dans une seule institution qui représentera la classe ouvrière? C'est une idée anti-économique et qui empêcherait toute organisation solide de l'économie européenne. Contrairement à l'idée qu'ont répandue les marxistes, il n'y a pas communauté d'intérêts entre tous les ouvriers d'un même pays, pas plus qu'il n'y a communauté d'intérêts entre tous les chefs d'entreprise d'un même pays. On s'en rendra compte très aisément si l'on veut un instant concevoir les producteurs divisés en deux grands groupes :

ceux de l'industrie et ceux de l'agriculture. On verra sans peine que, pour deux activités aussi différentes qui se vendent l'une à l'autre leurs produits, quel que soit leur régime intérieur (coopératif, capitaliste, communiste, soviétique ou tout ce que l'on voudra), l'ensemble des hommes qui vivent de l'industrie sera en antagonisme à l'égard des hommes qui vivent de l'agriculture : la terre voudra vendre ses produits le plus cher possible à l'usine, et *vice-versa*. Ce n'est que par une action commune de tous les producteurs agricoles que l'on arrivera au résultat que l'on doit chercher, à savoir qu'aucun des deux groupes n'abuse de l'autre. Alors, l'action de la terre sur l'usine pourra avoir pour résultat une baisse de prix des produits manufacturés, et, inversement, l'action de l'usine sur la terre pourra avoir pour résultat une baisse de prix des produits agricoles. Les deux groupes se contraindront l'un l'autre à un meilleur travail, à un plus haut rendement. C'est la méthode de la création économique qui utilise les antagonismes de situation au profit des groupes antagonistes. Si l'on veut au contraire adopter la formation de classe, on mettra ensemble d'une part les ouvriers agricoles et les ouvriers de l'usine, d'autre part les chefs d'entreprises agricoles et industrielles, et l'on n'obtiendra rien du tout que la confusion : on aura créé une solidarité factice, qui sera impuissante contre l'antagonisme réel qui existe entre les deux groupes, agricole et industriel, et l'on mettra en péril la solidarité nationale qui s'impose à ces deux mêmes groupes. Que l'on utilise cet exemple, que nous simplifions pour le rendre plus clair, et l'on verra que les mêmes

observations peuvent être faites pour tous les groupes économiques distincts dans l'industrie. Les cadres de la vie économique ne sont pas les prétendues classes de la littérature marxiste : ce sont ceux qui sont fournis par les réalités, celles où l'on vit (ville, région, nation), celles dont on vit (alimentation, métallurgie, textile, etc.), et c'est à l'intérieur de ces cadres que, à chaque échelon professionnel ou régional, tous les groupes sont représentés par leurs chefs, qui parviennent jusqu'au sommet de l'édifice économique, devant l'État où les chefs de groupements ouvriers ont accès, tout comme les chefs de tous les autres groupements.

L'objection que les partisans des classes font à ce système tiré de l'observation des réalités, c'est que, disent-ils, en dehors de toute interprétation marxiste, l'existence des classes est un fait. C'est précisément ce que l'on peut nier, après une analyse rigoureusement scientifique. Une classe, c'est un groupe d'hommes qui ont un ensemble d'intérêts généraux communs qui conditionnent étroitement leur existence. On découvre bien des groupes de ce genre dans les sociétés modernes, mais non dans la direction où les cherchent ceux qui parlent la langue de Marx : ce que l'on découvre, ce sont des classes maritimes, des classes industrielles, des classes de fonctionnaires, et l'on pourra découvrir des classes intellectuelles, qui comprendraient exclusivement les groupes qui vivent de l'exercice pur de l'intelligence (écrivains, professeurs, savants, etc.), à l'exclusion des groupes d'hommes qui remplissent une fonction intellectuelle dans une profession industrielle, commer-

ciale ou agricole. Mais ces classes sont trop incertaines pour servir de base à l'organisation économique moderne, sauf toutefois les classes intellectuelles qui ont à défendre, en même temps que leurs intérêts matériels, les droits de la recherche désintéressée ou sans résultat immédiat.

On ajoute enfin que la classe ouvrière est un fait parce que l'ouvrier métallurgiste se sent plus près de l'ouvrier menuisier (ou de tout autre) que du chef de son entreprise. C'est l'argument le moins sérieux de tous, d'abord parce que ce sentiment n'a pas la valeur qu'on lui prête, ensuite parce que l'on ne peut songer à fonder une organisation économique sur des sentiments. Pour juger de la valeur de ces sentiments, on peut les comparer à ceux du soldat. Il est certain, par exemple, que le soldat de l'infanterie se sent plus près du soldat du génie (par son genre de vie, ses goûts, ses habitudes, même ses intérêts) que des officiers de sa compagnie ou de son régiment. Mais il n'en reste pas moins que dans le combat comme dans toutes les circonstances de la vie militaire, le soldat sent et comprend qu'il est lié à ses officiers étroitement (et la réciproque est vraie) et que son logement, sa nourriture, sa vie seront en péril si le lien est rompu. Il en est de même dans la vie économique : l'ouvrier fréquente l'ouvrier, l'intellectuel fréquente l'intellectuel, le patron fréquente le patron, c'est la vie de société ; mais, dans la vie économique, les trois, lorsqu'ils travaillent dans une même entreprise, dans une même profession, se connaissent beaucoup plus solidaires les uns des autres que des patrons, des intellectuels et des ouvriers des autres professions.

Concluons : toute organisation bεsée sur la conception marxiste des classes est une organisation qui entrave la vie économique, qui nous retire les moyens de faire jouer les forces économiques au profit de tous. Il faut ajouter que tout système qui comprend cette division en deux ou trois classes, et qui fait entrer dans ses plans la Confédération générale du travail, ramène dans la nation les forces d'explosion du marxisme. Logiquement et historiquement, c'est inévitable. Logiquement, nous l'avons montré ; historiquement, parce que la C. G. T. fondée sur l'idée marxiste ne peut cesser d'en être le véhicule. Organisation de classe fondée pour faire la révolution sociale, la C. G. T. ne peut pas plus changer son esprit et ses buts que le poisson ne peut renoncer à nager. Les fédérations ouvrières peuvent surmonter l'idée marxiste révolutionnaire, la C. G. T. ne le peut pas, sans nier sa propre existence. Elle est l'institution qui porte l'explosif marxiste et ne peut le noyer.

Que ceux qui prennent la responsabilité d'offrir une organisation économique s'arrêtent ici et calculent leurs mouvements : s'ils ont le malheur d'engager le pays dans la voie de l'organisation en classes, quelles que soient leurs intentions, ils appellent la foudre. Et le plus grand des périls auxquels ils vouent la nation, et l'Europe, ce n'est pas tant le péril intérieur que le péril extérieur. Mais ceci nous amène à une autre conclusion pour laquelle nous devons reprendre un exposé qui a été fait plus haut.

III

ELLE EST CAUSE DE RUINE POUR L'INFLUENCE EUROPÉENNE DANS LE MONDE.

En effet, le péril engendré par la théorie de la lutte des classes est beaucoup plus international que social. La guerre sociale que peut déclencher le marxisme ne peut être de longue durée. Le gouvernement moscovite, fondé sur une prétendue dictature du prolétariat, en est sorti le plus tôt qu'il a pu. Il faut manger, il faut vivre, donc il faut produire. La théorie veut que l'on massacre les chefs d'entreprise ; la nécessité veut qu'on les utilise. Lénine et son gouvernement n'ont pas hésité à utiliser les chefs d'entreprise échappés aux massacres et à leur rendre leur fonction, avec plus d'autorité qu'ils n'en avaient avant la révolution. Mais la révolution ayant été faite au nom de la lutte des classes, le gouvernement moscovite est prisonnier verbalement des doctrines qui lui ont permis de s'installer. Mais il en devient aujourd'hui l'heureux prisonnier, d'une part parce que ce marxisme verbal continue d'être un moyen de gouvernement à l'intérieur, d'autre part et surtout parce qu'il a découvert à l'usage que la théorie de la lutte des classes constitue un de ses plus grands moyens d'action à l'extérieur. Les circonstances intérieures et extérieures l'ont amené à la guerre : il y est, il s'y tient, il y cherche maintenant les conditions de sa durée, sa justification tant auprès

des anciens doctrinaires marxistes qu'auprès des patriotes russes. Il peut employer ici le langage marxiste : quand il lance l'armée russe contre le capitalisme impérialiste anglais, il est entendu et approuvé des uns et des autres. Mais il y a plus, beaucoup plus, et c'est ici qu'apparaît le grand, le très grand péril pour l'Europe.

Que le gouvernement moscovite en arrive à déclarer la guerre aux nations occidentales, au nom de la lutte des classes, qu'il essaie d'utiliser les organisations marxistes de l'Europe occidentale et méridionale pour le succès de son armée et de sa diplomatie, c'est une menace qu'on aurait tort de négliger, mais dont on peut annuler les effets. Le péril le plus grand n'est pas là : il est en Asie, là où Lénine est appelé à chercher des alliances, des ressources, des hommes. Or, il en a fait l'expérience : dans toutes les parties de l'Asie soumises à l'influence, au contrôle, à la domination d'une nation européenne, la théorie de la lutte des classes est son plus grand, son plus efficace moyen d'action. Pourquoi?

Parce que les peuples auxquels ses propagandistes la présentent, l'entendent dans ce sens national que nous avons exposé plus haut, en interprétant la pensée marxiste. Pour tous les peuples qui ont été ou prolétarisés, ou subalternisés par une nation européenne, la doctrine de la lutte des classes devient une doctrine de libération nationale. Pourquoi des Hindous, des Persans, des Égyptiens nationalistes engagent-ils des relations avec Moscou et acceptent-ils ses directions intellectuelles et politiques : c'est parce que, lorsque Moscou les invite à renverser le capi-

talisme impérialiste, ils entendent qu'ils doivent expulser l'Angleterre qui est pour eux en même temps le capitalisme et la domination étrangère. En Europe occidentale, nationalisme et bolchevisme s'opposent irréductiblement. En Égypte, en Asie-Mineure, en Perse, aux Indes, nationalisme et bolchevisme peuvent devenir et deviennent synonymes. Si nous voulons comprendre, nous Français, comment cette alliance peut s'établir, essayons d'imaginer comment nous réagirions si nous nous trouvions soumis à la direction politique, intellectuelle et économique des États-Unis, et sinon tous prolétarisés, au moins subalternisés. La lutte des classes, qui est pour nous un non-sens national, deviendrait un des moyens d'action de notre nationalisme contre la domination politique et économique de l'étranger. Que ceci nous éclaire sur les possibilités d'action du gouvernement moscovite en Asie, et imaginons dans quels événements nous pouvons entrer si le gouvernement de Lénine, entraîné par la logique de la guerre qui a sauvé sa situation à l'intérieur, appelle à lui les peuples qui se croiront capables de s'organiser eux-mêmes s'ils se délivrent de la domination du « capitalisme européen ». Ce serait la ruine de l'influence européenne en Asie, la ruine de l'hégémonie européenne. Imaginez ce que pourrait être une mobilisation, par la Moscovie, des bandes guerrières de l'Asie, fanatisées par leur nationalisme guerrier, éblouies par les légendes qui courent l'Asie sur les trésors de Paris, de Londres et de Rome, qui passent ceux de Golconde. Imaginez la ruée et l'arrivée de l'invasion des barbares, et de quels barbares, sur les bords du Rhin !

Voici la pire des hypothèses. Que les hommes d'État, que les diplomates, que les écrivains la considèrent s'ils veulent garder l'Europe de sa vérification par les événements. Que l'on ne s'y trompe pas, cette hypothèse est inscrite aujourd'hui dans les oukases qui partent de Moscou par la télégraphie sans fil. Des réalisations, il en sera ce que décidera l'esprit entre le Rhin et les Pyrénées. Que la France suive ses traditions et la raison, j'oserai dire : qu'elle écoute ses voix, celles de sainte Geneviève et de Jeanne d'Arc, que, sachant ce qu'elle a donné au monde et ce qu'elle lui doit, elle se donne l'organisation intérieure qui interdira au marxisme de l'affaiblir, et le sens des événements est changé. Au lieu de subir le bolchevisme devenu le nationalisme oriental, la France le surmonte ; l'Europe, avec elle (l'Europe qui attend les paroles et les gestes de la France), l'Europe, sachant ce qu'elle a donné au monde et ce qu'elle lui doit, se redresse, se réorganise selon sa loi séculaire et reprend son rôle d'éducatrice et de régulatrice des mouvements universels. On a pleine confiance ici dans l'issue des événements. Mais la confiance que l'on a n'est pas fondée sur la croyance en quelque bienheureux accident qui changerait le cours des choses à Moscou ou sur la Vistule. On a confiance dans la force des volontés au service des idées et des doctrines qui grandissent en France et qui seront assez fortes, au jour marqué, pour dominer les événements. C'est pour étendre le champ d'action de ces idées et de ces doctrines que l'on a fait ce tableau des menaces qui pèsent sur l'Europe. Il faut mettre ceux qui pensent, ceux qui propagent les idées devant leurs responsabi-

lités : tout progrès des théories marxistes en France et en Europe est un acheminement vers la plus folle et la plus terrible des guerres. Intellectuels, selon ce que vous tiendrez pour vrai, ce siècle connaîtra la paix, ou l'Europe et l'Asie seront en feu.

20-30 juillet 1920.

PREMIÈRE PARTIE

PAR M. GEORGES COQUELLE

LES PREMIÈRES FORMATIONS GÉNÉRALES

L'armistice victorieux a été le signal en France d'une activité créatrice intense, dont il ne faut pas oublier les prémices. C'est au cours de la Grande Guerre, en effet, et depuis 1917 au moins, que les Français ont préparé leurs œuvres de paix, sans cesser de fournir un effort guerrier sans précédent. À aucun moment, chez nous, les questions sociales et économiques n'ont été plus passionnément étudiées qu'en 1917 et 1918. Le temps où « les Français ne s'aimaient pas » étant passé, les bienfaits de l'association enfin reconnus de tous, on discernait clairement, même avant l'armistice, ce désir d'action, qui n'attendait que le succès de nos armes pour se donner libre cours. La victoire n'était pas encore assurée que des Français constituaient des groupements orientés vers la conquête des marchés mondiaux et dont les fondateurs marquaient nettement que la foi nationale était plus vivante que jamais.

Les effets de ce goût nouveau de l'organisation

— reviviscence de qualités bien françaises, trop longtemps étouffées et méconnues — paraissent peu importantes pour l'observateur superficiel, qui n'y voit qu'une floraison d'associations et de groupements de tous genres, sans liens visibles et souvent même contradictoires. S'en tenir à ces apparences serait méconnaître que les efforts humains suivent rarement, pour ne pas dire jamais, les lignes droites et unies auxquelles notre raison se complaît, par goût d'une simplification nécessaire. La complexité de l'activité économique et sociale est telle qu'il est difficile de la penser en son entier et peu d'hommes, pour tout dire, ont une connaissance complète de l'inextricable enchevêtrement d'actions et de réactions, qui commandent une vie nationale.

En outre, les erreurs du siècle dernier, qui agonisent sous nos yeux, condamnées sans recours par une expérience douloureuse, ne sont pas mortes dans tous les esprits. Elles font encore obstacle. On voit au libéralisme, quelques défenseurs attardés, parmi les représentants des vieilles générations, qui bénéficient souvent d'une influence sociale importante. Pour eux, le libéralisme se survit littéralement. Mais nul n'ose plus prendre sa défense ouverte. Le socialisme marxiste, après la faillite russe, ne couvre plus qu'une coalition d'appétits, unis, pour durer, dans l'acharnement rageur à maintenir des erreurs évidentes.

Nous devons passer au-dessus de ces souvenirs d'un temps où la France déclinait. Les restaurateurs de demain ne seront ni ceux qui s'acharnent à fermer les yeux, ni les artisans de nos guerres intestines, hommes sans imagination, qui cher-

chèrent à l'étranger une pensée sans avenir. Victorieuse, la France se relèvera par les artisans de sa victoire, ceux à qui la dure épreuve a forgé une âme de vainqueurs. Rien n'est plus viable en ce pays, que ce qui est ou sera né sous le signe de la victoire. Le reste agonise lamentablement, comme il apparaît de plus en plus, en dépit des vains efforts pour masquer les ruines.

De ce point de vue, il est aisé de voir que les efforts français dispersés et quelquefois contradictoires, convergent lentement vers un but commun, que le souci général des intérêts nationaux rend plus prochain.

Un flot nouveau nous porte, qui rompt les liens mortels de notre décadence et la victoire économique serait assurée, si les incertitudes de la situation extérieure ne pesaient sur nous, par le fait des saboteurs indignes de nos triomphes guerriers. Ce problème dépasse notre but et notre compétence même, nous n'avons d'autre ambition ici que de montrer comment la France se donne à elle-même aujourd'hui, une organisation économique digne de son avenir et quelles voies doivent être suivies pour en hâter l'avènement.

Nous signalerons seulement le très grave danger qui menace cette organisation naissante. Par influence de l'esprit anglo-saxon, aussi solide dans le domaine des faits pratiques, qu'inapte à concevoir les rapports généraux des idées et des choses, par influence aussi des représentants, plus puissants que clairvoyants, de grands intérêts privés, on tend à répandre aujourd'hui le principe stupide de la priorité des lois et des intérêts économiques sur les lois et les intérêts politiques. La

préoccupation générale des questions économiques, justifiée par l'angoissant déficit de la production mondiale, désarme les esprits devant ce sophisme. Ce n'est pas le lieu ici de montrer la primauté évidente du politique sur l'économique ; il nous suffira d'en appeler aux conséquences redoutables d'un traité de paix, où le bon sens politique n'eut aucune part et qui fut au contraire uniquement inspiré de préoccupations économiques, plus ou moins intéressées. Mais nous voulons montrer aux producteurs à quel abîme l'application de ce principe les conduirait : si la politique est dépassée en importance par l'économique, il n'y a plus aucune raison pour refuser le gouvernement du monde aux représentants des grands intérêts économiques, qui ne sont pas nécessairement capitalistes. On verrait dans ce cas, s'instituer le règne d'une ploutocratie anonyme, exerçant sur les efforts des hommes une tyrannie sans précédent et d'autant plus odieuse que les tyrans seraient insaisissables. Leur pouvoir s'imposerait par tous les moyens et particulièrement grâce à un contrôle total sur les grandes associations patronales, ouvrières et autres, tenues en laisse par leurs chefs. Le problème de la production se doublerait d'un problème politique, plus exactement, les deux seraient étroitement mêlés. En fait ce plan a été formé et des efforts sont faits pour assurer son exécution : le vaste réseau des financiers internationaux, juifs pour la plupart, y tend, et les nombreuses singularités qu'on relèvera dans certains groupements professionnels, analysés plus loin, s'expliquent sans doute par là. Inutile d'ajouter que ces combinaisons sont vouées à un échec certain : elles

entraîneraient la ruine de la production; elles ne sauraient aboutir. Elles peuvent cependant nous faire perdre un temps précieux et il revient aux producteurs français, à quelques catégories qu'ils appartiennent, de rendre impossible le simple commencement de réalisation, auquel on peut prétendre.

CHAPITRE PREMIER

FORMATIONS SYNDICALES

I

ORGANISATIONS PATRONALES.

La Fédération des Industriels et Commerçants français.

La Fédération des industriels et commerçants français[1] s'est formée en 1903, sous le régime des associations déclarées, *pour l'étude et la défense des questions concernant l'industrie et le régime des transports de la France.* Elle groupe les citoyens ou protégés français, industriels et commerçants, ou l'ayant été, et, exceptionnellement, les personnalités dont les travaux, l'expérience et les conseils peuvent servir les intérêts du travail national. Les Syndicats, Unions de Syndicats, Associations, Sociétés et Groupements poursuivant des buts techniques, économiques, industriels et commerciaux peuvent faire partie de la Fédération, tout en conservant leur entière autonomie.

Les adhérents sont groupés en Sections, suivant

1. Siège social : 74, boulevard Haussmann, Paris.

leur compétence. Les Sections actuellement constituées sont : Section du Commerce intérieur, — du Commerce extérieur, — industrielle, — de législation et d'économie commerciales, — coloniale, — des renseignements commerciaux et internationaux, — de l'instruction technique, — des transports, — de propagande. Il peut être créé en outre des Comités régionaux destinés à défendre et à représenter plus directement les intérêts des différentes régions ou colonies. Un service d'études économiques prépare les questions soumises à la discussion des sections.

La Fédération des industriels et commerçants est donc une association d'étude et d'action. Elle a défini son point de vue actuel, dans un tract de propagande où l'on peut lire :

Nous devons bien nous persuader que toutes nos difficultés actuelles se continueront et s'aggraveront même, au cours d'une période plus ou moins longue, qui suivra le rétablissement de la paix. La diminution universelle des stocks de toutes sortes, la pénurie des moyens de transports, la disette de l'outillage mécanique s'ajouteront aux pertes de vies humaines et aux ruines de la guerre. Tous les Français doivent se rendre compte du redoublement d'efforts que cette situation exigera de chacun d'eux.

Mais, en présence de l'énormité de la tâche, en regard aussi de la véritable révolution économique qui s'accomplit en ce moment, il apparaît que l'effort individuel, si puissant soit-il, ne pourra prétendre à régler l'ensemble des difficultés résultant d'une situation entièrement nouvelle. Plus que jamais, il conviendra de faire appel à la collectivité : si le rôle de l'Etat doit s'en trouver accru, dans une mesure bien faite pour aggraver les alarmes naturelles de ceux qui n'ont pas une confiance absolue dans son action providentielle, ce sera cependant une

résultante inévitable, que nous devons accepter — au moins de façon temporaire — tout en cherchant les moyens d'atténuer ses inconvénients.

Ces moyens, c'est dans le développement de l'esprit d'association que nous les trouverons. C'est aux industriels, aux commerçants, à tous ceux qu'inquiètent les perspectives d'avenir et qui veulent être victorieux dans les luttes de demain, à grouper leurs efforts, en renonçant par là même, s'il le faut, à une partie de leur indépendance personnelle. Il ne s'agira pas seulement de la défense d'intérêts professionnels, mais d'une question bien plus élevée : de la défense des intérêts vitaux du pays. Comment l'Etat, dont le champ d'action va être, nous venons de le dire, singulièrement élargi, sera-t-il contrôlé à son tour, éclairé, dirigé ou soutenu ?... C'est ici qu'apparaît mieux l'importance du rôle réservé à un groupement tel que le nôtre.

Ce renoncement anti-libéral à l'indépendance complète, qui fit l'infériorité des Français, condamnés, avant la guerre, à lutter en ordre dispersé, est une des caractéristiques de l'esprit nouveau. Telle quelle, cependant, la Fédération, fort bien organisée pour l'étude, l'est mal en vue de l'action. Elle doit en effet se borner à émettre des vœux, à éclairer les pouvoirs publics par démarches personnelles ou par correspondance ; ces derniers, sans doute, manifestent une grande considération pour les avis de la Fédération, mais elle n'en est pas moins soumise à leur bon vouloir et souvent pour des questions où ils ne devraient pas avoir à intervenir, si ce n'est pour sanctionner une situation acquise par les efforts libres des intéressés.

Confédération nationale du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture.

Le même reproche peut être fait à la jeune Confédération du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture [1], fondée le 1er février 1919 et qui poursuit des buts voisins de ceux de la Fédération des industriels et commerçants. La Confédération a, en effet, pour objet :

1° D'unir les commerçants, les industriels, les agriculteurs et les groupements économiques, commerciaux, industriels et agricoles, en vue de défendre et d'assurer la liberté du Commerce et de l'Industrie, et de sauvegarder à la fois, sans compromettre ceux de l'Etat, les intérêts des commerçants, des industriels, des agriculteurs et des consommateurs ;

2° De lutter par tous les moyens légaux contre tout arbitraire en matière commerciale et industrielle, principalement contre toutes tentatives de collectivisme d'Etat, et de donner son appui, le cas échéant, à chacun de ses membres ;

3°. De coordonner pour une action commune les efforts de tous les Syndicats et groupements corporatifs existants ;

4° D'offrir ses bons offices pour concourir à l'arbitrage entre patrons et ouvriers ou employés, de même qu'entre organisations patronales et syndicats ouvriers, de fournir aux Tribunaux des experts compétents, de signaler aux Pouvoirs Publics les modifications susceptibles d'être apportées dans la législation commerciale, dans les transports, dans les impôts, droits de douane, de régie et octroi, etc., ainsi que dans les traités et conventions

1. Siège social : 10, rue de Lancry, Paris.

passés ou à passer avec les Nations étrangères ; l'Association se propose également de signaler les méthodes de concurrence étrangère et les fraudes qui peuvent nuire aux intérêts économiques du pays ;

5° Enfin, de contribuer par tous les moyens en son pouvoir à l'intensification de la Production et au développement de l'Industrie, de l'Agriculture et du Commerce français.

On aura relevé dans ces lignes, le souci extrêmement vif de lutter contre les intrusions abusives de l'État dans l'économie nationale, souci qui commande la sagesse et qui a été exprimé sans ménagement au cours de la séance consécutive :

Nous avons, a dit un des fondateurs, M. Bassot, nous avons devant nous un danger immédiat contre lequel nous devons nous défendre : la guerre nous a donné la preuve que l'Etat a été le grand mercanti.

Pour cela il importe que la représentation nationale devienne la représentation effective des intérêts légitimes ; il est nécessaire que la direction du pays cesse d'être laissée aux mains de théoriciens et d'arrivistes, pour, enfin, passer aux mains qui ayant su diriger leurs affaires auront ainsi donné la preuve qu'ils avaient les aptitudes à gérer celles de la Nation.

Nous devons essayer par tous nos efforts de modifier l'ordre social...

Quelques précisions doivent cependant être données ici, dont nous ne croyons pas d'ailleurs qu'elles aillent contre l'esprit de la Confédération du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. L'incompétence, l'impuissance de l'État en matière économique est manifeste, vis-à-vis de lui la production doit être libre, mais seulement jusqu'au

point où entrent en jeu les intérêts nationaux qu'il doit seul représenter et qu'il n'est pas bon de laisser aux mains des représentants d'intérêts privés puissants. En outre la liberté sans contrainte courant vite à l'excès, l'indépendance des producteurs vis-à-vis de l'État exige qu'une organisation très forte des métiers limite cet exercice des droits de chacun par un contrôle mutuel, qui ne peut être exercé que par les associations professionnelles, syndicats ou autres, rationnellement constituées. Par là seulement on arrivera à stabiliser l'économie nationale, supposé que l'État français reprenne son rôle exclusif de défenseur de l'intérêt national, de gardien de l'ordre intérieur et du territoire.

Association nationale d'Expansion économique.

Comme l'indique son titre, cette association[1], formée en 1917, réserve son action au développement des rapports économiques de la France avec les marchés mondiaux. Elle se propose d'étudier et de mettre en œuvre tout ce qui peut contribuer à l'expansion économique de notre pays.

L'Association est un organe d'enquête et d'action qui accepte les adhésions des groupements constitués, comme des personnes, recueille leurs avis et propositions, les étudie et en poursuit la réalisation auprès des pouvoirs publics, s'il y a lieu. Des commissions spéciales sont formées pour l'étude de chaque question, les principales sont les Commissions des questions agricoles, des ententes entre

1. Siège social : 23, avenue de Messine, Paris.

producteurs, de la main-d'œuvre, de l'outillage, de la natalité, de la politique financière et fiscale.

L'Association encourage d'autre part, directement ou non, la création de toutes institutions, organisations ou ententes tendant à faciliter la fabrication, le transport et la vente des produits français ; elle provoque ou seconde la constitution de nouvelles industries en France et l'ouverture de nouveaux débouchés à l'étranger ; elle appuie enfin de son autorité les commerçants français à l'étranger. Sous le patronage de l'Association, la Société anonyme *France-Expansion*, au capital de 5 millions de francs, a été fondée dans le but de seconder effectivement les initiatives françaises sur tous les marchés du monde.

La présence de nombreux hommes politiques, au sein de l'Association — toutes les commissions citées plus haut sont présidées par un ancien ministre — lui donne un caractère semi-officiel accusé.

Une vaste enquête sur la production française et la concurrence étrangère, menée en 1917, a permis la publication de 72 brochures traitant de toutes les branches industrielles, commerciales et agricoles de notre production.

Signalons enfin les efforts de l'Association d'expansion économique pour provoquer le groupement de tous les industriels et commerçants d'une même région en vue de la défense des intérêts communs régionaux. Quatre comités régionaux sont constitués, pour le Sud-Ouest, à Bordeaux, pour les Alpes françaises à Grenoble, pour l'Ouest à Nantes et pour le Lyonnais à Lyon. Dans cette dernière région le groupement régional a pris la forme d'une

Association industrielle, commerciale et agricole autonomes, mentionnée ci-dessous.

Un des rôles essentiels de l'Association nationale d'expansion économique est de faire connaître aux Pouvoirs publics les besoins et les vœux des producteurs français. Pour orienter les décisions du gouvernement, les commissions d'étude poursuivent une enquête sur chaque question et invitent aux séances qu'elles tiennent des parlementaires, des chefs de grands services publics et des jurisconsultes, qui peuvent s'éclairer sur les conditions de notre expansion. Il a été formé en outre un Comité d'honneur de l'Association, composé de parlementaires et d'hommes désignés par une compétence spéciale et un Comité de patronage réunissant les Chambres de commerce, les Conseils généraux et les municipalités qui ont subventionné l'Association nationale. La pénétration des hommes et des organismes officiels dans l'Association est, on le voit, poussée fort loin et dans des conditions qui ne peuvent donner que d'excellents résultats, sous réserve bien entendu que l'activité d'étude de l'Association soit maintenue et même accrue.

Association industrielle, commerciale et agricole de Lyon et de la région lyonnaise.

Cette société constituée en 1918, s'est alliée à l'Association nationale d'expansion économique. Elle groupe les industriels, commerçants et agriculteurs pour préparer par des études communes ce qui sera réalisé par une action disciplinée, dont le programme est le suivant :

Développement et perfectionnement des forces productives de la région :

Organisation du travail basée sur les données de la science et sur le souci de concilier équitablement les intérêts de tous les facteurs de la production.

Application des méthodes commerciales et bancaires modernes pour l'exportation.

Institution d'un régionalisme effectif, où les services administratifs soient adaptés aux besoins de la vie publique et de l'activité économique.

La reconnaissance par l'Etat du droit des producteurs à être consultés, par l'organe de leurs groupements professionnels, sur les lois et mesures qui intéressent l'action économique.

Il faut apprécier la fermeté et la netteté de ce programme. L'Association est lyonnaise, et, comme on l'a vu, la nécessité d'un régionalisme réel est affirmée : à Lyon, comme en tout centre de province, on sent vivement l'absurdité du régime anticivilisé qui concentre tout à Paris. Relevons en outre le trait direct qui indique la voie des solutions sociales, il est caractéristique de l'esprit nouveau, celui de la victoire.

La Confédération générale de la Production française.

La Confédération générale de la production française — C. G. P. — constituée en juillet 1919, a été, dans son origine, une tentative malheureuse de réaction contre la Confédération nationale de la production — C. N. P. — dont nous parlerons plus loin. Cette tentative fut dirigée par des hommes politiques et spécialement par MM. Loucheur et Clémentel, alors ministres.

La C. N. P. avait été conçue, on le verra, pour représenter effectivement la production française, représentation non seulement patronale mais aussi ouvrière, non seulement nationale, mais locale et régionale en même temps que professionnelle et économique. On espérait ainsi constituer, à l'abri des politiciens et des agitateurs extra-professionnels, une organisation économique véritable. Mais cette exclusion des éléments étrangers à la production allait dresser un obstacle invincible à l'utilisation habituelle des groupements professionnels pour des fins politiques, dont la C. G. T. offre un modèle parfait. On décida de faire obstacle à la nouvelle création et de jeter hâtivement les bases d'une Confédération concurrente, semi-officielle, puisque sa constitution bénéficiait d'appuis et de moyens de pression ministériels. Il fallait aller vite, mais comme les fondateurs de la C. N. P. étudiaient depuis quatorze mois le plan de la C. N. P. et que, sous ce rapport, on était distancé, les promoteurs de la C. G. P. décidèrent d'utiliser ce qui était acquis... par les autres et de modifier simplement, selon leurs visées, l'organisation projetée pour la C. N. P.[1].

1. Il y a là une historiette qui vaut d'être contée. C'est à M. Tardieu que M. Loucheur confia le soin d'élaborer le plan et le programme de la C.G.P. en lui remettant divers documents provenant de la C.N.P. Négligent comme à son ordinaire, M. Tardieu se contenta de corriger sur l'imprimé le texte du premier appel de la C.N.P. et de remettre cette épreuve à l'imprimeur qui reproduisit la disposition typographique dans tous ses détails.

Voici comment le pot aux roses fut découvert : M. Tardieu commit l'imprudence d'oublier, chez une amie, le dossier qu'il avait constitué pour la future C.G.P. ; par malheur, cette amie avait un ami qui put compulser le dossier et donner au ser-

Mais ces visées étaient telles que la Confédération générale de la production française n'eut bientôt plus aucune ressemblance avec son modèle. Et en effet on voulait constituer, face à la C. G. T. et sur des bases semblables, une C. G. P. représentant la « classe » patronale, comme la C. G. T. était censée grouper la « classe » ouvrière. Les états-majors de l'une et de l'autre devaient former un grand Conseil économique national sous la direction des représentants du gouvernement. Il est probable que l'*Union syndicale des techniciens de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture* (U. S. T. I. C. A.), qui se créait alors et dont nous parlerons plus loin, faisait partie de l'organisation générale projetée.

Il est à peine besoin de remarquer que la réussite de cette belle combinaison eût placé la production française tout entière sous le contrôle absolu de l'État ou, tout au moins, de quelque clan politique. En effet, les promoteurs de la C. G. P. entendaient bien la diriger et l'on n'ignore plus guère maintenant les relations constantes et étroites, jusqu'aux fonds secrets inclus, qui assurèrent à *tous* les gouvernements, jusqu'en 1920, des moyens d'action directs sur les chefs de la C. G. T.

Mais tout avait été conçu sans tenir compte de cette logique interne des actions humaines, calquée sur l'enchaînement des idées qui les inspirent. La nouvelle organisation consacrait l'erreur fondamentale du marxisme : l'idée de classe, entraînant comme conséquence directe la nécessité de la lutte

vice spécial auquel il était attaché, quelques détails sur les méthodes de travail du principal auteur du traité de Versailles.

des classes, qui n'a de terme que la révolution. Les résultats ne se firent pas attendre.

Dûment stylé par M. Loucheur et ses complices, M. Jouhaux avait lancé la formule, excellente d'ailleurs, du *maximum de production dans le minimum de temps de présence, pour un maximum de salaire* équilibré par un *maximum de développement de l'outillage pour un maximum de rendement avec le minimum de frais généraux.* Et dans une petite brochure intitulée *Les travailleurs devant la paix,* il déclarait indispensable que se constituât chez nous un Conseil économique national ayant, pour l'aider dans sa tâche, des conseils économiques régionaux, où les délégués directs de la classe ouvrière — c'est-à-dire, ne l'oublions pas, M. Jouhaux et ses camarades — apporteraient leur capacité technique, leur connaissance du milieu, leurs suggestions d'organisation scientifique et rationnelle du marché du travail et des méthodes de production...

Mais M. Jouhaux avait compté sans ceux qui convoitent sa place. Le 15 septembre 1919 s'ouvrait, à Lyon, le vingtième Congrès national de la C. G. T. Ce fut l'occasion pour les extrémistes révolutionnaires de mener un rude assaut :

Politiquement, déclara M. Monmousseau, la C. G. T. a confondu les intérêts des hommes d'État avec ceux du syndicalisme. *Economiquement aussi elle s'est compromise, en tenant compte des effets de la guerre sur le pays. Puisque les capitalistes seuls sont responsables, qu'ils s'organisent comme ils l'entendront ; nous n'avons rien à faire pour les aider.*

Il fallut jeter du lest et bousculer le programme Loucheur. M. Jouhaux, directement menacé, déclara que la collaboration qu'on lui reprochait avait été

une collaboration humaine et non une collaboration d'appétits. Et comme M. Monatte avait signalé le projet de Conseil économique national élaboré par M. Bruyant, un des fondateurs de la C. N. P., M. Jouhaux certifia que le projet du Conseil économique national était sorti des décisions du Bureau confédéral [1], non d'ailleurs et que, si on avait projeté d'y appeler des patrons, c'était en tant que techniciens représentant l'intérêt général et non comme employeurs défendant des intérêts particuliers. Le Conseil économique maintenant, conclut-il, *c'est fumée... l'atelier fera disparaître le gouvernement.*

Le projet Loucheur était à terre; pour durer, ses collaborateurs « ouvriers » avaient dû rallier la révolution. Les rapports entre la C. G. P. et la C. G. T. s'étaient d'ailleurs bornés à quelques contacts entre Chambres syndicales patronales et Fédérations ouvrières.

Il est presque superflu d'observer ici que les syndicats patronaux — près de 2.000 — qui ont adhéré à la C. G. P. et qui ont été répartis en 21 groupements, n'eurent que des indications très vagues sur les hautes visées des fondateurs. La formule officielle, qui fut donnée, proposait l'accord certain avec la C. G. T. et mettait en relief l'inconvénient du manque de coordination entre les grandes unions industrielles et commerciales et la nécessité de leur donner un organe commun, qui

1. En réalité, il y avait, au moment où M. Jouhaux se tirait ainsi d'affaire, près d'un an et demi que les promoteurs de la C.N.P. avaient défini les grandes bases de leur organisation. M. Jouhaux n'eut même pas à reprendre l'idée, c'est M. Loucheur qui le fit.

leur permît de discuter ensemble les questions d'économie générale. M. Clémentel, qui prit le rôle de fédérateur, n'expliqua jamais pourquoi il crut bon de dédaigner la C. N. P. qui lui offrait, sur des bases neuves et viables, le plan d'organisation qu'il désirait.

La C. G. P. subsiste encore, mais son action est faible. Incertaine sur la voie qu'elle doit prendre, n'ayant d'autre objet statutaire que *de contribuer au développement de la richesse nationale de la France et de sa puissance de production, de coordonner les efforts des Syndicats et Associations professionnels et de grouper les producteurs*, son action sociale ne peut être que nulle ou mauvaise. Sa formation a déjà eu ce résultat lamentable d'inciter de nombreux industriels à envoyer leurs ouvriers à la C. G. T., comptant qu'avec celle-ci on allait pouvoir discuter raisonnablement. L'augmentation considérable du nombre des adhérents de la Confédération ouvrière, en 1919, trouve ici sa principale cause : pour améliorer la situation sociale du pays, on donnait des troupes à la révolution ! Plus sages que nos ministres, ces troupes ont vu clairement en mai dernier, qu'elles n'étaient formées que pour le désordre et qu'il n'était d'autre parti pour elles que de déserter ces formations ruineuses, dont certaines naïvetés ministérielles attendaient une rénovation. Il faut renoncer à comprendre que deux ministres, dont l'un est un grand industriel, aient pu espérer un seul instant que deux groupements syndicaux, patronal et ouvrier, sans autres contacts que les palabres communes à leurs chefs nationaux ou même régionaux, auraient la moindre influence sur le règlement de difficultés

sociales, mais qui se produisent de mille manières et toujours localement, quand elles ne sont pas artificiellement suscitées. Il était plus absurde encore d'espérer assagir la C. G. T., en acceptant d'emblée des erreurs intellectuelles dont la stérilité est connue de tous.

II

LES GROUPEMENTS DE TECHNICIENS.

Avant la guerre, il n'existait d'autres groupements de techniciens que les associations d'anciens élèves, mais celles-ci avaient et ont gardé le caractère de sociétés amicales, cherchant à maintenir et resserrer des liens entre d'anciens condisciples et à leur procurer des relations utiles. Depuis l'armistice, une évolution, conforme au mouvement d'association qui entraîne les Français, s'est produit dans l'esprit de ces amicales et une *Fédération des grandes écoles* a été constituée pour *la défense en commun des intérêts généraux des associations adhérentes et des membres de celles-ci.* Cette Fédération groupe actuellement les anciens élèves de l'École centrale des Arts et Manufactures, de l'École supérieure des Mines, de l'École nationale des Ponts et chaussées et de l'École des Mines de Saint-Étienne. Il est difficile néanmoins de considérer la Fédération ou les Associations comme des organisations professionnelles : la spécialisation pratique des ingénieurs sortis de ces écoles les rattache aux professions les plus diverses et une représentation professionnelle des techniciens ne peut sortir de ces groupements, qui n'assemblent

pas selon les compétences acquises mais uniquement selon l'origine scolaire. Il n'en va pas de même des groupements syndicaux qui se sont formés depuis 1917.

Le premier-né est le Syndicat professionnel des Ingénieurs - électriciens constitué le 15 décembre 1918. Sa formation entraîna, en 1919, celle du Syndicat des Ingénieurs mécaniciens français et du Syndicat des Ingénieurs chimistes français. Ces trois syndicats se groupèrent en une *Union des Syndicats professionnels d'ingénieurs français* déclarée légalement le 11 octobre 1919[1].

Ces divers syndicats ont pour objet :

D'établir entre tous les membres des relations permanentes, de développer ces relations par correspondances périodiques et réunions, de rapprocher les divers groupements d'ingénieurs français, afin d'augmenter leur solidarité, leur assurance mutuelle et *leur puissance d'action.*

De se consacrer à l'étude et à la défense des intérêts moraux, économiques et professionnels des ingénieurs afin de porter au maximum la considération et l'activité individuelle et sociale de l'Association.

De se consacrer au développement de la technique française et de centraliser les renseignements sur le développement et les besoins de l'industrie, en ce qui concerne l'art de l'ingénieur, afin de fournir à ses membres toutes indications utiles pour l'exercice de leur profession et l'amélioration de leur situation.

De soumettre, aux autorités compétentes ou aux Pouvoirs publics, les vœux ou *desiderata* de la corporation en ce qui concerne toutes les réformes et mesures législatives, administratives, économiques ou militaires.

1. Siège social, 13, avenue de la Grande-Armée, Paris.

Eventuellement, de constituer une caisse de secours mutuels et une caisse de retraites.

Et, plus généralement, tout ce qui peut être de l'intérêt individuel ou collectif des ingénieurs.

Le règlement intérieur prévoit l'appréciation par le Conseil d'administration de la capacité professionnelle des candidats. Les adhérents sont répartis en Sections régionales, divisées elles-mêmes en Sections professionnelles, réparties suivant les spécialités de la profession. Auprès du Conseil d'administration centrale des Commissions permanentes ont été formées — Commissions professionnelle, de propagande, de législation industrielle, de normalisation et d'organisation, d'enseignement technique. Chaque Section professionnelle met à l'étude les questions qui lui sont soumises par une Commission permanente.

L'Union des syndicats d'ingénieurs est un acheminement vers une *Fédération des Techniciens de l'Industrie française*, qui comprendra, outre les syndicats ci-dessus mentionnés, ceux des Ingénieurs agronomes, des Ingénieurs-constructeurs, des Ingénieurs métallurgistes et des Ingénieurs des transports. On ne peut qu'approuver ces groupements de base, constitués selon la profession et dont les efforts, jusqu'à ce jour, ont été au plus pressé, nous voulons dire vers l'amélioration des appointements de famine, qui étaient et sont encore trop souvent imposés aux ingénieurs depuis l'armistice.

Mais nous devons faire de graves réserves sur certains principes qui semblent commander la formation de l'Union des syndicats d'ingénieurs et la

Fédération projetée pour l'avenir. Le Comité directeur de l'Union a fait publier récemment une conférence de M. Raoul Bigot, membre du Bureau de l'Union et vice-président du Syndicat des Ingénieurs électriciens, conférence qui inspire certains tracts édités par l'Union et dans laquelle la doctrine et les buts poursuivis sont nettement définis.

Après avoir montré que les Associations d'anciens élèves d'une même école, basées sur la communauté d'origine ne peuvent faire office de Syndicats professionnels, non plus que la Société civile des Ingénieurs de France, qui comprend de nombreux éléments patronaux, M. Bigot insiste sur la nécessité de sérier, à la base, les Syndicats par profession, *pour réunir, d'abord, les gens ayant le plus d'intérêts communs*, ce qui définit avec une netteté parfaite le principe premier de toute organisation viable. Il qualifie justement l'Union syndicale des techniciens de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture, formée avec la complicité de la C. G. T. pour constituer un fantôme de Conseil économique national, de syndicat réunissant d'emblée des techniciens de toutes professions, *c'est-à-dire n'ayant obéi à aucune loi saine de formation, assurant un long avenir* ; ce que l'expérience a confirmé. Mais il abandonne cette voie droite pour demander qu'on donne, *au Capital-intelligence, la situation qui lui revient auprès du Capital-argent et du Capital-travail*, et il en appelle à une Confédération générale des Intellectuels — actuellement formée, — à une C. G. I. qui, nouveau Tiers-État, viendra prendre sa place sur un rang d'égalité près de la C. G. P. et de la C. G. T. La C. G. I., dit-il, est

nécessaire pour limiter la puissance énorme que la C. G. T. est en train d'acquérir.

On retrouve ici les faux principes, qui commandèrent la tentative de MM. Loucheur et Clémentel et la menèrent à son échec, en un mot l'erreur d'une formation de classes. Or dans la production on ne rencontre pas de classes, mais seulement des fonctions. Fonction du créateur de l'entreprise, fonction du chef exerçant effectivement le commandement, fonctions des techniciens, fonctions des employés et des ouvriers. Le capital, nous l'avons montré ailleurs [1], ne joue qu'un rôle passif, les maîtres de la production n'étant ni les capitaux, ni les capitalistes, mais ceux qui, capitalistes ou non, techniciens ou non, sont aptes à employer les capitaux et à diriger leur utilisation. Ces réalités apparaîtront vite dans un groupement de techniciens, qui comprendra nécessairement des techniciens-chefs, ayant souvent l'entière responsabilité du commandement, des techniciens - directeurs des grands services d'une entreprise, ayant délégation d'une part importante de l'autorité du chef, et des techniciens-subalternes, dirigeant un atelier ou simplement occupés aux études. Or, une organisation économique et professionnelle tiendra compte de ces réalités inéluctables, ou elle ne sera qu'une reprise de l'expérience des grands groupements réunis par leurs têtes. Les résultats de cette expérience montrent assez l'inutilité du temps qu'on passera dans une voie aussi fausse.

Dans une autre partie de sa conférence, M. Bigot traçait cependant le schéma d'une vue réaliste de

1. Georges Valois, *L'Économie nouvelle*, chap. V, § IV.

la production. *Prenez*, disait-il, *les ingénieurs d'une grande Société métallurgique, mécanique, électrique ou chimique. Leurs intérêts sont connexes, parmi eux vous trouverez des élèves de différentes écoles. Eh bien, si ces ingénieurs veulent avoir quelque chance de succès dans leurs revendications, il faut, c'est l'évidence, qu'ils soient affiliés au même groupement.* Il eût gagné à demeurer sur ce terrain solide.

Car une revendication qui domine toutes les autres, c'est celle qui touche à la prospérité de la nation, sans laquelle rien ne tient plus et qui fait à tous les facteurs constituants un intérêt supérieur commun. Or l'avenir de cette société nationale est liée au développement local, puis régional, et enfin national de la production qu'elle assure. Il faut donc donner à cette production, métallurgique, mécanique ou autre, les organes d'expression locaux, régionaux et nationaux, qu'on ne trouve nulle part en France. Une C. G. P. n'exprimera que des intérêts patronaux, une C. G. I., les intérêts des techniciens intellectuels : mais, étrangères l'une à l'autre, aux lieux où les réalités se font et se défont, unies seulement par des états-majors éloignés, régionaux ou nationaux, elles seront incapables de concerter les mesures de prospérité, qui assureraient l'amélioration du sort de tous. Car cette amélioration ne dépend pas de l'agrément ou du rejet de revendications matérielles, mais d'une création commune, perfectionnant les moyens de production et fournissant, par une diminution des prix de revient, la possibilité d'augmenter les profits pour tous sans élever les prix de vente. La guerre n'a-t-elle pas suffisamment montré que

l'augmentation brutale des salaires et des traitements, élevant automatiquement le prix des produits, n'est qu'une illusion ruineuse.

Les syndicats de techniciens devront entrer dans cette voie féconde de la création économique où ils verront leur action s'amoindrir peu à peu. Ils se heurteront à l'impossibilité d'aboutir s'ils n'entrent pas dans les formations supra-syndicales seules capables de représenter la profession, la production, et sur lesquelles nous reviendrons plus loin.

Ces critiques ne tendent pas d'ailleurs à condamner la formation d'une Fédération nationale des techniciens français, elles limitent seulement l'action viable d'une telle Fédération à l'élaboration de solutions pour quelques vastes problèmes d'ordre très général, tels que l'enseignement professionnel et surtout l'organisation de rapports étroits entre la science et l'industrie.

III

LES GROUPEMENTS D'INTELLECTUELS.

Les réserves faites ci-dessus, à propos des syndicats de techniciens, s'appliquent intégralement à la Confédération des travailleurs intellectuels (C. T. I.) que M. Bigot appelait de ses vœux et qui est née le 18 mars 1920. *Puisque les capitalistes et les ouvriers ont leur confédération générale*, demandait un des promoteurs, M. José Germain, en février dernier, *ne serait-il pas juste que les travailleurs intellectuels s'entendissent pour constituer la leur?*

L'aventure est tentée et la nouvelle Confédération s'est donné pour objet :

D'organiser, entre le plus grand nombre des collectivités représentant les différentes professions intellectuelles, libérales et techniques, une action commune concernant la protection et la défense des intérêts et des droits généraux desdites professions et le rôle des travailleurs intellectuels dans la nation.

Etant bien entendu que chaque collectivité conserve, de la façon la plus absolue, sa personnalité propre ainsi que son entière autonomie et le choix de ses moyens d'action en ce qui concerne son objet ou ses intérêts particuliers.

Les associations et groupements déjà constitués sont donc seuls appelés à entrer dans les cadres de la C. T. I. Neuf sections professionnelles ont été formées : arts, enseignement, fonctionnaires, lettres, presse, professions libérales, sciences pures et appliquées, techniciens du commerce et techniciens de l'industrie. Chaque collectivité adhérente nomme, pour la représenter, des délégués, en nombre variable avec le nombre de ses adhérents. Les délégués se réunissent par sections et nomment, pour chacune de ces dernières, un Comité directeur.

Les buts sont essentiellement professionnels et M. de Weindel définit comme suit un excellent « aperçu embryonnaire » du cahier des revendications commun :

1° Un salaire minimum, basé sur les besoins, devrait être établi pour tous de façon à ce qu'aucun gagne-petit des professions intellectuelles ne soit exposé à ne pouvoir vivre de son travail. Les salaires supérieurs, par contre, en dehors d'une échelle d'augmentations progressives par

séries d'années de services dans une même maison, ne seraient déterminés que d'après l'effort et le rendement de chacun.

2° Un contrat-type obligatoire — tenant compte des nécessités corporatives[1] qui peuvent être différentes dans le détail — serait élaboré puis présenté pour adoption aux syndicats patronaux. Ce document permettrait à tout salarié intellectuel entrant dans une maison qui ne signe pas de contrats avec ses collaborateurs de se trouver néanmoins garanti dans ses droits de base.

3° Une retraite serait due à tout collaborateur comptant 25 années de services et 55 ans d'âge avec retraite proportionnelle. Quelques maisons accordent une retraite à ceux qui les ont servies sans discontinuer pendant 25 ou 30 ans. La caisse, ici, serait étendue à tous les salariés intellectuels d'une même corporation et il suffirait de compter 25 ans de labeur dans cette corporation, dans une ou dix maisons — il n'importerait pas — pour avoir droit à cette retraite. On ne verrait plus ainsi de vieux professionnels remerciés après 23 ans ou 28 ans de présence et s'en allant, usés, sans être assurés d'un morceau de pain au soir de leur rude existence.

4° Une indemnité minimum de renvoi immédiat serait fixée, d'accord avec les syndicats patronaux, pour tout salarié intellectuel et une échelle d'indemnités minima établie pour tous les autres cas de congédiement.

5° Pour les travailleurs intellectuels rémunérés aux pièces, le payement de tout travail livré et accepté serait obligatoire, même si ce travail n'était pas utilisé.

6° Le recrutement professionnel aurait à tout le moins la priorité sur tout autre.

Quant aux moyens d'action prévus, ils comprennent, outre une propagande suivie, l'accès auprès

1. Ces nécessités, qui les définira, dans l'absence complète d'une représentation de la corporation ?

des Commissions parlementaires, des Chambres de commerce, des Conseils municipaux, les pourparlers avec les membres du gouvernement, l'intervention et l'arbitrage éventuel de la C. T. I. dans les conflits professionnels et, comme moyen extrême, la grève.

Dès maintenant la C. T. I. a recueilli les adhésions de nombreux groupements représentant des écrivains, artistes, membres de l'enseignement, des journalistes et des auteurs dramatiques, des savants, des ingénieurs, des techniciens du commerce, des avocats, des médecins et des cheminots appartenant aux catégories moyennes du personnel des chemins de fer. Cette simple énumération montre assez le caractère artificiel d'une pareille confédération et combien peu d'intérêts professionnels communs rapprocheront les membres de chaque compartiment. Le caractère général d'intellectuel qui unit le tout est trop imprécis, et on ne voit aucune raison qui puisse être opposée aux associations patronales, qui réclameraient leur place au sein de la C. T. I. La fonction de patron, de chef d'entreprise est devenue, en effet, si exclusivement intellectuelle et technique, que la C. G. P. tout entière a sa place marquée dans une association d'intellectuels.

On invoque qu'aucune entreprise humaine ne peut vivre sans la triple collaboration du Travail, du Capital et de l'Intelligence, comme si le capital était une personnalité indépendante. Au vrai, ces abstractions parviennent à masquer les réalités, comme le fit cinquante ans durant la fameuse opposition marxiste du capital et du travail, autrement dénommés bourgeoisie et prolétariat.

On distingue aujourd'hui l'intelligence du capital : ce n'est qu'un progrès. Au risque de nous répéter, rappelons ici que le capitaliste, qui n'est que tel, ne joue aucun rôle dans la production, il fournit un élément nécessaire et reçoit le prix de cette fourniture, sans plus. Son rôle change s'il intervient dans la gestion de l'affaire, mais c'est en tant que chef qu'il agit alors, et le chef qui emploie les capitaux d'autrui a autant d'importance que celui qui risque ses propres deniers. Il en a plus même si son entreprise est plus vaste. La prospérité d'une entreprise exige encore l'intervention des techniciens spécialisés dans la connaissance des procédés de travail, des employés qui assurent les fonctions créées par une intellectualisation croissante de l'effort humain, de la main-d'œuvre enfin remplissant les besognes matérielles, pénétrées, elles aussi, d'une part, accrue chaque jour, d'intelligence.

On convient ici que tout se ramène en définitive aux actions combinées de l'Intelligence et du Travail utilisant le Capital — nous préférons cet ordre — mais on remarque que le capital, fruit accumulé de travaux antérieurs, n'est lui-même que travail et comme l'intelligence besogne ainsi que le bras, on propose, pour éviter toute confusion, de classer les facteurs de la production en Intelligence et Force physique. Mais sous réserve de reconnaître la vanité de ces jeux philosophiques, pour tous ceux qui, prétendant à organiser, doivent tenir sous le regard le faisceau complet des réalités. La complexité de la production moderne rend assez malaisée le classement des fonctions, qui se compénètrent étroitement, pour qu'on ne simplifie pas le

nombre des catégories au point de rendre tout classement impossible.

Nous tenons à signaler ici la création d'une Confédération des Sociétés scientifiques, qui groupe les Sociétés savantes pour la défense des intérêts de la recherche scientifique et comprend les Sociétés de chimie, de physique, de sciences naturelles, de philosophie, d'histoire et de droit; elle se propose surtout d'assurer la publication des ouvrages scientifiques français, actuellement compromise par la situation économique de l'industrie du livre, et de protéger la recherche scientifique, complètement négligée par les pouvoirs publics. C'est avec une semblable Confédération, qu'une Fédération nationale des ingénieurs français pourrait entretenir des rapports fructueux, ainsi que nous le signalions plus haut.

IV

LES GROUPEMENTS D'EMPLOYÉS ET D'OUVRIERS

Nous réserverons un chapitre spécial aux formations révolutionnaires, dont les buts politiques ne permettent pas de faire des organisations professionnelles. Et nous nous contenterons de mentionner quelques groupements ouvriers nouveaux, tels que la *Confédération nationale du travail* et l'*Union des syndicats réformistes*, dont les effectifs sont restés très faibles et qui ont adopté une organisation calquée sur celle de la C. G. T. et d'ailleurs dirigée contre elle ; cette attitude exclusivement négative, stérile donc, est sans avenir.

Confédération française des Travailleurs chrétiens.

Le syndicat catholique des employés du commerce et de l'industrie a été fondé en 1887. Il compte aujourd'hui près de 10.000 adhérents. A côté de lui s'est constitué le syndicat des dames employées, dont l'effectif atteint 8.500 membres. De nombreux groupements analogues existent aujourd'hui dans les grandes villes de province. L'ensemble constitue la *Fédération française des syndicats d'employés catholiques.*

Mais la Confédération des travailleurs chrétiens[1] comprend, outre cette Fédération d'employés, de nombreux syndicats d'ouvriers et une organisation syndicale de cheminots catholiques. Au total environ 150.000 membres, dont 55.000 ouvriers, depuis que les syndicats chrétiens, catholiques et protestants, d'Alsace et de Lorraine se sont réunis à la Confédération française des travailleurs chrétiens, constituée le 3 novembre 1919.

Il est à peine besoin de noter que cette Confédération dispose d'une ferme doctrine sociale, issue d'une tradition séculaire et rajeunie, au XIXe siècle, par l'enseignement des Chefs de l'église et les travaux de Le Play et du colonel de la Tour du Pin. Mais il est bon de rappeler que c'est en 1833 que Le Play arrêta son programme d'études sociales et que les premières études de M. de la Tour du Pin datent de 1880 ; on voit par là que les catholiques ont été les premiers à indiquer la solution des difficultés sociales créées par la Révolution française et la naissance de la grande industrie. On s'en

1. Siège social, 5, rue Cadet, Paris.

aperçoit aujourd'hui que la doctrine sociale catholique entre dans une vie nouvelle. Il n'en est que plus évident qu'on aurait pu éviter, par elle, le temps perdu et les ruines accumulées par la chute des nuées socialistes marxistes.

Il manque beaucoup cependant au mouvement social chrétien de France pour être en état de se placer à la tête du mouvement. Si les techniciens peuvent lui être fournis par l'*Union sociale des ingénieurs catholiques*, dont les adhérents sont peu nombreux, mais très actifs, on ne voit nulle part des groupements de chefs d'industrie chrétiens. Ceux-ci ne se désintéressent pas du mouvement, ils l'appuient au contraire, mais isolément et faisant preuve d'un esprit d'individualisme exactement opposé à la doctrine qu'ils reçoivent. En outre, le mouvement chrétien, puissamment armé au point de vue social, manque du corps de doctrines économiques indispensable à l'organisation future. De bons témoignages nous permettent d'affirmer qu'on s'en rend compte, mais aussi qu'on hésite à s'engager dans cette voie.

Deux dangers plus graves menacent le mouvement social chrétien. C'est, d'abord, un certain courant démagogique, qui entraîne ses partisans à proposer des mesures aussi révolutionnaires que les piteuses solutions de la C. G. T., dans l'espoir de passer pour des hommes d'avant-garde ; comme s'il était permis à des catholiques de tomber dans les « illusions du progrès ». Ajoutons, toutefois qu'une réaction semble se dessiner contre ces tendances irraisonnées.

L'autre danger réside dans le caractère international qu'on tend à donner au mouvement social

chrétien. Cette internationalisation n'est pas condamnable en soi. Son premier résultat semble être d'annihiler et de supplanter l'influence allemande du centre syndical chrétien de Cologne, qui, avant la guerre, menait une action internationale. Mais sur ce terrain glissant, la plus grande prudence est de rigueur, l'expérience socialiste en témoigne, et l'on n'a pas vu sans regret, les chefs de la Confédération française accepter à Strasbourg de se rencontrer avec les délégués chrétiens allemands et autrichiens, à condition que ces derniers souscrivent à quelques vagues regrets concernant les excès de la soldatesque boche. On ne pouvait se défendre d'établir un parallèle entre ces déclarations inopérantes et celles qu'un clan socialiste voulait obtenir des marxistes allemands, lors de la Conférence internationale de Bâle. La « seule internationale qui tienne » est à Rome, il en faut laisser la direction à la parole qui porte le monde, comme disait Louis Veuillot, elle seule se trouve naturellement placée sur un plan d'universalité, où les nationalismes prennent une importance secondaire. Au niveau de ces nationalismes, au contraire, que les mouvements sociaux ne peuvent quitter, il n'y a pas d'internationalisme viable, mais seulement des rencontres possibles pour l'élaboration des solutions à quelques problèmes limités et nettement déterminés. Passer les bornes de ces problèmes impose qu'on aille à Rome. Il serait extrêmement grave que les éléments démagogiques signalés plus haut entraînassent les dirigeants du mouvement social chrétien sur un terrain où le socialisme a rencontré les causes de son effondrement.

V

LES ORGANISATIONS AGRICOLES.

Ces organisations doivent être examinées à part. Elles répondent à des conditions si différentes de celles qui commandent les formations industrielles et commerciales, que leur existence et leur constitution sont spéciales. Elles n'ont généralement pas d'histoire : la paix des champs règne sur elles. Constituées sans grand tapage, elles vivent de même et leur activité, le résultat de leurs efforts n'en sont pas amoindris. Leur prospérité, qui, pour certaines, couvre plus d'un quart de siècle, est la preuve manifeste qu'une organisation sociale viable ne doit avoir aucun point commun avec les formations guerrières chères aux internationaux improprement dénommés pacifistes. Le meilleur moyen de cohabiter sous le même ciel ne consiste pas, en effet, à s'entredéchirer, mais au contraire à se soumettre aux communes lois de la prospérité commune. Sous réserve, évidemment, que cette soumission ne soit pas faite seulement de la passivité des faibles, écrasés par les forts, ainsi que l'entendent ces extraordinaires naïfs que sont les libéraux.

Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France.

Créée en 1886 par la Société des Agriculteurs de France, cette Union[1] compte plus de 800.000 membres, dont 65 pour 100 de propriétaires exploitants,

1. Siège social, 8, rue d'Athènes, Paris.

15 pour 100 de propriétaires non exploitants, 10 pour 100 de fermiers et 10 pour 100 d'ouvriers agricoles. Ces 800.000 membres sont répartis en 2.650 syndicats. Vingt-sept unions régionales ont été formées, savoir : Union du Sud-Est, des Alpes et Provence, du Midi, du Centre, de Bourgogne et Franche-Comté, de Lorraine, du Nord, de Bretagne, de Normandie, du Plateau Central, du Nivernais, de la Sarthe, du Poitou, du Périgord et du Limousin, des Pyrénées et des Landes, de la Garonne, de la Gironde, de la Saône, de Champagne, des Vosges, du Morbihan, du Finistère, de la Somme, de l'Ile de France, de l'Ouest, de l'Angoumois et du département d'Alger. L'Union centrale comporte un Service de mutualité pour les retraites et assurances, un Service de crédit agricole, des Services commerciaux et particulièrement une Coopérative centrale d'achats.

La Société des Agriculteurs de France joue le rôle d'une Société d'études auprès de l'Union. Le Bureau de l'Union intervient pour l'ensemble auprès des Pouvoirs publics, des Compagnies de chemins de fer ; faits à noter, il poursuit actuellement des pourparlers avec l'État pour acquérir une partie des gisements de potasse d'Alsace : premier pas dans une voie des plus heureuses.

Une organisation concurrente et moins importante, le *Syndicat central des agriculteurs de France* [1] groupe en un seul syndicat tous ses adhérents et principalement les agriculteurs isolés n'ayant pas de syndicat local dans leur circonscription.

Signalons encore la *Fédération nationale des*

1. Siège social, 42, rue du Louvre, Paris.

syndicats horticoles de France, groupant 75 syndicats, le *Syndicat central des agriculteurs coloniaux*.

Confédération générale agricole.

La C. G. A. ou *Union nationale des paysans de France* a été constituée le 5 février 1919, pour unir tous les groupements agricoles existants et créer, à l'abri de toutes solutions électorales, un organisme agricole, central, agissant et souple, se plaçant pour défendre les intérêts des agriculteurs *sur le terrain économique*. Le nombre des membres atteint 450.000, il s'est formé 800 syndicats. Le but de la C. G. A. est surtout de grouper les syndicats de fédérations isolées et les millions d'agriculteurs n'appartenant à aucun des six mille syndicats agricoles existant actuellement en France. Quelques années sont nécessaires à ce groupement nouveau pour s'organiser complètement et assumer les lourdes et saines tâches qu'il s'est fixé : lutte contre l'alcoolisme, repeuplement des campagnes, constitution de sociétés de constructions agricoles, de culture mécanique, formation d'associations économiques.

Confédération nationale des Associations agricoles.

Sur les mêmes bases et pour un but presque identique la C. N. A. A. s'est formée cinq mois après la C. G. A. et l'on ne peut que regretter la confusion qui en peut résulter. Au cours des réunions constitutives, les grandes associations agricoles françaises étaient représentées par deux délégués. Citons la Société des agriculteurs de

France de l'Union centrale des Syndicats, la Société des viticulteurs de France, la Société nationale d'horticulture, le Syndicat central des agriculteurs, la Confédération générale des vignerons du Midi, la Fédération des associations viticoles, les principales unions régionales formées par l'Union centrale des syndicats d'agriculteurs de la C. G. A. elle-même.

La C. N. A. A. a été chargée d'organiser les Congrès de l'Agriculture tenus annuellement, à Paris ou dans un grand centre régional ; elle a pour mission de faire réaliser les résolutions de ces Congrès. L'administration de la C. N. A. A. est confiée au Comité général, réunion des délégués de toutes les associations adhérentes. Ce Comité nomme un Bureau confédéral qui représente la Confédération et la dirige.

Le premier Congrès de l'Agriculture française s'est réuni à Paris, du 30 juin au 3 juillet 1919. Cinq sections ont présenté des rapports sur les sujets suivants : reconstitution agricole des régions libérées, la situation du cheptel national, l'organisation de la défense et de la représentation professionnelles de l'agriculture, le problème de la main-d'œuvre agricole, la production coloniale agricole et les besoins de la métropole.

Ce bref exposé montre bien qu'en France, l'agriculture est organisée et dûment représentée. Les futures Chambres d'agriculture, si elles échappent aux préoccupations électorales, qui animent les correcteurs actuels de la loi constitutive, toujours différée, compléteront heureusement un ensemble déjà solide.

Il reste cependant beaucoup à faire et, surtout,

à établir les rapports permanents indispensables entre l'agriculture et l'industrie françaises. Une Confédération agricole n'a aucun moyen, actuellement, de faire pression sur l'industrie des machines agricoles, ou sur la fabrication des engrais, pour obtenir de meilleurs prix, une meilleure répartition des transports ou des fabrications nouvelles et utiles. L'industrie mécanique, l'industrie chimique n'ont pas, en effet, de représentation professionnelle vraie : il existe sans doute des chambres syndicales, mais celles-ci n'expriment que les intérêts patronaux, faute d'organe, la profession dans son ensemble est sourde et muette.

Les groupements agricoles devront en outre prendre souci d'une meilleure représentation des ouvriers agricoles; les exploiteurs socialistes cherchent à répandre leurs absurdités dans ce milieu, il est juste temps de ruiner cette entreprise dans ses fondements, en donnant aux ouvriers agricoles aussi peu révolutionnaires que la grande majorité des ouvriers urbains, les moyens de faire connaître leurs désidérata et de comprendre, dans des organismes professionnels, les conditions de notre prospérité agricole.

CHAPITRE II

FORMATIONS RÉVOLUTIONNAIRES

Ces formations n'ont pas à prendre place dans une organisation économique française. Il n'en sera question ici que pour mettre en relief des réalités cachées.

La C. G. T. n'est pas une organisation syndicale. De nombreux syndicats et même certaines unions de syndicats — telles que la Fédération du Livre — ont pu garder tout ou parti de ce caractère en dépit de l'impulsion venue de haut et à laquelle les groupements provinciaux échappent souvent, mais la C. G. T., en tant que telle, n'est plus qu'un parti politique, mené par un clan de politiciens luttant, pour défendre sa place, contre les clans adverses. Les différents congrès, tenus en France pendant la guerre, ont été, à cet égard, particulièrement significatifs. Nous ne croyons pas nous tromper de beaucoup, en affirmant qu'aucune revendication professionnelle n'y fut débattue. Tout se passait en discussions ridicules relatives à l'attitude des gouvernements alliés, à la Russie ou à la Hongrie, à Malvy, à Caillaux ou à quelque autre sujet de basse politicaillerie.

Depuis mai 1918, la C. G. T. a dû jeter le masque.

Au lieu de s'en tenir à l'affirmation des buts révolutionnaires, comme elle le faisait avant 1914, à l'image des personnages d'opéra-comique, qui vantent le mouvement sans jamais bouger, les chefs actuels de la C. G. T., *qui ne veulent pas de la révolution,* ont dû céder devant la poussée croissante des éléments dits extrémistes. Cette reculade a eu lieu, dans le temps même où les chefs méditaient, d'accord avec M. Loucheur, un changement complet de politique et l'abandon quasi total de la lutte des classes. Preuve que la C. G. T. est incapable de quitter l'ornière révolutionnaire.

On ne peut oublier ici que les dirigeants de la C. G. T. ont *toujours* eu, au cours de la guerre, et *souvent,* auparavant, des rapports avec le Gouvernement. Au cours de ces rapports secrets, les Jouhaux combinaient, avec le ministre de l'Intérieur, les moyens de mettre fin aux mouvements ouvriers, grâce à quelques satisfactions, réelles ou non, accordées aux militants syndicalistes, qui sont presque toujours les militants du parti socialiste. Les événements de mai 1920 ont montré que la force de la C. G. T. n'était faite que de la lâcheté du Gouvernement.

Rappelons enfin que les effectifs de la C. G. T. ont été gonflés, au cours de la guerre, grâce à la main-mise, par les socialistes, sur les services de la main-d'œuvre du ministère de l'Armement et, depuis l'armistice, par les soins de M. Loucheur et de sa mirifique combinaison analysée plus haut. Le nombre de treize cent mille a été atteint — ceux de deux et trois millions donnés un peu partout, sont faux — mais ils comprenaient une majorité d'éléments sans conviction, ceux-là même qui abandon-

nent les groupements depuis l'échec retentissant de mai 1920.

Le recul des dirigeants actuels de la C. G. T. devant les tendances réactionnaires du peuple français et devant les exigences des communistes russes, ne doit pas faire illusion. On recule par crainte de tenter l'aventure, mais on ne renonce à aucune des idées fausses, marxistes pour la plupart, qui, logiquement, mènent à ce qu'on redoute. Exactement les chefs syndicalistes n'ont pas le droit de proposer une revision de la doctrine à la lumière des événements russes qu'ils condamnent violemment. Là, pour eux, serait la voie du salut, mais ils disparaîtraient s'ils s'y engagaient. Faut-il ajouter que depuis que les hommes vivent en société, ce sont les idées, les doctrines qui commandent leurs efforts communs, menant ceux-ci à la réussite ou au revers suivant qu'elles sont vraies, c'est-à-dire conformes aux réalités, ou fausses ?

Ces points nettement posés, nous pouvons aborder les efforts des chefs cégétistes reprenant l'idée mort-née de M. Loucheur : formation d'un grand Conseil économique national.

Avant la guerre, les dirigeants de la C. G. T. ne pensaient pas plus loin que les socialistes, c'est-à-dire pas plus loin que Karl Marx. Il y avait deux classes : les bourgeois et les ouvriers, les premiers étaient tous capitalistes et tous prolétaires les seconds. Etant capitalistes, les bourgeois étaient, par définition, fainéants et parasites ; les ouvriers seuls avaient qualité de travailleurs. Force était donc de donner aux travailleurs ce à quoi ils avaient droit : le capital. Les bourgeois-fainéants

tenant à le conserver et à prolonger leur exploitation des prolétaires, l'unique solution était de le leur arracher violemment, par une révolution. Disposant du capital, les ouvriers pourraient assurer la production, sous la direction gouvernementale de leurs représentants. Inutile d'ajouter que ces représentants étaient précisément les politiciens socialistes et cégétistes qui parlaient seuls, au nom de la classe ouvrière ; en sorte qu'on ne pouvait savoir si les ouvriers voulaient ce que disaient en leur nom leurs meneurs où si ces derniers racontaient ce qu'ils désiraient eux-mêmes, en en attribuant la paternité à leurs soi-disant mandants. Le refus catégorique de suivre, opposé en mai-juin 1919 et en mai 1920 par les ouvriers français, a démontré que la seconde explication est la vraie.

Comme on le voit, la doctrine était simple jusqu'à la grossièreté et les moyens grossiers jusqu'au simplisme. Or, en 1918, grâce à la Révolution russe et à l'enseignement que Lénine leur donna, politiciens socialistes et cégétistes découvraient deux faits capitaux et insoupçonnés : l'importance des techniciens dans la production moderne et la complexité d'une organisation économique, complexité telle qu'il ne suffisait pas de faire la révolution pour aboutir et que, même, la révolution supprimait tous les aboutissements. Exactement, tout cela avait été, non pas oublié, mais entièrement méconnu.

Il en résulta une fièvre générale d'organisation ou plutôt d'élaboration des projets dits d'organisation et la constitution d'un *Conseil économique du travail* avec le concours des ouvriers de la C. G. T.,

des consommateurs de la Fédération socialiste des coopératives et... des techniciens.

Pour avoir ces techniciens, qui jusqu'alors étaient tous dits bourgeois, on constitua une *Union syndicale des techniciens de l'industrie, du commerce et de l'agriculture* — U. S. T. I. C. A. — titre imposant qui dissimule la misère extrême des effectifs. L'USTICA n'existe en effet que par le bruit mené autour d'elle et la naïveté, voulue ou non, de ceux qui, comme M. de Tarde, osent écrire : *il s'est créé depuis dix-huit mois de grandes formatious de techniciens. La plus connue est l'U. S. T. I. C. A... Il existe encore une puissante Union des Syndicats d'ingénieurs français* [1]. Alors que cette Union groupe actuellement plus de 2.000 ingénieurs, et que l'USTICA en réunit péniblement 300 dont plus de la moitié ne sont pas des techniciens qualifiés [2].

Grâce à ce battage, la C. G. T. possédait ses techniciens. Mais elle a dû fermer les yeux sur leur origine : ils sont tous bourgeois et quelques-uns sont de gros capitalistes. Le secrétaire général, M. Roger Francq, est multimillionnaire, directeur d'une société de produits chimiques et administrateur de plusieurs autres, ce qui ne l'a pas empêché de déclarer qu'un patron ne pouvait adhérer à l'USTICA sans donner les gages de sa soumission au programme de la C. G. T., c'est-à-dire sans crier : Vive ma mort ! Autour de M. Francq, quelques noms, toujours les mêmes, de techniciens qualifiés. M. Grünebaum-Ballin, juif francfortois

1. *L'Opinion*, du 17 janvier 1920.

2. Pour faire nombre, on reçoit comme techniciens des comptables et des employés.

naturalisé français cousin du Ballin de la Hambourg-Amérika et âme damnée de Briand, collabore à l'œuvre commune, mais son nom n'est pas prononcé.

Au moment de la formation de l'USTICA, M. Francq a tenté de créer une équivoque sur ses buts. L'Union, prétendait-il, n'était ni révolutionnaire, ni marxiste [1]. Elle faisait alliance avec la C. G. T., parce que les fondateurs étaient convaincus que celle-ci est *la seule force constructive à l'heure actuelle.* Les événements de mai dernier ont contraint l'USTICA à se découvrir : avec une belle candeur, ses dirigeants croyaient l'heure de la révolution arrivée et collaboraient fiévreusement à un plan d'organisation nouvelle, qui comportait toutes les audaces : suppression immédiate de la Banque de France, avec le concours d'un groupe financier américain ; soviétisation à outrance, etc.

La nationalisation dite industrialisée était le principe fondamental des réformes projetées : c'est ainsi qu'on désigne maintenant la révolution, dont on n'ose plus parler ouvertement. Le projet de nationalisation des chemins de fer — auteur : M. Grünebaum-Ballin, — connu dans son entier, permet de voir ce qu'on entend par là. L'opération, pour les chemins de fer comme pour les autres services publics, consiste à remettre la gestion à une série de soviets régionaux, com-

1. Dans un livre publié en 1920, il n'en écrit pas moins : *la lutte de classes qui n'est ni une doctrine, ni une opinion, mais un fait, semble arrivée à son apogée.* Ce langage d'un riche capitaliste qui refuse l'épithète de marxiste, ne manque pas de saveur. Mais de nombreux écrits et déclarations montrent M. Francq particulièrement inapte au maniement des idées.

mandés par un soviet national. Or, dans tous ces conseils, le nombre des membres issus de la C. G. T. et de ses succursales est au nombre total comme neuf à seize, huit à quinze, sept à douze. La définition suivante s'impose donc : la C. G. T., en la personne de ses militants, est la nation; toutes fois donc qu'une entreprise quelconque est remise à la C. G. T. et à ses succursales, on la dit nationalisée. En 1917, on parlait de dictature du prolétariat — entendez dictature des dictateurs dits du prolétariat; — l'exemple de la Russie ne permet plus l'emploi de ces vocables ; on dit maintenant : nationalisation.

C'est à des plaisanteries de ce genre que s'est bornée, jusqu'ici, l'activité du *Conseil économique du travail.*

Deux ouvrages publiés, à intervalles rapprochés, dans une même bibliothèque dite *d'évolution sociale* : *Le syndicalisme et la C. G. T.*, de M. Jouhaux, et *Le Travail au pouvoir* de M. Francq, permettent, le second surtout, de connaître les buts poursuivis. A vrai dire, ces deux ouvrages qui devaient être publiés, très probablement, avant tout mouvement révolutionnaire, font singulière impression aujourd'hui, après l'échec retentissant de la C. G. T. et de son Conseil économique. Il semble évident que les deux auteurs ne comptaient nullement être menés et entraînés dans un mouvement de grève générale, comme ils l'ont été par les extrémistes.

Le livre de M. Jouhaux est d'une platitude désespérante. On y veut montrer que la C. G. T. est une organisation syndicale, professionnelle, non politique, et l'on impose au lecteur le lamentable défilé des résolutions de Congrès où les préoccu-

pations politiques apparaissent seules. L'ouvrage de M. Francq est plus utile, en ce sens que tous les projets du Conseil économique du travail y sont dévoilés, mais il témoigne d'une misère doctrinale complète.

Les travailleurs seuls, dit M. Francq, sont maîtres de la production. Proposition acceptable, si l'on observe que les chefs travaillent comme les autres. Mais il y a une erreur patronale : le patron est un égoïste. Non seulement *il ignore ou nie les droits sociaux du travail, mais il admet difficilement cette notion que le capital sans travail est improductif.* On se demande où M. Francq a pu observer les patrons français ; il est vrai qu'il donne, à cette proposition banale, un sens inattendu : *le patronat, représentant ou propriétaire du capital, n'existe que par le travail de l'ouvrier.*

Quel est alors le fonctionnement des forces en jeu dans la production? Voici :

La *main-d'œuvre*, créatrice des richesses, selon les plans dressés par la *technique*, à l'aide du *capital-matière* et du *capital-roulement*, dans un ordre créé par les représentants du capital.

Ce *capital-matière*, fruit du travail des générations antérieures, c'est le matériel, l'outillage, les bâtiments, les matières premières.

Le *capital-roulement*, qu'est-il ? Une convention. Crédit et circulation fiduciaire, grâce à laquelle les échanges s'opèrent. Il joue, dans le jeu des forces productrices, le rôle que joue l'intermédiaire dans les échanges.

D'autre part, qui gère la production ? Ce sont actuellement soit les *patrons techniciens*, soit les propriétaires, possesseurs du capital-matière, soit, au nom des banques, les représentants du capital-roulement.

Il apparaît donc à l'évidence que cette gestion est assurée actuellement, non pas par des créateurs de la richesse (à l'exception, toutefois, des *patrons techniciens*) : mais par les possesseurs du *capital-matière*, déjà créé, et du *capital-roulement*, intermédiaire d'échanges.

Or, dans l'évolution de la production l'action du patron-technicien, considérable dans la gestion de la petite industrie, se réduit soit à un contrôle dans un Conseil d'administration, soit à un rôle de direction technique. La gestion passe presque en totalité de ses mains dans celles des représentants des banques, c'est-à-dire du capital-roulement.

Voici donc, c'est un fait, dans les grandes entreprises modernes, la gestion assurée par des Conseils d'administration, émanation, non pas des propriétaires véritables du capital-matière : les actionnaires, mais des banques, dispensatrices du capital-roulement.

Ces Conseils, dont la compétence est parfois mince, délèguent aux techniciens, la *direction* effective. Le directeur, avec les techniciens des services techniques, administratifs, commerciaux, comptables, est le véritable artisan de la prospérité des entreprises.

Parfois, les directeurs sont au Conseil, et, dans ce cas, ce sont eux qui, en réalité, gèrent et dirigent l'affaire. S'ils en sont absents, les Conseils adoptent leurs suggestions, à moins que des considérations financières, qui n'ont souvent aucun rapport avec le bon rendement de l'entreprise, ne règlent leurs décisions.

En résumé, dans l'ordre actuel, la gestion de la production est presque toujours entre les mains exclusives des représentants du capital-roulement, c'est-à-dire, en réalité, entre les mains d'intermédiaires ; elle est quelquefois partagée par des techniciens, mais jamais par les représentants de la main-d'œuvre.

Il est à peine besoin de relever la contradiction flagrante qui s'étale dans cette extraordinaire

analyse. Le cas du patron-technicien mis à part, on nous dit : dans les grandes entreprises modernes la gestion est assurée par les banques, par l'intermédiaire du Conseil d'administration. Mais ces Conseils ont une faible compétence et le véritable artisan de la prospérité, c'est le directeur effectif ; or, si le directeur est au Conseil, c'est lui qui gère et qui dirige, s'il n'y est pas, le Conseil adopte ses suggestions, sous réserve d'impossibilité financière. Tout semble donc au mieux, puisque le chef qui fait tout dirige effectivement. Mais voyez la conclusion de M. Francq : la gestion de la production est presque toujours entre les mains exclusives des représentants du capital-roulement, simples intermédiaires. Comprenne qui pourra.

Quant à l'étrange distinction du capital-matière, fruit du travail des générations antérieures, auquel les banques n'ont aucune part, alors qu'elles disposent d'un capital-roulement, qui n'est que crédit et circulation financière, il faut demander à M. Francq, si les actions qu'il possède et met en banque, représentent des réalités ou une convention. Ailleurs, M. Francq a déclaré qu'ouvriers et techniciens pourraient *assurer la production en éliminant délibérément l'élément patronal et capitaliste.* Ce qui n'a aucun sens, mais fait prévoir l'élimination de M. Francq lui-même.

Rétablissons les faits : assemblée générale et conseil d'administration, c'est-à-dire grand et petit soviets, n'ont qu'une part restreinte dans la gestion des entreprises. Celle du grand soviet est nulle, celle du petit, dont la compétence n'est pas toujours si mince que le dit M. Francq, — il est administrateur de deux sociétés — disparaît devant l'in-

fluence du chef véritable et compétent, administrateur-délégué ou directeur. Cela est si vrai que dans un soviet d'administration, la discorde règne jusqu'à ce qu'un groupe, commandé par un seul, ait réuni derrière lui la majorité du capital. Ce chef de groupe est alors le maître de l'entreprise, administrateur-délégué le plus souvent, à moins qu'il ne s'en remette au directeur. Pour éviter d'ailleurs les désaccords ruineux, il est rare aujourd'hui que le ou les promoteurs d'une entreprise ne commencent pas par s'assurer la fidélité de la majorité du capital, grâce à des contrats secrets avec les principaux actionnaires. M. Francq, administrateur, n'ignore rien de tout cela. Mais pourquoi cherche-t-il à le dissimuler?

Les profits excessifs de certains intermédiaires, banquiers ou autres, qui sont le fruit de notre régime ploutocratique, sont raflés en dehors de la production, comme, par exemple, lorsqu'ils comportent un prélèvement de 10 à 20 pour 100, pour le seul fait d'avoir réuni le capital. Les banques ne comptent pas sur leur prétendue gestion des entreprises ; elles se servent d'abord. Un régime social sain rendrait ces excès impossibles. Celui que préconise M. Francq assurerait aux financiers le moyen d'opérer des razzias sans précédent. Est-ce ce qu'il veut?

Définissons ce dernier régime en quelques mots, non parce qu'il est le préféré de M. Francq, mais parce qu'il rentre dans les buts du Conseil économique dit du Travail :

L'évolution de l'humanité atteint le stade où le peuple a acquis sa majorité. Que la classe dirigeante prenne garde : l'heure de la justice imma-

nente est près de sonner. — M. Francq, horloger de la justice ? — Il faut d'urgence des réformes profondes, le patronat est mort s'il les retarde. « L'erreur patronale, c'est de ne pas voir en l'ouvrier un « homme » qui a les mêmes droits, *et en réalité des capacités comparables s'exerçant dans une technique différente* ».

A ce degré de basse démagogie, tout est permis et même de traiter les idées comme des quilles. On peut ainsi écrire que les masses prolétariennes ont une attirance universelle, soit pour le Soviétisme, soit pour le Syndicalisme, *groupements ayant tous deux mêmes tendances* ; le soviétisme étant un ensemble de mares stagnantes et le syndicat *professionnel* un centre d'études professionnelles, économiques et même *politiques*.

M. Francq propose donc le syndicalisme à outrance, mais à tous les étages de son organisation (banque, chemins de fer, mines, marine marchande, ports, éclairage public et même échanges des matières premières), on trouve le soviet des délégués de l'État, qui sont ceux de la C. G. T. et de ses succursales. Groupons-nous, syndiquons-nous, dit-il, et demain, la représentation syndicale réalisera la représentation nationale des intérêts économiques; c'est un camouflage du marxisme qui conduit à l'Internationale.

Les techniciens de l'USTICA, qui auraient pu faire œuvre utile, gagneraient à comprendre qu'une pareille doctrine, en France, est vouée à l'échec certain. Pour réussir, chez nous, les erreurs même doivent être mieux présentées. Il faudrait en outre établir le bilan d'une expérience formidable, prolongée durant près de trois ans, en Moscovie. Or, les

fumées du carnage russe troublent l'esprit des têtes du Conseil économique du Travail, au point qu'elles ne suivent plus les vicissitudes de cette aventure. C'est en 1918 que Lénine et sa bande ont trouvé les techniciens, mais, depuis, ils ont été de découverte en découverte : nocivité fondamentale des soviets, actuellement supprimés, nécessité du chef, rétabli partout et même curieux efforts pour reconstituer un capitalisme jugé indispensable. Ceux qui ont besoin de la Russie pour faire leur éducation sociale (ils sont heureusement peu nombreux en France), devront utiliser les données complètes de l'expérience, ou renoncer à penser humainement.

CHAPITRE III

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Nous entendons, par formations professionnelles, celles qui tendent à représenter effectivement les intérêts d'une profession. Les organisations syndicales ne peuvent exprimer que les intérêts d'une catégorie de facteurs de la production, aux exceptions près que peut donner l'agriculture, seul milieu qui permette des syndicats mixtes viables.

Confédération nationale de la production.

La *Confédération nationale de la production* (C. N. P.) n'a jamais été constituée à proprement parler. Un comité avait été fondé en mai 1918 pour son organisation [1], mais les faits rapportés au sujet de la C. G. P. engagèrent les fondateurs à se limiter provisoirement à une action intellectuelle. Leur œuvre ne fut d'ailleurs pas abandonnée. Elargis, repris sur de plus larges bases, les prin-

1. Sur l'initiative de MM. Victor Cambon, ingénieur, Gaston Bruyant, banquier, Georges Valois, éditeur, avec le concours d'industriels et d'ingénieurs parmi lesquels se trouvaient MM. Borgeaud, Bourgain, Cheilus, Grangé, Laisné, Paul Lefebvre, J. Lepain, Villemin, etc.

cipes qui devaient commander l'action de la C. N. P. ont présidé à la formation de la *Confédération de l'intelligence et de la production française*, dont la description, les doctrines et les méthodes sont exposées dans la seconde partie du présent ouvrage.

Ces principes étaient les suivants :

I. Pour intensifier la production française avec 1.500.000 Français de moins, il est de toute nécessité de créer des organes collectifs qui permettent aux corporations, aux régions, à la nation, de méthodiser la production générale, de réduire les frais d'exploitation, en augmentant les salaires, de doubler la force d'expansion des producteurs français.

II. La création de ces organes collectifs exige un contact permanent entre les divers éléments de la production, représentés par leurs syndicats. Elle exige également que ces divers éléments : patrons, cadres, ouvriers, soient constamment éclairés par les informations qu'ils peuvent se donner les uns aux autres, et que les antagonismes qui se révèlent soient étudiés et résolus, s'il se peut, par ceux mêmes chez qui ils se produisent.

III. Ces organes collectifs ne doivent pas être constitués par deux organismes distincts (l'un ouvrier, l'autre patronal) qui ne se connaîtraient que par leurs états-majors. De tels organismes, fondés uniquement sur l'idée de classe, ne seraient que des instruments de guerre civile, et nullement des organes de production. Ils ne feraient qu'opposer stérilement les producteurs, qui, quelles que soient leurs idées sur l'avenir, sont contraints, par la nécessité, de vivre et de travailler ensemble.

IV. Les organes collectifs de la production doivent mettre en contact Syndicats patronaux et Syndicats ouvriers y compris les syndicats féminins à tous les échelons de la production : local, régional, national, afin que la gestion des intérêts économiques généraux des localités, des régions et de la Nation, soit entre les mains de

Conseils où ouvriers et patrons pourront connaître les conditions de la production, où les patrons pourront connaître les vraies conditions de la vie ouvrière.

V. Les organes collectifs ne pourront être constitués que si l'on reconnaît définitivement le principe syndical. Il faut reconnaître également qu'un syndicat représente les intérêts de la corporation. On aura donc à traiter avec lui, en dehors de toute considération politique ou confessionnelle.

VI. Des organes collectifs fondés sur ces principes, aboutissant à la création des Conseils économiques locaux et régionaux, conduisent normalement au véritable conseil économique national, que constituera la *Confédération Nationale de la Production*, où seront exactement représentés les intérêts économiques du pays.

Suivant ces principes, la C. N. P. se proposait comme buts principaux :

1° L'établissement de rapports définis, adaptés aux nécessités économiques de la Nation, entre le patronat ou la direction, les cadres ou les exécutants;

2° La résolution des conflits de travail en s'inspirant de l'intérêt supérieur de la production française ;

3° L'organisation économique des régions et de la nation, en y comprenant la réorganisation des régions libérées.

Mais, étant donné que les questions d'organisation générale doivent être traitées par les représentants du plus grand nombre possible, les questions d'ordre corporatif, au contraire, par les seuls délégués des corporations intéressées, deux groupements étaient prévus : celui des organes généraux économiques et celui des organes corporatifs.

Toutes les organisations patronales : syndicats, Chambres de commerce, cercles commerciaux et industriels, coopératives de production à caractère syndical, toutes les organisations ouvrières : Confédérations, syndicats libres, associations professionnelles, étaient conviées à établir entre elles des contacts permanents. Dans les deux ordres, économique et professionnel, ces contacts devaient se produire aux trois échelons local, régional et national par envois de délégués, patrons et ouvriers, en nombres égaux, aux diverses sections économiques ou corporatives de la C. N. P.

Ainsi devait être préparée un organisme économique national, capable de donner, dans les cadres des métiers, des fonctions, des régions et de la nation, les éléments d'une représentation complète de la production. Les éléments étrangers à la production délibérément écartés, celle-ci pouvait exprimer à l'État ses revendications exactes.

Nous insistons sur le caractère particulier de cet organisme, qui tendait à constituer au-dessus des associations existantes, des Comités super-syndicaux dont l'économie française était jusqu'hier totalement dépourvue et qui se forment actuellement au sein de la *Confédération de l'Intelligence et de la Production française.*

APPENDICE AU CHAPITRE III

UNE FORMATION PROFESSIONNELLE INDÉFINISSABLE

Nous devons dire quelques mots encore d'une tentative nouvelle, qui se présente apparemment comme une reprise du plan de M. Loucheur, mais à laquelle de nombreux signes donnent un caractère suspect de combinaison politico-financière. Les idées, la doctrine, le plan d'action sont exposés dans une jeune revue, *Le Producteur* [1], et placés sous l'égide de Saint-Simon.

De l'expérience malheureuse décrite plus haut, au sujet de la C. G. P., il semble qu'on ait déduit l'impossibilité de mouvoir en bloc les grandes associations syndicales — C. G. P., C. G. T., etc. — et la nécessité de constituer au-dessus des quartiers généraux, nommés bureaux techniques au premier degré, et chargés d'étudier les problèmes particuliers à chaque association. On espère que ces états-majors dirigeront effectivement les associations qu'ils auront, théoriquement, mandat de guider : le Conseil économique du Travail, l'U. S. T. I. C. A., les Compagnons de l'Intelligence [2] mèneraient ainsi la C. G. T., les syndicats de techniciens et la C. T. I. En ce qui concerne la C. G. P.

1. Les deux principaux rédacteurs sont M.M. Ferdinand Gros et Gabriel Darquet.

2. Association d'individualités, qui adhère à la C.T.I. et dont la tâche intellectuelle et sociale tendra, dit-on, à relever la critique, à réintégrer la culture dans la vie et généralement à combattre pour l'avenir de l'intelligence.

et les patrons, un certain mystère subsiste. Le patron est un chef d'industrie uniquement préoccupé de ses intérêts, nous affirme-t-on, mais au-dessus de lui il y a le *producteur*, celui qui, *par une vue synthétique et instantanée (?) de toutes (?) les conditions de réalisation d'une œuvre technique, se met à même de diriger l'exécution, et dont l'imagination, par conséquent, est capable de concevoir en une minute (!) ce qu'il faudra des années pour accomplir*. C'est donc une espèce de surhomme qui, seul, *peut se soucier de l'intérêt national*. Comme exemple de producteurs, on nous donne M. Hoover, le bolchevik Krassine et M. Ferdinand Gros lui-même. On formera donc l'organisme puissamment outillé des bureaux techniques autonomes ou bureaux d'organisation économique, *documentés par des techniciens et dirigés par des producteurs, appliqués à composer de grands programmes, c'est à dire à poursuivre l'aménagement économique du pays*. Ces bureaux techniques prépareront une nouvelle organisation du crédit, ils seront les bureaux d'études des banques, ils disposeront des capitaux. En sorte que tout homme de talent, technicien ou ouvrier, s'il a une idée heureuse, pourra la réaliser par l'intermédiaire des bureaux techniques de producteurs, avec lesquels les états-majors des grandes associations doivent être en contact étroit. Pour le commun des mortels on créera *l'assurance intégrale*, celle qui couvrira tous les risques et permettra de contrôler la propriété individuelle et d'organiser l'administration des héritages lorsque les héritiers seront incapables. Auprès de l'Etat, un grand conseil économique, véritable bureau technique national. On prétend organiser ainsi le règne des hommes d'affaires, décorés du titre de producteurs : c'est une véritable organisation du règne de la ploutocratie.

Ce projet témoigne d'une immense naïveté. Il n'a même pas le mérite de la nouveauté, n'étant que la reprise pure et simple des plans d'organisation lancés par Saint-Simon et ses disciples. Toutes les idées préconisées par la nouvelle revue, mentionnée plus haut, se retrouvent

presque identiques, dans l'ouvrage intitulé *Doctrine de Saint-Simon, exposition,* publié en 1829 par les disciples du maître, Enfantin et Bazard. Ce renouveau des thèses saint-simoniennes, auxquelles Karl Marx fit les plus larges emprunts et qui contiennent l'essentiel du socialisme, s'explique, malgré son caractère artificiel, par l'erreur grossière que les Wilson, les Tardieu, les Norman Angell, les Maynard Keynes ont aidé à répandre dans les esprits et qui veut que l'économique prime le politique. Cette absurdité est d'origine saint-simonienne ; il faut la considérer comme le moyen d'action d'une large conspiration contre la paix européenne [1]. On connaît le passage d'un article de revue, où Saint-Simon montre la France ruinée par la perte de ses premiers physiciens, chimistes, physiologistes, banquiers, négociants, agriculteurs, industriels, etc..., alors qu'aucun mal ne résulterait de la disparition brusque du chef de l'Etat, de la famille royale, des ministres, conseillers, grands magistrats, maréchaux, évêques, employés de ministères, juges et riches propriétaires. Cette antithèse, si proprement stupide qu'on répugne à en montrer la misère, est reprise et approuvée par les rédacteurs du *Producteur*.

Ces derniers souscrivent d'ailleurs à la doctrine entière de Saint-Simon, qui veut que le gouvernement d'un pays n'ait qu'une action illusoire, et que la politique ne soit que la science de la production uniquement préoccupée de cette dernière. Mais les saint-simoniens condamnaient formellement l'héritage ; remettre la propriété des instruments de travail au « hasard de la naissance » leur

1. Nous ne prétendons pas ici qu'un homme comme M. Tardieu conspire volontairement contre cette paix. Exactement, il en est incapable. Il a seulement appliqué dans l'élaboration du traité de Versailles, le principe faux que nous relevons ici. D'autres, qui savent ce qu'ils veulent, en profitent, comme ils bénéficient des travaux d'intellectuels aveugles, qui, prétendant redonner à l'intelligence son prestige, travaillent à son asservissement.

paraissait une absurdité; ils voulaient ainsi que l'Etat devînt l'unique héritier et que la répartition fût assurée par les « hommes généraux », « dégagés des entraves de la spécialité ». Leurs nouveaux disciples n'osent aller jusque là. Pour eux, la propriété privée est injustifiable, mais elle est utile, il faut seulement donner aux « hommes généraux », ils disent : aux producteurs, le soin d'en surveiller l'emploi.

On peut, néanmoins, leur demander de ruiner préalablement les objections, vieilles d'un siècle, qui furent faites aux saint-simoniens et restèrent sans réponse : Qui assurera le recrutement des producteurs ? Une telle supériorité leur est accordée, qu'on ne leur voit pas d'autres juges possibles que leurs pairs. Or, ils auront des fils, comme les autres hommes, et, tout autant que ces derniers, seront enclins à les juger à leur image. On formera donc une caste héréditaire, très fermée, inhumaine comme tout ce qui tient son pouvoir de l'or. Perspective peu aimable.

Pour y échapper, les néo-saint-simoniens devront d'abord supprimer les lois de la génération humaine, qui valent mieux que leur système, tout imparfaites qu'elles soient. Ils auront à trouver ensuite un procédé de recrutement des producteurs qui soit plus sûr que le hasard de la naisssance. Et cette seconde tâche ne sera pas beaucoup plus aisée que la première.

Etrange inconséquence que ce mépris de l'hérédité, chez des écrivains qui se disent angoissés de l'avenir de l'Intelligence, fruit de l'hérédité. Ils en viennent ainsi à tenter de ressusciter une doctrine qui place le « gouvernement des choses » avant celui « des hommes », le soin du ventre, but premier et dernier de la production, avant la préoccupation de l'esprit, dont l'œuvre la plus élevée est, au sens aristotélicien du mot, la politique. Cette anarchie intellectuelle explique seule qu'on puisse donner, aux vieilleries saint-simoniennes, la couleur de vérités premières. Elle fait comprendre aussi comment la tenta-

tive nouvelle s'apparente étroitement aux organisations révolutionnaires jusqu'à leur tendre la main : entre les disciples de Saint-Simon et les élèves de Marx l'entente est inévitable[1]. Erreur sur erreur, la vanité de ces efforts en est assurée.

1. Dans le livre de M. Roger Francq, mentionné plus haut, il est préconisé une *organisation nouvelle des banques nationalisées*, calquée sur le *système général de banques* imaginé par Saint-Simon et ses associés. Si la rencontre est inconsciente, elle n'en est que plus significative.

DEUXIÈME PARTIE

PAR M. GEORGES VALOIS

UNE NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE

LA CONFÉDÉRATION DE L'INTELLIGENCE ET DE LA PRODUCTION FRANÇAISE.

De l'exposé fait par M. Georges Coquelle dans la première partie de cet ouvrage, une conclusion très nette se dégage : La France cherche à se donner des organes de coordination économique. La tâche d'organisation purement syndicale est considérée comme achevée ; l'utilité du syndicat est reconnue par la majorité des Français, qui se rendent compte en même temps que le syndicat, s'il crée une solidarité entre ses membres, n'organise que des antagonismes dans la vie économique. Chacun voit qu'il reste à utiliser ces organisations d'antagonismes pour créer les organes supérieurs de solidarité. Toute la question est de savoir comment ces organes supérieurs seront créés.

Bien que les fondateurs du premier groupe de coordination (la Confédération nationale de la

Production) aient donné, dès le mois de mai 1918, des directions à cet égard, les erreurs, les préjugés et intérêts se sont coalisés, en 1919 et en 1920, pour employer la méthode de coordination par classes: les syndicats étant groupés en classes (patronale, intellectuelle, ouvrière), la coordination se ferait par leurs états-majors réunis en un conseil économique national. Ce fut l'idée de M. Loucheur, qui, comme on l'a vu dans les chapitres de M. Georges Coquelle, mit la France, en 1920, dans une situation très troublée ; c'est l'idée reprise par M. Aristide Briand en 1920, et qu'appliquent, malgré les enseignements de 1919 et de 1920, les soi-disant néo-saint-simoniens. Il serait plus vrai de dire que c'est l'idée qui séduira toujours les hommes politiques de la démocratie et les chefs des grands groupements industriels et financiers ; ce n'est pas une idée suggérée par l'expérience et la science ni par l'intérêt général ; c'est une idée suggérée par l'intérêt des manœuvres politiques ou par des intérêts particuliers. Raison unique : les états-majors de classe d'une confédération patronale ou d'une confédération ouvrière peuvent être beaucoup plus aisément manœuvrés par les groupes politiques et financiers. Des combinaisons de ce genre sont donc aussi étrangères, par leurs origines, à la science économique que, par leurs fins, aux intérêts supérieurs des nations et de l'humanité.

Mais la France, comme, d'ailleurs, d'autres pays (Suisse, Hollande, Espagne, Allemagne), cherche dans d'autres directions la solution du problème de l'organisation économique générale. La France a été la première à fournir une doctrine complète : héritière d'une tradition, c'est-à-dire d'une longue

expérience, qui a fait ses preuves, héritière d'un effort intellectuel réaliste qui, au cours du XIXe siècle, s'est exprimé dans l'œuvre de Proudhon, de Le Play et de La Tour-du-Pin, possédant le puissant corps de doctrines positives qu'a élaborées l'Action française depuis 1900, l'esprit français était particulièrement préparé à fournir une doctrine cohérente pour l'organisation économique. C'est ce qu'a apporté la *Confédération de l'Intelligence et de la Production française*, fondée le 20 mars 1920, à Paris ; cette association, reprenant les travaux de sa devancière, la Confédération nationale de la Production, subordonne la tâche d'organisation à l'intérêt du groupe social qui la fait, c'est-à-dire à l'intérêt national, et pose en principe que toute activité syndicale doit être soumise au contrôle de cet intérêt représenté par l'État. Elle ne confond pas les deux domaines politique et économique, et subordonne le second au premier, comme l'analyse scientifique le conseille. Elle ne veut pas faire des groupements de producteurs les maîtres de l'organisme politique ; elle veut assurer la représentation des producteurs devant l'État, autant pour résister aux prétentions de l'État que pour lui permettre de s'assurer la collaboration de toutes les forces économiques du pays.

Le problème de l'antagonisme et de la solidarité des groupes de producteurs est ainsi résolu par elle :

Dans le corps social, c'est-à-dire dans la nation, il y a simultanéité d'antagonismes et de solidarités. Que l'on parte de la base ou du sommet de l'édifice, l'analyse découvre :

Une solidarité nationale qui unit l'ensemble des producteurs devant l'ensemble des producteurs

d'un autre groupe ; à l'intérieur de la solidarité nationale, antagonisme entre l'industrie et l'agriculture, entre une région viticole et une région à blé, etc.

Il y a solidarité de toute l'industrie devant toute l'agriculture ; mais à l'intérieur de l'industrie, il y a antagonisme entre les groupes industriels ;

Il y a solidarité entre tous les membres d'un groupe industriel devant un autre groupe (le Fer devant le Charbon, par exemple) ; mais à l'intérieur du groupe, il y a antagonisme entre les différents facteurs de la production qui y remplissent des fonctions différentes : capitalistes, chefs d'entreprise, ingénieurs et techniciens, employés, ouvriers.

L'organisation ne doit pas détruire ces antagonismes qui sont une des conditions de l'activité productive ; elle doit les utiliser et les soumettre au contrôle des intérêts généraux communs partout où l'on peut prendre conscience de ceux-ci. Dans ces conditions, l'organisation économique doit créer les organes de coordination et de solidarité non point seulement au sommet de l'édifice, mais dans tous les lieux où l'analyse et l'expérience font découvrir une réunion d'intérêts communs à des groupes antagonistes.

Partant de cette vue générale, on dira que l'organisation doit se faire selon les fonctions, selon les professions et métiers, selon les groupes économiques, selon les régions, et aboutir à une coordination nationale de tous les groupes. Les cadres économiques sont fournis par le cadre des réalités, celles où l'on vit (ville, région, nation), celles dont on vit (blé, fer, drap, livre, etc.).

Pour prendre un exemple concret, si l'on consi-

dère les producteurs du Vin, on aboutira, en suivant les cadres donnés par les réalités, à l'organisation suivante :

A la base, antagonisme entre les viticulteurs et les ouvriers ; donc, syndicat patronal et syndicat ouvrier ;

Ces deux groupes antagonistes deviennent solidaires devant le négociant en vins ; donc, conseil réunissant les délégués des deux premiers groupes.

Producteurs et négociants, antagonistes quand ils traitent entre eux, deviennent solidaires (et avec eux les fabricants de tonneaux, de bouteilles, etc.) devant les producteurs et négociants d'une autre région viticole en concurrence avec eux : donc, conseil économique du vin réunissant les délégués de tous les groupes patronaux et ouvriers de la région ;

Les groupes viticoles régionaux, antagonistes entre eux, deviennent solidaires devant les groupes viticoles de l'étranger ; donc, Conseil national ou Fédération nationale du Vin ;

Les groupes régionaux et national du Vin, en antagonisme devant les autres groupes économiques, ont d'autre part une solidarité locale, régionale et nationale avec les mêmes groupes ; donc, représentation des groupes du Vin dans des conseils économiques locaux, régionaux et national où seront représentés les autres groupes.

A chaque palier, dans chaque conseil, doit se trouver une représentation des différents facteurs de la production : chefs d'entreprise, techniciens (chefs de service, ingénieurs, etc.), employés et ouvriers, de telle manière que, au Conseil économique national, qui doit être l'organe central de

coordination des forces économiques, les intérêts généraux de ces différents facteurs puissent s'exprimer en même temps que les intérêts particuliers, professionnels et régionaux propres à un groupe complet. On imagine que, ainsi, au sein d'un Conseil économique ainsi organisé, les antagonismes et les solidarités changeront d'aspect selon les questions traitées : chefs d'entreprise, techniciens et ouvriers du Fer formeront bloc pour obtenir de la Fédération du Vin une baisse de prix, par exemple ; inversement, s'il s'agit d'une question générale de répartition des profits de la production, les ouvriers du Vin appuieront les ouvriers du Fer pour obtenir tel mode de retraite ouvrière, tel mode d'assurance contre le chômage ou la maladie, etc. Ces renversements d'alliances se produiront, seront commandés par des réalités et contrôlés par les groupements de producteurs. En cas de conflit irréductible au sein du Conseil économique national, recours à l'arbitrage de l'État, organe *un* de l'intérêt national.

Tels sont les principes d'organisation posés par la Confédération de l'Intelligence et de la Production française, qui appelle à siéger au Conseil économique national non seulement les groupes de producteurs proprement dits mais aussi ces groupes d'hommes appartenant aux professions libérales ou intellectuelles (écrivains, artistes, savants, professeurs), l'intelligence spéculative ou pratique étant regardée par elle comme la mère et la régulatrice de toute production, le progrès de la vie économique étant étroitement lié aux progrès de la culture générale, et de la plus haute culture.

Nous donnons ici les textes officiels de l'appel

aux producteurs lancé par la Confédération de l'Intelligence et de la Production française ; nous faisons suivre immédiatement cet appel des directions proposées par la Confédération à ses adhérents. Les chapitres qui suivent sont consacrés à l'examen des problèmes actuels selon les doctrines et les méthodes du groupe intellectuel et professionnel qui s'est donné pour mission de travailler à l'organisation économique du pays conformément aux indications de la science économique, et en fonction de l'intérêt national.

CHAPITRE IV

APPEL AUX PRODUCTEURS FRANÇAIS

LA CRISE ACTUELLE EST UNE CRISE DE RAJEUNISSEMENT.

Le monde civilisé est entré dans une période aiguë de transformation politique et économique. Les idées et doctrines sur lesquelles il a vécu pendant plus d'un siècle sont abandonnées dans tous les pays de l'ancien et du nouveau monde. Nous assistons à l'écroulement d'un système politique et social qui avait été présenté comme le terme ou l'avant-dernière phase du Progrès. Les âmes faibles sont remplies d'inquiétude devant cette transformation universelle, regardée comme le signe précurseur de l'écroulement de la civilisation. Il est indéniable que la mort de milliers et de milliers d'hommes, la destruction d'immenses richesses, la résurrection de formes anciennes de la force militaire sont le résultat d'un réveil de la Barbarie. Mais, dans ce chaos politique et social, sous ces ruines, nous proclamons que l'on peut discerner les premiers signes d'un rajeunissement du monde. Ce qui s'écroule, en Europe et en Amérique, ce n'est pas l'ordre humain, c'est le règne des faux dieux, c'est le règne

des fausses idées et des fausses doctrines, c'est le règne de la fausse déesse Liberté qui avait permis d'asservir l'homme civilisé à l'Or, le plus odieux et le plus inhumain des tyrans.

LE MAL CACHÉ DE L'AVANT-GUERRE.

A la veille de la guerre, nous vivions dans une douce sécurité où la majorité des hommes ne voyaient pas les ruines qu'avait causées un siècle de ploutocratie. S'il y avait déjà un certain malaise, devant les revendications révolutionnaires, l'abondance des biens matériels, la croissance de l'appareil matériel de la civilisation moderne voilaient aux esprits la vue des ruines morales accumulées. Devant les résultats de l'industrie, devant les bâtiments et machines innombrables, on ne voyait pas que l'homme et son âme avaient été sacrifiés à ce travail que l'on croyait fait pour lui. Ce monde du XIXe siècle ayant été organisé en dépit des lois éternelles qui régissent la vie des sociétés humaines, les maîtres de la terre, en organisant la production des richesses, ruinaient la force humaine employée à les produire. On préparait la mort de la famille humaine, c'est-à-dire la chute de toute société, la chute de l'homme, sous le poids des richesses tirées, pour l'individu, des entrailles de la terre. Toutes les classes étaient frappées ; mais si les classes dirigeantes paraissaient souffrir moins que d'autres, c'est que, pour elles, l'illusion des gains matériels venait compenser les pertes morales. Au contraire, pour les classes ouvrières, les pertes morales se traduisent immédiatement par des pertes matérielles. La dissolution de la famille

humaine, qui paraît un accident regrettable à ceux qui vivent dans l'abondance, est un désastre chez ceux à qui la solidarité familiale est une nécessité presque quotidienne. Mais, en réalité, chez les uns comme chez les autres, c'est la ruine, qu'elle soit rapide ou lente. Une société qui n'est plus appuyée sur de fortes institutions familiales est aussi incapable de produire des chefs que des ouvriers : ce n'est plus qu'une cohue d'êtres qui ne connaissent d'autre loi que celle de leurs appétits et qui n'ont les uns pour les autres que haine et mépris.

Telle était la cause de ruine cachée ou visible qui rongeait le monde soumis à ce que les socialistes nomment le capitalisme, à ce que nous nommons la ploutocratie. Tels étaient avant la guerre les maux que nous dénoncions, contre lesquels nous organisions les forces vives du pays. Nous avions invité les révolutionnaires, syndicalistes et socialistes, à joindre leurs efforts aux nôtres. Des conversations avaient été engagées, interrompues de temps à autre par des luttes suscitées par l'action secrète de tel ou tel ploutocrate. Le coup de tonnerre de la mobilisation vint interrompre nos démonstrations, et la guerre nous a apporté, depuis, les plus tragiques vérifications.

LA GUERRE A REPLACÉ LES HOMMES DEVANT LES RÉALITÉS.

L'action intellectuelle commencée depuis vingt ans contre la ploutocratie et son régime politico-économique, la guerre l'a continuée. Elle a démontré, par le fait, l'impuissance totale des principes libéraux à organiser le monde. La vie des nations en

guerre n'a été possible que parce que tous les gouvernements ont rejeté les doctrines libérales aussi bien en politique qu'en économie. Et, dans le même temps, la guerre replaçait les hommes devant les plus dures réalités, révélait à tous l'impérieuse nécessité du chef, de la hiérarchie pour l'action collective. S'il est une leçon que les combattants ont tirée de la guerre, c'est bien celle-ci : qu'il n'y a pas de groupe social, de société qui puisse vivre et prospérer sans chefs. Ils ont éprouvé la vertu du fait de l'autorité bienfaisante. Ils ont éprouvé également ceci : que l'autorité n'est pas une idée mais un fait qui vaut par les biens qu'il engendre. Quiconque se présentera désormais devant eux comme chef doit savoir que les hommes de la guerre n'ont aucun respect pour les autorités verbales et nominales, pour les simulacres d'autorités ; les hommes qui ont combattu ne suivent que les chefs possesseurs d'une autorité effective, agissante, organisatrice, et qui ne craignent ni le poids ni la responsabilité du commandement. Ceci explique beaucoup d'événements politiques et sociaux qui se sont produits sur le territoire de la République française ou sur toute l'étendue de l'ancien empire des Tsars.

LA GUERRE A BRISÉ LES CADRES ÉCONOMIQUES DU SIÈCLE PASSÉ.

La guerre nous a tous replacés devant les éternelles et profondes réalités de la vie humaine. Elle a ruiné les autorités artificielles que l'habileté des rhéteurs avait créées au cours du XIXe siècle ; elle a brisé les cadres politiques et économiques que le

libéralisme avait donnés aux nations européennes. L'homme né de la guerre ne comprend plus le langage de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen. A ces figures incertaines de l'Homme et du Citoyen, s'opposent désormais les deux créateurs authentiques des sociétés humaines : le Guerrier et le Producteur. Maurras a montré, dans une des plus grandes pages qu'il ait écrites depuis la guerre, que ce sont ces deux êtres réels que, au milieu des plus folles chimères, les soviets ont appelés à la vie politique dans les conseils d'ouvriers et de soldats. Ce qui distingue la révolution russe de toutes les révolutions du siècle passé, c'est qu'elle n'est point démocratique. C'est en ceci qu'elle exprime une vérité de notre temps : sous le couvert de la doctrine marxiste qu'elle croyait faire entrer dans les faits et qu'elle doit abandonner aujourd'hui, la révolution russe est entrée, elle aussi, dans ce mouvement qui veut substituer, au citoyen-roi du XIXe siècle, le Producteur et le Guerrier. La doctrine marxiste conduisait les révolutionnaires russes à une contradiction de principe et de fait : ils ont voulu organiser la démocratie dans l'usine, et réaliser cette rêverie de Sorel, l'atelier sans maître : l'expérience leur a démontré que la démocratie est aussi funeste dans le travail que dans la vie politique. Chacun sait par quelles méthodes dictatoriales, aujourd'hui, les Soviets tentent de relever une organisation économique que le marxisme leur avait fait détruire. Mais c'est en continuant d'assurer au Producteur et au Soldat la prééminence sur l'inconsistant citoyen. Où qu'elles se produisent et quel que soit le nom qu'elles se donnent les révolutions ne sont

plus démocratiques : la civilisation européenne sera organisée et commandée par ceux qui tiennent l'Épée et l'Outil, ou elle disparaîtra. Le monde entier est en révolte contre l'individualisme démocratique et contre le libéralisme économique du siècle dernier. Le problème est de savoir comment il accomplira sa transformation, si sa révolte, en se déclenchant, ruinera les fondements mêmes de la civilisation européenne ou si elle sera capable d'instaurer un ordre politique et économique assez fort pour recueillir la fortune du passé et assurer la vie et le progrès des nations européennes. Tout dépend des directions que l'intelligence va donner à ce mouvement de révolution.

FAILLITE DE L'INDIVIDUALISME ÉCONOMIQUE LIBÉRAL.

La faillite de l'économie libérale est aujourd'hui éclatante ; les principes de la liberté du travail, de la liberté commerciale, de la libre concurrence, qui ont amené les sociétés modernes à la crise où elles sont aujourd'hui, ne conduisent à aucune solution pratique dans les circonstances où nous sommes. Si on les laissait jouer, si les États nous replongeaient dans le chaos des « libertés » de l'économie libérale, nous entrerions immédiatement dans les guerres civiles. En période d'abondance, la liberté commerciale, la liberté du travail, la libre concurrence portent les producteurs à l'avilissement des prix et aux salaires de famine. En période de disette, comme la période actuelle, elles n'engendrent que la spéculation, l'accaparement, les prix excessifs, les bénéfices monstrueux, et le retrait

total de certaines denrées à certaines catégories de producteurs, incapables de les surpayer. En outre, à une époque où la production exige la coordination des efforts de tous les producteurs, ces fameuses libertés qui isolent les producteurs, qui les vouent à l'effort individuel, s'opposent radicalement à la reconstruction économique. A l'heure même où un magnifique élan soulève les producteurs français, le libéralisme économique frappe de stérilité toute une partie de cette bourgeoisie française qui demeure fidèle à ses dogmes. Quand les socialistes révolutionnaires dénoncent l'impuissance de la bourgeoisie à organiser le monde moderne, ils ne font que dénoncer l'impuissance de la bourgeoisie libérale, aussi incapable, en effet, de trouver les solutions des problèmes économiques présents que de se défendre contre ceux qui la menacent. Et c'est grand'pitié que de voir ces bourgeois français, à qui il faut rendre cette justice qu'ils sont, pour la plupart, de grands travailleurs, c'est grand'pitié que de voir ces hommes réduits à l'impuissance par des fantômes. Ce ne serait qu'un spectacle comique, si cette impuissance ne mettait pas en péril la nation elle-même, car ces hommes à l'intelligence pétrifiée, tremblant d'effroi devant les menaces révolutionnaires et ne sachant comment se conduire, prétendent se maintenir à la tête des affaires publiques et privées.

IMPUISSANCE DU SOCIALISME MARXISTE.

Une doctrine, celle du socialisme révolutionnaire, réclame leur succession. Nous disons : une doctrine, car nous ne voulons examiner ici que

les doctrines. Que des hommes jeunes, ardents, énergiques aient le dessein de renverser et remplacer ce personnel dévirilisé par ses idées mortes, cela est parfaitement légitime et souhaitable. Mais au nom de quoi? Pour une partie de la jeunesse française, c'est au nom du socialisme révolutionnaire, du marxisme, au nom de la doctrine qui a présidé à la naissance de la République des Soviets. La doctrine fait, comme nous le faisons, la critique fondamentale des dogmes de l'économie libérale ; elle lutte contre les institutions dont nous dénonçons nous-mêmes la malfaisance. Mais elle veut substituer à l'individualisme économique un socialisme qui transporte, dans l'économie, les maux de la démocratie et du libéralisme. C'est par là qu'elle frappe d'impuissance non plus seulement les chefs du travail, mais l'ensemble des producteurs. La démocratie dans l'atelier, cela signifie l'arrêt immédiat de tout travail. La raison nous en avertit. La révolution russe en a donné d'innombrables preuves expérimentales, et ses chefs eux-mêmes ont détruit, de leurs propres mains, ces soviets d'usine qui rendaient impossible toute production.

LE SYNDICALISME ORGANISATEUR.

N'y a-t-il rien, entre ces deux doctrines, pour apporter au monde moderne les principes de son organisation? Entre ces deux doctrines, et sur la même place qu'elles, il n'y a rien, et quiconque voudra les concilier échouera. Que l'une triomphe de l'autre, c'est la ruine. Qu'elles coexistent, c'est la crise permanente, et l'affaissement prochain du

corps social, épuisé par des luttes stériles. Mais au-dessus d'elles, sur un tout autre plan, sur le plan des réalités et du développement historique, sur ce plan de l'histoire moderne qui se superpose au plan précédent, comme une couche géologique recouvre la couche antérieure, on découvre les formes heureuses d'une action féconde, par laquelle les nations peuvent accomplir leur travail de rajeunissement et de rénovation. Il y a ce corps des doctrines réalistes, qui intéresse à la fois la politique et l'économique, dont les premiers principes ont été la pierre angulaire de tous les peuples sains et prospères, qu'un travail de cinquante ans a rassemblés, a éprouvés dans les expériences les plus récentes, qui est entré depuis vingt ans dans les réalisations pratiques, et qui anime aujourd'hui cet immense mouvement d'organisation syndicale et corporative qui a saisi toutes les classes de la société française. Détourné de ses voies par les marxistes, c'est un explosif. Dirigé par la pensée réaliste, c'est le souffle puissant de la vie nouvelle. Nous qui parlons au nom de cette doctrine, nous revendiquons pour elle le droit d'organiser l'économie française, nous voulons qu'elle passe intégralement dans les faits, afin de donner aux peuples la Paix et la Prospérité.

LES CONSTRUCTIONS ÉCONOMIQUES NOUVELLES. ERREUR DES FORMATIONS DE CLASSE.

Vous entendez bien qu'il ne s'agit plus maintenant des seuls discours. Le temps est venu de construire. Nous n'en eussions pas pris l'initiative si, en dehors de nous, les hommes qui travaillent

à la préparation de l'avenir, avaient édifié la construction que les Français attendent. Mais la plupart des efforts qui ont été faits depuis deux ans ont été engagés dans une fausse direction. Desservis par une information incomplète, ou par les intrigues politiciennes ou financières qui pénétraient au milieu d'eux, les hommes qui, mûs par une sincère volonté de paix civique, ont voulu donner aux Français des cadres sociaux que le XIXe siècle n'avait pas construits, ces hommes ont agi à contre-sens. Vous savez que, depuis deux ans, stimulés par une première initiative (qui venait de nous), de nombreux Français ont tenté de réaliser des organisations assez larges pour recevoir tous les producteurs. Il y a eu une floraison extraordinaire de ligues, de fédérations et de confédérations, qui se proposaient toutes le même objet, qui ne l'ont pas atteint et qui ne l'atteindront pas. C'est que toutes, obsédées par le succès apparent de la Confédération Générale du Travail, n'ont fait que copier le travail fait rue Grange-aux-Belles, et n'ont eu en tête d'autre idée que de grouper des producteurs *non point selon leurs fonctions propres dans l'économie, mais selon leur situation dite de classe.* Voilà l'énorme erreur qui voue à l'échec certain la Confédération Générale Patronale, masquée sous le nom (qu'elle nous a pris) de Confédération de la Production française, l'Union syndicale des techniciens de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, et ce nouveau-né : « les Compagnons de l'Intelligence ». Ce compartimentage des Français dans ces associations qui suivent les lignes incertaines de classes imaginaires, ce n'est pas l'union, c'est la division, et la plus folle que l'on puisse imaginer,

car elle éloigne les producteurs du lieu où sont leurs intérêts pour les soumettre aux directions d'états-majors qui auront tous la prétention d'être de véritables gouvernements de classes. Si l'on veut vouer la France aux guerres civiles et sociales, il n'y a qu'à persévérer dans cette voie funeste.

PRINCIPES SCIENTIFIQUES DE L'ORGANISATION ÉCONOMIQUE.

Nous proclamons, au nom de l'expérience et de la science : il est faux que, dans l'économie, il y ait des classes. Ce qui existe, ce qui est réel, ce qui vit, ce qui fait vivre, ce sont les groupes de producteurs. Il n'y a pas des Intellectuels, des Techniciens, des Patrons, des Ouvriers. Il y a des techniciens, des patrons et des ouvriers qui vivent d'une production donnée et ne vivent que par elle. Il y a les producteurs du blé, les producteurs du vin, ceux de la laine, du fer, du livre. Il y a des groupes de producteurs, réunis entre les limites d'une même région, ou d'une même nation. Et c'est pourquoi nous disons aux producteurs :

Associez-vous d'abord sous le signe du Blé, ou du Vin, ou de la Laine, ou du Fer, ou du Livre. Prenez conscience de ce qui vous unit, et ensuite de ce qui vous distingue, au besoin de ce qui vous sépare, ou de ce qui vous oppose. Vous êtes d'abord Français, et ensuite Provençal, Lorrain ou Breton, et ensuite laboureur, ou producteur de blé, ou de laine, ou de fer, et ensuite patron, technicien ou ouvrier. Que vos organisations soient d'abord françaises, puis régionales, puis professionnelles. Associez-vous entre ouvriers, ou techniciens, ou patrons ;

réunissez vos différents syndicats en un conseil de la profession ou du métier ; réunissez vos conseils en fédérations nationales et les conseils régionaux dans un conseil économique national, où patrons, techniciens et ouvriers seront également représentés, non selon les prétendues classes, mais à leur place de producteurs, selon leur fonction, au nom du pays où ils travaillent.

FONDATION DE LA CONFÉDÉRATION DE L'INTELLIGENCE ET DE LA PRODUCTION FRANÇAISES.

C'est l'appel que nous lançons aujourd'hui aux producteurs français. Et, en même temps, nous leur offrons les premiers cadres d'une organisation. Réunissant depuis longtemps des hommes qui, intellectuels, chefs d'entreprise, techniciens et ouvriers, sont également ardents à défendre leurs intérêts respectifs, leurs intérêts de métier, leurs intérêts régionaux et l'intérêt national suprême, nous étions, plus que n'importe quel autre groupement français, prêts à prendre l'initiative d'une formation économique qui réponde aux nécessités morales et matérielles de l'heure présente. Ayant en tête une doctrine éprouvée, nous donnant au travail comme nous nous sommes donnés au combat, avec la même volonté de réussir et de vaincre, nous vous appelons, camarades de travail et de combat, à construire avec nous la *Confédération de l'Intelligence et de la Production françaises* que nous fondons aujourd'hui et par laquelle nous voulons accomplir cette révolution économique qui, en abolissant l'individualisme économique, affranchira le chef d'entreprise de l'exploitation ploutocratique, don-

nera sa place à l'intelligence créatrice, fera sortir l'ouvrier français du salariat, et substituera à l'anarchie économique que nous subissons encore, le régime des contrats librement consentis entre les groupes indépendants, par lequel le producteur, l'homme, le chef de famille verra sa dignité redressée et sa prospérité assurée.

L'appel ci-dessus a été lu pour la première fois au VII[e] Congrès d'Action française, tenu à Paris en 1920, à la séance du 20 mars, au nom du Comité d'organisation de la Confédération de l'Intelligence et de la Production françaises constitué comme il suit :

Agriculture, Industrie, Commerce, Transports, Banques.

Bernard de Vesins, agriculteur; Albert Maumené, architecte de jardins; Julien Malézieux, industriel; Maurice Denis, ingénieur; Albert Pillon, ouvrier mécanicien; Georges Coquelle, ingénieur; Rémy Wasier, cheminot; Georges Valois, éditeur-libraire; Raymond Salvan, ouvrier typographe; Georges Navion-Leclerc, employé de commerce; Hervé Le Grand, attaché d'agent de change; Achille Huguenin, cheminot.

Lettres, Arts, Sciences, Enseignement, Professions juridiques, Médecine.

Charles Maurras; Abel Manouvriez, publiciste; Louis Dunoyer, physicien; Maurice Denis, artiste peintre; Pierre Dufrenne, inspecteur de l'enseignement primaire; Marie de Roux, avocat; René Le Feunteun, docteur en médecine.

CHAPITRE V

ESPRIT ET MÉTHODES DE LA NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE

I

LA C. I. P. F. FAIT APPEL A TOUS LES PRODUCTEURS. SANS DISTINCTION POLITIQUE OU RELIGIEUSE ; — ELLE NE CRÉE PAS DE GROUPEMENTS NOUVEAUX, ELLE VEUT CHANGER L'ESPRIT ET LES MÉTHODES DES GROUPEMENTS ACTUELS ET LES UNIR SUR UN PLAN NOUVEAU.

L'appel de la Confédération s'adresse à tous les producteurs, en dehors des considérations politiques ou religieuses ; il leur propose un programme d'action qui tient compte des intérêts de chacun, intérêts de famille, intérêts de fonction (qu'ils soient ouvriers, techniciens ou chefs d'entreprise), intérêts de métier ou de groupement économique, intérêts régionaux, intérêts nationaux ; il leur offre des moyens de liaison et d'action commune qui leur permettent de travailler en toute indépendance morale, mais en parfaite soli-

darité économique, la solidarité étant réalisée effectivement par les conseils supérieurs où se réunissent, sur un pied d'égalité, les délégués des différents syndicats. C'est dans ces conseils que les délégués confrontent leurs divergences et prennent conscience de leurs intérêts communs.

La Confédération ne veut pas créer de groupements syndicaux nouveaux ; elle ne veut pas opposer, dans les formations patronales, des syndicats réalistes aux syndicats libéraux, — ni, dans les formations ouvrières, des syndicats blancs ou verts aux syndicats rouges ou noirs. Elle considère qu'il y a lieu de conserver les organismes déjà créés, mais qu'il est absolument nécessaire d'en renouveler ou d'en modifier l'esprit parce qu'elle est convaincue que l'impossibilité où sont les producteurs de collaborer sur le plan de l'économie vient, non de leur opposition économique, mais de leur opposition intellectuelle.

Il convient donc d'organiser pratiquement une offensive hardie et systématique contre l'esprit libéral qui règne dans les syndicats patronaux, contre l'esprit marxiste révolutionnaire qui règne dans certains syndicats ouvriers, contre l'esprit conservateur et routinier qui rend impuissants d'autres syndicats ouvriers. Il faut que cette offensive soit accompagnée d'une action effective pour le renouvellement des méthodes de travail et d'action économique ; il faut donc que les hommes qui mèneront l'offensive intellectuelle apportent en même temps dans leur profession les plans d'action qui conduiront à la victoire économique. En toute chose, il s'agit d'organiser non une résistance passive au conservatisme ou à la révolution,

mais une action positive qui tende autant à la transformation intellectuelle qu'à la transformation matérielle. Ainsi la Confédération est-elle un organe de liaison générale des groupements syndicaux sur le plan de la production, de la création économique.

MÉTHODES D'ORGANISATION.

Les producteurs qui adhèrent aux doctrines de la Confédération peuvent, d'une manière générale, se conformer au programme d'organisation pratique qui suit :

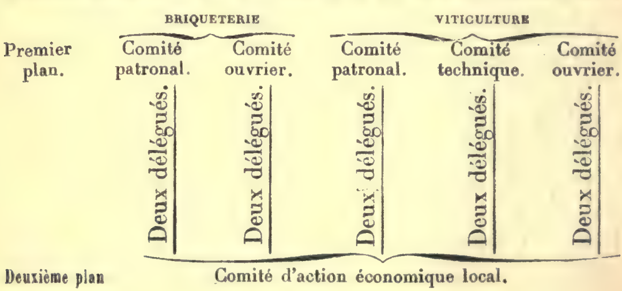
1° Donner leur adhésion individuelle à la C. I. P. F. ;

2° En même temps, prendre contact les uns avec les autres, dans le lieu où ils sont, ou dans la corporation à laquelle ils appartiennent. La Confédération, possédant les adhésions individuelles, qu'elle classe par villes et par corporations, facilitera ces contacts :

A Paris, les producteurs se rencontreront, aidés ou non par le Comité d'organisation, entre hommes d'une même corporation, de même fonction, et, dès qu'ils seront réunis en nombre suffisant pour former un groupe (cinq à vingt), ils constitueront un Comité d'action économique (ouvrier, ou patronal, ou de techniciens) de telle ou telle corporation. Chaque comité établira son programme d'action professionnelle, chacun selon sa fonction dans le travail, et le soutiendra dans le syndicat professionnel auquel ses membres appartiennent. Parallèlement, les comités prendront contact par leurs délégués et constitueront un Comité général d'action

économique de la corporation qui agira à la fois sur les syndicats patronaux et sur les syndicats ouvriers afin de les engager dans la réalisation du programme que l'on aura établi. On amènera ces syndicats à adhérer à l'esprit et aux méthodes de la Confédération et enfin à la Confédération elle-même ;

En Province, dans les villes et les campagnes, les producteurs qui adhèrent au programme de la Confédération constitueront d'abord un Comité d'action économique intercorporatif par adhésions individuelles ; ils réuniront ensuite les renseignements sur chacune des corporations de leur ville et passeront enfin à la constitution des comités professionnels, en s'épaulant sur le Comité d'action intercorporatif, qui travaillera en liaison avec le centre parisien. Les Comités professionnels constitués, le Comité intercorporatif recevra leur adhésion et se transformera en véritable Comité d'action comprenant des délégués de chaque groupe, jusqu'à ce que l'adhésion des syndicats lui permette de se constituer en Conseil économique local. Parallèlement, on poursuivra la formation de Comités régionaux d'un même métier. Partout, l'organisation sera faite sur le plan que nous esquissons ici :



III

ATTITUDE A L'ÉGARD DES SYNDICATS ACTUELS.

Encore une fois, la Confédération ne provoque pas la fondation de syndicats nouveaux. Toutefois, dans certains cas, elle sera amenée à provoquer quelques fondations. Mais examinons quelques cas :

1° *Il existe dans la corporation un syndicat patronal ou des syndicats ouvriers déjà solides, ayant rendu des services professionnels incontestables. Le syndicat patronal est libéral, un syndicat ouvrier est révolutionnaire, un autre est indépendant et sans ressort.*

Dans ce cas, on ne fondera pas de syndicat, mais l'on constituera des comités d'action sur le flanc des organisations existantes.

2° *Il existe dans la corporation des syndicats patronaux et ouvriers squelettiques, sans influence, sans action.*

Dans ce cas, on fondera de nouveaux syndicats qui deviendront les syndicats officiels et qui adhéreront immédiatement à la Confédération.

3° *Il n'existe aucun syndicat, ni patronal, ni ouvrier, ou bien le syndicat patronal n'est qu'un cercle de bourgeois, le syndicat ouvrier, un syndicat jaune ou un syndicat d'agitation révolutionnaire servant des intérêts ploutocratiques.*

Même tactique que dans le cas précédent.

Il convient de préciser l'attitude de la Confédération à l'égard des syndicats ouvriers dits syndicats jaunes, c'est-à-dire des syndicats subven-

tionnés secrètement ou publiquement par les patrons. La Confédération ne reconnaît pas de valeur syndicale à ces syndicats ; elle ne les admettra pas dans ses cadres ; ses adhérents n'organiseront donc aucun contact avec ces syndicats. L'attitude de la Confédération sera la même à l'égard de certaines organisations syndicales qui se disent révolutionnaires et dont les dirigeants acceptent de provoquer de faux mouvements ouvriers pour le compte de grosses entreprises ou d'hommes politiques. Il est assez difficile d'obtenir des preuves éclatantes de cette corruption. Ce sera l'une des tâches des Comités d'action que d'exercer une surveillance rigoureuse sur les mouvements syndicaux et de dénoncer ces trahisons. Mais la propagande strictement révolutionnaire des syndicats socialistes devra être surmontée par les moyens intellectuels et économiques.

IV

L'ESPRIT QUE NOUS AVONS A FAIRE NAITRE.

Insistons sur le caractère général de l'action confédérale :

En aucun cas, les confédérés ne seront animés par l'esprit de défense passive.

Nous ne sommes ni les défenseurs d'un ordre économique que nous ne reconnaissons pas ; ni les sauveurs des gens qui croient qu'il suffit de posséder pour avoir un droit définitif à la possession. Notre tâche est tout autre. *Nous sommes des constructeurs.* Nous construisons l'ordre nouveau. Le passé nous fournit des directions et des matériaux : nous

préparons l'avenir. Cette attitude nous amène à négliger les hommes qui gémissent sur les changements du siècle, qui perdent le sens de l'action dans les regrets stériles de ce qui a été, ou qui soupirent en rêvant à ce qui aurait pu être. Nous appelons à collaborer avec nous les hommes ardents et énergiques qui ont la volonté de créer et de surmonter la crise économique où nous sommes. Que ceux qui sont fatigués et découragés se reposent. Nous appelons les producteurs à la conquête de l'avenir ; il nous faut travailler avec des hommes absolument résolus à obtenir la victoire économique.

CHAPITRE VI

PROGRAMME D'ACTION ÉCONOMIQUE IMMÉDIATE

L'objet général de l'action de la C. I. P. F. est de substituer au régime individualiste de la libre concurrence le régime contractuel des groupes corporatifs organisés par métiers, par catégories économiques, régionales et nationales, l'activité produite par la concurrence du régime individualiste demeurant assurée par l'action des groupes les uns sur les autres.

Les moyens d'action de la C. I. P. F. seront les groupements syndicaux ou les comités d'action que ses membres fonderont et qui constitueront, dans chaque métier, d'abord l'expression des intérêts particuliers (ouvriers ou patronaux), ensuite l'expression de l'intérêt général propre à chaque métier, enfin l'expression de l'intérêt général propre à un groupe économique ou à une région, ou à la nation.

L'objet immédiat de la C. I. P. F. sera de diriger et de coordonner les efforts en vue d'une action générale pour le rétablissement de la situation économique nationale, de l'augmentation de la production et de la baisse des prix. Les efforts de

tous les producteurs, patrons et ouvriers, doivent tendre immédiatement à la baisse des prix, qui sera le premier signe d'assainissement de la situation économique.

Selon les principes qui ont été énoncés, les groupements syndicaux et comités d'action économique qui seront fondés ou qui, déjà fondés, adhéreront à la C. I. P. F., se donneront immédiatement le programme suivant :

1° Constituer, dans chaque corporation, un comité d'action corporative où seront représentés les groupes ou comités de patrons, de techniciens, d'employés ou d'ouvriers ;

2° Le comité d'action corporative se donnera pour premier objet d'engager lui-même ou de faire engager par les syndicats patronaux existants de sa corporation une campagne tendant à l'institution d'une monnaie stable, selon les instructions qui lui seront fournies par le conseil économique national de la C. I. P. F. ;

3° Le comité d'action corporative mettra immédiatement à l'étude la recherche des moyens professionnels propres à faire baisser les prix de sa corporation, et chargera les syndicats ou comités d'action de patrons, de techniciens ou d'ouvriers, de travailler à la réalisation du programme professionnel qu'il établira. Les moyens, qui varieront selon chaque profession, seront tout d'abord recherchés dans les directions suivantes :

A. — EN CE QUI CONCERNE LES SYNDICATS PATRONAUX :

Action tendant, dans chaque corporation, au contrôle des prix par les syndicats ;

A la création de comptoirs d'achats et de répartition de matières premières ; — d'organes corporatifs d'expansion économique ;

A l'établissement de bureaux d'études corporatifs, ayant pour objet l'unification des méthodes de production et de travail, l'unification des types de production, afin d'obtenir, dans tous les cas où le développement du machinisme peut augmenter le rendement, la fabrication en série du matériel ou des produits employés ou transformés par les corporations intéressées ;

A l'établissement de règles et coutumes syndicales rigoureuses, et d'une organisation syndicale assez forte pour rejeter hors de la corporation les entreprises qui, par esprit mercantile, ne se conformeront pas aux décisions syndicales ;

A l'établissement d'un contrôle syndical sur les prix de vente, tant à l'égard des membres de la corporation qu'à l'égard des membres des commissionnaires, grossistes ou détaillants, afin d'être en mesure de s'opposer efficacement à toute augmentation abusive des prix de vente par les vendeurs et revendeurs. L'action et la contrainte syndicale de tous les groupements doivent être organisées de telle manière que les groupes ne puissent abuser de leur puissance syndicale pour augmenter les prix ; les groupes doivent se contraindre les uns les autres à limiter leurs bénéfices. La contre-partie est que les syndicats de producteurs doivent assurer la vente et la revente de leurs produits par les seuls professionnels qualifiés reconnus par leurs pairs et par eux-mêmes, selon des méthodes qui sont déjà appliquées dans plusieurs corporations et qu'il y a lieu de généraliser ;

A la recherche des moyens par lesquels tout syndicat industriel ou commercial peut faire pression sur le syndicat à qui il achète denrées et produits pour l'amener à renouveler son matériel, à perfectionner ses moyens de transport, à simplifier ses modes d'expédition et de paiement ;

A la recherche des moyens par lesquels on peut appliquer dans ce travail de bureau, la méthodisation qui, dans l'industrie, a augmenté le rendement individuel et général ;

A l'étude des moyens par lesquels les producteurs peuvent simplifier leurs relations avec les transformateurs, vendeurs et revendeurs (bulletins et journaux corporatifs, centralisation de la publicité, bureaux de renseignements corporatifs), afin de diminuer les charges de publicité et de représentation qui alourdissent les prix d'un grand nombre de produits manufacturés ;

A la création ou au perfectionnement des centres corporatifs de renseignements où tous les membres des corporations devront trouver tous les renseignements techniques, commerciaux et industriels qui leur sont utiles dans l'exercice de leur métier tant en France qu'à l'étranger ;

A la création de services de propagande corporatifs et intercorporatifs permettant aux producteurs français associés de faire porter leur propagande bien au delà des limites que peuvent atteindre les efforts individuels.

B. — EN CE QUI CONCERNE LES SYNDICATS D'EMPLOYÉS OU LES SYNDICATS OUVRIERS :

Action, à l'égard des syndicats patronaux, tendant, dans chaque corporation :

A l'établissement d'un régime commun à toutes les entreprises de la corporation, pour les conditions générales du travail : rémunération, durée, embauche, engagements, ententes et dénonciations d'entente, délais-congés, maladies, assurances familiales, etc. ;

A la création de caisses corporatives pour le sur-salaire familial, les maladies, les retraites ;

A la recherche des moyens par lesquels on peut intéresser l'ouvrier ou l'employé à sa propre production ou à la production de l'entreprise à laquelle il collabore; à la recherche des moyens par lesquels le travail de l'ouvrier et de l'employé étant rationnellement et humainement simplifié, la rémunération peut être augmentée sans déterminer une augmentation du coût du travail ;

A la création de centres d'instruction professionnelle où les employés et ouvriers pourront augmenter leur capacité professionnelle et par conséquent leur valeur ;

A la représentation des groupements d'employés ou d'ouvriers dans les conseils supérieurs corporatifs dont l'objet sera d'organiser les disciplines corporatives générales et de représenter les professions et métiers, soit devant les villes et communes, soit devant l'État ;

A l'organisation d'un mouvement destiné à exercer une pression sur les syndicats patronaux routiniers afin de les engager dans la voie des perfectionnements techniques et dans la recherche de tous les moyens propres à abaisser le coût de la production de tous objets et denrées, de leur manutention et transport.

C. — EN CE QUI CONCERNE TOUS LES GROUPEMENTS SYNDICAUX DE PATRONS, DE TECHNICIENS ET D'OUVRIERS :

Action concertée tendant à une collaboration technique effective pour l'économie du temps, des efforts et des matériaux, pour l'abaissement du prix des choses, et une plus haute rémunération du travail ; pour l'organisation d'un régime général où l'ouvrier et l'employé ne seront plus dans la condition du salarié, où l'inventeur, l'organisateur, le technicien trouveront les garanties qui sont dues à leur fonction, où le chef d'entreprise ne sera plus dans l'individualisme stérile où il est encore aujourd'hui, — où tous, associés entre eux selon leurs fonctions, unis par les mêmes intérêts dans leurs conseils généraux, cesseront d'être victimes des parasites que la production française a subis pendant un siècle, et pourront travailler, chacun sous sa bannière, à la prospérité commune.

LE COMITÉ DIRECTEUR DE LA C. I. P. F.

CHAPITRE VII

LES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS

Ce progrès technique dont nous sommes si fiers, qui l'a créé? Ceux qui l'ont pensé, et ceux qui ont transformé le rêve, la pensée, l'imagination en action. L'intelligence est reine de nos créations : aussi bien l'intelligence qui ordonne nos pensées et nos connaissances dans le travail de culture générale, que celle qui combine nos mouvements dans le travail de la création économique, que celle qui recherche chaque jour le meilleur emploi de la matière. Ce que nous nommons mécanisation de l'effort n'est autre chose que l'intellectualisation de l'effort. Depuis les origines, l'intelligence travaille à diminuer l'effort musculaire de l'homme et à lui substituer l'effort intellectuel. L'énergie, le risque, la décision saisissent la pensée et la transforment en réalités visibles et matérielles. Mais l'intelligence est à l'origine de toute création. Que l'on diminue sa nourriture, sa récompense, son salaire, et l'on compromet l'avenir. Toute civilisation est en péril lorsque l'intelligence est en déchéance. Or, dans notre Europe frappée par la guerre et qui ne peut renaître que par la vertu d'un effort soutenu d'intelligence et de volonté créatrice, l'intel-

ligence est dans une situation matérielle diminuée. Alors que les chefs de la production et les travailleurs manuels ont réussi à maintenir leur situation matérielle (nous ne disons pas : à augmenter, car l'augmentation d'aujourd'hui n'est qu'une illusion), les travailleurs intellectuels, ceux de la culture générale, du travail scientifique, ou des métiers, ont vu leur situation diminuer. Nous avons à faire un effort considérable pour replacer l'intelligence dans les conditions où elle peut remplir sa fonction. Par quelles méthodes? Que l'intelligence l'indique elle-même ; c'est elle-même que nous appelons à l'aide pour nous dire ce que nous devons faire pour son salut.

I

UN PREMIER GROUPEMENT D'INTELLECTUELS.

Or, des travailleurs intellectuels ont pris l'initiative de fonder une Confédération des travailleurs intellectuels, qui se propose de réunir tous les groupements syndicaux formés par les hommes dont le travail est intellectuel. Est-ce la bonne méthode pour réussir et assurer la collaboration féconde de tous ceux qui sont appelés au travail de reconstruction? Nous dirons sans détours que nous considérons que cette formation risque de conduire les travailleurs intellectuels dans la même impasse que les ouvriers révolutionnaires à la C. G. T., que les patrons libéraux à la C. G. P. Des groupements de ce genre correspondent bien à l'idée artificielle de classe, mais ne fournissent pas les moyens pratiques, organiques, de résoudre les difficultés dont nous souffrons. Ils placent la solidarité immédiate où elle

n'est pas. Ils créent une solidarité factice entre des hommes dont les intérêts très généraux sont bien les mêmes, mais ne peuvent être satisfaits que s'ils sont défendus au lieu où ils peuvent se confronter et se lier à des intérêts différents, mais avec lesquels ils ont une solidarité effective immédiate. Pour préciser, par quelques exemples concrets, nous pourrons dire que la solidarité entre auteurs dramatiques, savants et techniciens de la viticulture ou de tout autre métier, ne peut être qu'une solidarité abstraite, qui ne se conçoit que sur le plan supérieur de l'intelligence, et qui, dans la pratique de la vie, ne peut s'exercer dans une action commune servant efficacement les intérêts des uns et des autres ;

Qu'une solidarité ainsi établie ne peut que donner aux uns et aux autres le sentiment d'une différenciation générale à l'égard des travailleurs manuels ou des chefs de la production et fera perdre de vue aux intellectuels des différents états ou professions la solidarité qui les lie aux manuels ou aux chefs de la production.

Qu'une action commune menée par des groupes aussi différents ne peut aboutir qu'à des résultats aussi illusoires que ceux qui ont été obtenus par la C. G. T., dont les efforts pour les majorations de salaires n'ont pu que déterminer des majorations du prix des choses ; alors que, si l'action ouvrière s'était exercée avec un autre esprit et sur le plan de la profession, elle eût permis, en même temps que l'élévation des salaires, les progrès techniques qui eussent empêché l'élévation des prix ;

Que les auteurs dramatiques, par exemple, sont beaucoup plus solidaires en ce qui concerne leurs intérêts immédiats des machinistes et des déco-

rateurs que des techniciens de la viticulture ou de la métallurgie ; que les journalistes sont plus solidaires des imprimeurs et des ouvriers rotativistes que des savants ou des éditeurs, etc.

Et nous conclurons que si les intellectuels veulent défendre leurs intérêts efficacement et utilement, en provoquant immédiatement les réformes nécessaires qui leur donneront des satisfactions vraies, il faut que leurs groupements syndicaux prennent place dans les groupes économiques auxquels leurs intérêts matériels se trouvent liés par leur fonction intellectuelle spéciale.

II

OU ET COMMENT LES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS PEUVENT-ILS PRENDRE PLACE DANS L'ORGANISATION GÉNÉRALE.

Il faut d'abord distinguer trois grandes catégories dans le travail intellectuel : celle qui intéresse la pensée pure, la science, la presse, l'art poétique et l'art dramatique ; celle qui intéresse l'enseignement sous toutes ses formes ; celle qui intéresse le travail dans l'agriculture, le commerce, l'industrie, la banque et les transports. La première, pour défendre ses intérêts et accroître ses garanties, doit traiter avec les Journaux, les Périodiques, les Editeurs ; la seconde doit traiter avec l'État et les grandes Corporations ; la troisième doit traiter avec les groupes professionnels de toute sorte.

Étant bien entendu que nous, intellectuels, nous avons à assurer notre situation matérielle pour remplir notre fonction, il s'agit de savoir où sont

nos intérêts et de qui nous sommes solidaires.

Écrivains, nous vivons de nos droits d'auteur. Allons-nous appeler tous les travailleurs intellectuels à nous soutenir dans une offensive contre les éditeurs, considérés comme ceux qui règnent sur le droit d'auteur? Cela peut réussir, dans le sens de l'illusion. Le droit d'auteur sera augmenté, le prix des livres également, la vente baissera et nous nous trouverons dans la même situation que devant. Mais sachant que l'Éditeur, le Libraire, le Technicien et l'Employé d'Édition sont nos indispensables collaborateurs, si nous constituons avec eux, et avec les Imprimeurs, Brocheurs et Fabricants de papier, le *Conseil de la Production du Livre*, nous aurons chance, en représentant nos intérêts au lieu où ils sont matérialisés, de provoquer les mesures qui nous sauveront tous.

Auteurs dramatiques, nous prendrions place dans un Conseil du Spectacle où nous nous rencontrerions avec les Directeurs de théâtre, les Décorateurs, les Costumiers, les Machinistes, Chefs d'entreprise, Employés et Ouvriers.

Savants, comme Écrivains scientifiques, nous aurons notre place au Conseil du Livre ; comme travailleurs scientifiques, nous pourrons nous distinguer par catégories pour nous lier à tel ou tel groupe économique qui vit de nos recherches, et obtenir par là les concours nécessaires à la construction et à l'aménagement de nos laboratoires.

Journalistes, nous irons au Conseil de la Presse où nous nous rencontrerons avec les Directeurs de journaux, les Agents de publicité, les Imprimeurs, les Fabricants de papier, les Ouvriers linotypistes, les Clicheurs et les Rotativistes.

Travailleurs intellectuels de l'Industrie, du Commerce ou de l'Agriculture, nous serons au Conseil de notre groupement professionnel, économique, régional, national. En résumé, c'est dans le cadre des professions auxquelles sont liées nos intérêts matériels que nous pourrons faire sa place honorée, et bien rétribuée, à l'intelligence que nous représentons. Ce n'est pas comme intellectuels que nous devons nous grouper dans un vaste organisme conduit par un état-major lointain. Mais nous devons prendre place, comme intellectuels, dans les groupements qui nous font vivre.

C'est sur ce plan que la Confédération de l'Intelligence et de la Production françaises invite les travailleurs intellectuels à l'action et à l'organisation. Aux intellectuels comme aux ouvriers et aux chefs d'entreprise, nous disons : vous n'êtes ni une classe, ni un groupe social ; vous êtes les représentants de l'intelligence dans tel ou tel groupe de la production ou des échanges ; défendez vos intérêts au milieu de ceux qui vivent sous le même signe économique que vous, afin de croître en même temps qu'eux. L'appel de la Confédération des travailleurs intellectuels aura eu ce résultat utile qu'il aura donné conscience, aux travailleurs intellectuels, de leur situation particulière dans la vie économique et sociale. Mais l'action ne sera féconde que par l'organisation professionnelle. Ce qui est vrai pour les producteurs qui agissent sur la matière est également vrai pour ceux qui agissent par l'esprit.

CHAPITRE VIII

NOTRE POSITION

« Apprenons à bien penser, c'est le principe de la morale » ; c'est aussi le principe de la prospérité. Nous ne gagnerons pas la paix si nous ne mettons pas d'ordre dans nos idées. Produire, produire, nous savons assez que c'est le mot d'ordre nécessaire, et nous le répandons autant et plus que d'autres. Mais allons-nous travailler comme des brutes, sans savoir pourquoi, ni comment, ni dans quelles conditions, ni dans quelle direction? Nous aboutirions à un fameux désordre. On ne travaillera bien, dans ce pays-ci, que si l'on sait que le produit du travail est employé avec la plus grande utilité, et si l'on escompte que la rétribution sera conforme à l'équité. Il y a un nombre assez considérable de Français qui sont parfaitement disposés à fournir un gros effort pour eux-mêmes et pour la France, mais qui apporteraient moins d'entrain à leur besogne, dussent-ils en pâtir les premiers, s'ils craignaient que leur travail ne dût servir qu'à l'accroissement du nombre des ventres dorés. Que des hommes s'enrichissent en refaisant la fortune de la France, c'est excellent. Mais il y a un certain nombre de précautions à prendre, dès le départ, si l'on veut que cet

enrichissement se fasse vraiment au profit du pays, c'est-à-dire de telle manière qu'il ne soit pas cause de blessures sociales dont la France serait la première à souffrir. C'est à prendre ces précautions que nous travaillons ici, en poursuivant parallèlement la recherche et l'étude des moyens par lesquels nous retrouverons la prospérité, source de richesse pour ceux qui en seront les créateurs, d'aisance pour ceux qui en seront les collaborateurs.

C'est le moment de bien penser. C'est le moment pour nous de préciser notre pensée sur les problèmes d'organisation économique et sociale. Pas de méprise ; pas de confusion. Nous travaillons ici, avec acharnement, avec passion, à favoriser tout ce qui concourt à la réfection du pays ; à lutter contre les idées, les hommes et les institutions qui entravent cette œuvre. Nous souhaitons, très clairement, très nettement, l'avènement de chefs d'entreprise fiers de leur fonction. Mais si ceux-ci nous intéressent, si nous réclamons pour eux la rénovation des idées d'ordre, de discipline qui sont indispensables au travail, ce n'est pas (il ne faut pas s'y méprendre), ce n'est pas par sympathie pour eux-mêmes, c'est pour le résultat que nous attendons de leur action au profit de la nation. Nous jugeons toutes choses selon l'intérêt national. Si la nation est riche de chefs d'entreprise hardis et énergiques, la réfection du pays sera rapide ; c'est ce que nous voulons.

Nous travaillons à la rénovation de l'organisation afin que ces chefs hardis se trouvent dans des conditions morales et sociales favorables à l'action nationale que nous attendons d'eux. Mais nous ne remuerons pas le petit doigt au bénéfice de ceux pour qui l'ordre et l'autorité ne sont que des moyens de pai-

sible possession et de calme jouissance de ce qui a été bien ou mal acquis, et qui considèrent que l'ordre est sauvé s'ils n'ont rien à changer à leurs chères vieilles habitudes, à leur douce paresse, et à leurs bonnes vieilles routines. Ces gens-là sont d'ailleurs, sans qu'il y paraisse, de dangereux anarchistes. Ce que conservent ces conservateurs dans l'économie publique, ce n'est pas l'ordre, c'est l'anarchie. L'ordre que l'on a nommé ordre bourgeois, et qui n'était que l'ordre libéral et romantique, c'est un régime où chacun avait licence de s'enrichir par tous les moyens, bons ou mauvais, sans devoir de comptes à qui que ce soit, eût-il ruiné toute une ville, toute une région ou tel compartiment de l'État. Ce n'est pas cette horreur que nous nommons l'ordre. Nous la nommons désordre et anarchie. Nous voulons la faire disparaître. Si nous sommes conservateurs des principes éternels de l'action hiérarchisée, c'est pour mieux détruire le régime économique et social que nous a légué le XIXe siècle. Au surplus, en le transformant, nous sauverons malgré elle cette bourgeoisie libérale et paresseuse qui croit que l'ordre est respecté tant que le droit de propriété demeure inscrit dans le Code et qui ne s'aperçoit pas que sa propriété lui est ravie à chaque minute par l'oligarchie qui commande à la Bourse et au Parlement.

Pour ce qui est des chefs hardis et énergiques qui ne croient pas que la possession est paisible, et qui conquièrent chaque jour leur fortune, nous les louerons et nous les aiderons. Il faut qu'ils aient les mains libres, pour le bien du pays, et qu'ils soient salués de leur vrai nom de chefs. La France a absolument besoin d'eux. Qu'ils soient honorés et libres, dans

les limites que fixe l'intérêt national. Mais si nous les louons et les aidons, c'est pour qu'ils fassent leur métier, à la tête de leurs entreprises, et non à la tête de l'État. Ils sont bons, excellents quand ils dirigent leurs affaires ; ils le sont beaucoup moins quand ils dirigent les affaires de l'État. Exemple : Loucheur. Homme d'affaires éminent (nous dit-on, nous ne l'avons pu vérifier ; il est aisé de faire réussir des entreprises lorsque l'on dispose des forces de l'État), homme d'affaires éminent, M. Loucheur s'est révélé homme d'État détestable. La conduite des affaires privées et la conduite des affaires publiques n'est pas du même ordre. Si un industriel ou un commerçant réussit dans la conduite de l'État, ce n'est pas à cause de ses qualités industrielles et commerciales, c'est à cause de sa valeur politique. Le fait qu'un homme a conduit au succès une grande entreprise ne signifie pas qu'il aura le même bonheur à la tête d'un ministère ou de l'État.

Au surplus, ce n'est pas pour mettre l'État ou ses dépendances entre les mains d'un syndicat de grands chefs d'entreprises que nous luttons. Nous considérons que ce serait faire le plus grand tort à l'esprit d'entreprise que de mettre l'État sous le contrôle des chefs des groupements économiques. Ces chefs audacieux, travailleurs, perdraient leurs qualités du jour où ils auraient la possibilité de se servir de l'État pour leurs intérêts privés. Et il y a d'autres raisons. L'expérience enseigne que ces chefs réussissent grâce à une conscience très forte de leurs intérêts ; il est nécessaire qu'ils la possèdent ; c'est leur vertu. Mais cela ne les prépare pas toujours à la conscience des intérêts généraux. Durement formés à connaître les intérêts particuliers,

les leurs ou ceux de leurs groupes, ils voient malaisément l'ensemble complexe des intérêts moraux, intellectuels et matériels d'une nation. Il faut ajouter que certains d'entre eux, au moins dans le temps où nous sommes, ont, sur les problèmes sociaux, des vues incomplètes. Certains, malgré maintes expériences décevantes, continuent de soutenir, d'encourager les lamentables organisations ouvrières jaunes, où patrons et ouvriers sont trop souvent la proie d'aigrefins ; d'autres s'entêtent dans une opposition radicale à toute organisation ouvrière et entendent exercer un pouvoir illimité « chez eux » ; d'autres comptent parmi ceux qui, pour ne pas perdre un mois de travail ou pour démolir des concurrents, soutiennent ouvertement ou secrètement l'agitation révolutionnaire : ce sont ceux-là, et ceux-là seuls qui ont donné de l'autorité à l'action révolutionnaire. Jamais la C. G. T. n'aurait obtenu les succès qu'elle a obtenus si son action n'avait été appuyée, dans toutes les corporations, par quelques magnats de l'industrie, pressés de reprendre leurs affaires ou escomptant que leurs concurrents ne pourraient tenir dans des conditions de travail plus difficiles. Des gens de cette espèce peuvent être de grands chefs d'entreprise : mais ils seraient les pires malfaiteurs publics s'ils avaient pouvoir dans l'État.

Devant les uns et les autres, nous tenons à marquer nettement notre position ; notre action, dans le domaine économique comme dans le domaine politique, est au-dessus des classes et des groupes. Elle ne tend à servir que l'intérêt national. C'est au nom de l'intérêt national que nous invitons les esprits hardis à surmonter l'effort révolutionnaire, non par une opposition passive, mais par une action

créatrice qui organise vigoureusement une nouvelle économie publique. Cordiale alliance dans cet esprit, et dans cette direction. Nous voulons des chefs dont la hardiesse donnera à tous des vêtements plus beaux, du pain moins cher, des maisons plus grandes. Vivent les chefs qui travaillent et qui créent ! A eux l'autorité dans l'usine, et pas de soviet. Pour le reste, domaine réservé à l'État. A l'État qui place au-dessus de tous une même loi, et qui sert les intérêts de tous en servant l'intérêt national qu'il incarne. Réfléchissez, bourgeois et ouvriers, et vous verrez que là seulement est votre sauvegarde les uns devant les autres, et la condition nécessaire de votre salut commun.

TROISIÈME PARTIE

PAR M. GEORGES VALOIS

LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX

CHAPITRE IX

LA GUERRE ÉCONOMIQUE

S'il a été fait abus des images de bataille pour représenter certains aspects de la vie économique, il n'en reste pas moins que l'expression de « guerre économique » traduit assez bien, à certaines époques, une réalité précise. Dans la période où nous sommes entrés, elle est rigoureusement exacte, la concurrence économique entre les nations prenant le caractère d'une véritable guerre, où les faits mêmes de la guerre tout court se produisent sous la forme d'actes de guerre dite civile, commandés par un État ou un groupe politico-financier sur le territoire de la nation dont on poursuit la conquête ou la ruine. On peut constater des faits de ce genre à toute époque, mais, après la grande guerre, on les voit se multiplier, s'étendre, et leurs organisateurs, habitués par cinq ans de guerre à l'action brutale, agis-

sent presque ouvertement, sans ces précautions qui font de leurs actes, dans les périodes plus calmes, de simples intrigues.

Pour bien comprendre la situation, il faut se rendre exactement compte que, pour la plupart des nations européennes, les conditions de la vie économique d'avant-guerre sont renversées. La période d'avant-guerre était, pour une grande partie de l'Europe, une époque de sur-production agricole et industrielle. Les nations luttaient entre elles pour s'assurer la possession ou le contrôle des marchés extérieurs, et, avec moins de force, pour la possession ou le contrôle de quelques lieux du monde producteurs des matières premières qu'elles avaient intérêt à se disputer. Il y avait surtout concurrence pour la vente. Les luttes engendrées par cette concurrence peuvent être vives ; elles vont assez rarement jusqu'à l'extrême âpreté qui caractérise la guerre, sauf, toutefois, lorsque la production industrielle d'un pays constitue, par le commerce, un de ses principaux moyens de ravitaillement alimentaire.

La guerre a renversé cette situation. Les nations européennes sont dans une période de sous-production, et quelques-unes d'entre elles, la France en première ligne, ont à reconstituer une grande partie de leur outillage, de leurs moyens de transports, de leurs habitations. Les nations ne produisent plus assez pour leur consommation, même réduite ; elles ne peuvent suffire à leurs besoins qu'en hypothéquant ou leur travail de demain, ou leur fortune acquise ; elles demandent hors d'Europe les moyens de combler le déficit de leur production ; *elles se trouvent maintenant en concurrence, non pour la vente, mais pour l'achat.*

Ce renversement des termes de la lutte économique entraîne un changement profond dans le caractère et les moyens de lutte. Le problème économique qui est posé aux nations européennes n'est donc plus un problème d'expansion, que l'on résout avec plus ou moins de passion, et que, à la rigueur, on pourrait négliger de résoudre sans mettre une nation en péril, c'est un véritable problème de guerre, car il rend très difficiles, sinon impossibles, les compromis entre les nations concurrentes. Il ne faut pas se faire d'illusions : nous sommes en état de guerre économique, non plus seulement entre les deux coalitions de la grande guerre, mais entre nations qui ont été solidaires pendant la guerre, et la situation où nous sommes est très propre à faire renaître la guerre tout court en Europe et ailleurs. Pendant les quelques années que durera la reconstitution économique de l'Europe, nous demeurerons dans un équilibre politique instable, toujours sur la limite des guerres nationales ou des guerres civiles, et ceci jusqu'au moment où la concurrence entre les nations redeviendra une concurrence pour la vente. Pour le moment, les nations sont comme des familles ou des hommes qui ne peuvent se nourrir et se vêtir par leur seul travail et qui essaient de se prendre les uns aux autres le complément de pain, de viande, de peaux de bêtes ou de charbon qui leur est indispensable pour vivre. Il ne faut pas s'étonner que, dans ces conditions, les gouvernements aient beaucoup plus le sentiment de la solidarité nationale qui les unit à leurs nationaux, que celui de la solidarité internationale qui les unissait à leurs alliés pendant la grande guerre pour la défense « du Droit, de la Justice et de la Civilisation ». Il ne faut pas s'atten-

dre à une grande mansuétude dans les relations diplomatiques, et chacun sera sage de prévoir que les nations qui ont peu souffert de la guerre seront portées à exploiter la situation générale à leur profit. Se trouvant devant des nations qui se font une concurrence acharnée pour leur acheter matières premières, machines et denrées alimentaires, elles seront extrêmement tentées de manifester leur sympathie au plus fort et dernier enchérisseur. Si tous les achats se font individuellement, sous le régime de la liberté économique, il est hors de doute que les acheteurs seront saignés aux quatre veines par les vendeurs qui ne s'estimeront pas chargés de reconnaître les sacrifices que telle ou telle nation européenne a faits pour la cause de la civilisation.

Ces considérations font apparaître que la conduite de la guerre économique devient une affaire d'État. Là où les particuliers ne peuvent rien obtenir, que les plus hauts prix, parce qu'ils sont sans titre pour parler au nom des sacrifices de la guerre et parce qu'ils seront sans force, les États, au contraire, seront en mesure de faire valoir les droits acquis et de mettre dans la balance commerciale tout le poids de la force nationale passée, présente ou à venir. Rien n'est mieux fait pour provoquer la renaissance des sentiments auxquels ont droit les nations durement éprouvées par la guerre. Mais cela suppose, encore une fois, une réorganisation économique complète de la plupart des nations européennes. Cela suppose l'abandon total des principes du libéralisme économique qui laisse tous les producteurs et les commerçants acheter et vendre aux conditions qu'ils débattent « librement » sur les marchés. Du jour où nous nous rendrons bien compte que nous

sommes en état de guerre économique, nous comprendrons que la condition nécessaire de notre relèvement et de notre libération rapide est que nous procédions à une véritable mobilisation économique par laquelle les forces de travail, d'achat et de vente des nationaux seront coordonnées et portées à leur plus haut degré. Se lancer dans la guerre économique sous le régime du libéralisme économique, en invitant producteurs et consommateurs à « se débrouiller » librement, cela correspondrait à se lancer dans la guerre en invitant les citoyens à rejoindre le front et à prendre part au combat, par leurs propres moyens, en formant des compagnies selon leurs préférences, en se ravitaillant comme ils l'entendront, en s'armant à leur fantaisie et selon leurs possibilités. Une mobilisation et une marche au combat faites dans ces conditions aboutiraient évidemment à un désastre total, et mieux à une lutte entre les compagnies qui se disputeraient vivres, munitions et moyens de transports. Il en serait de même, dans de moindres proportions, en ce qui concerne la bataille économique.

Le problème est de procéder à une mobilisation économique qui assure une direction unique aux efforts de la nation, qui assure la collaboration de l'État et des producteurs sans nuire au jeu de l'intérêt personnel et de la responsabilité privée qui sont et qui demeureront les grands ressorts de l'activité économique. Il faut écarter complètement les solutions socialistes qui retirent de l'économie responsabilité et intérêt individuels. Il faut écarter aussi résolument les solutions du libéralisme économique qui interdisent complètement la coordination des forces. En dehors de ces deux solutions, égale-

ment ruineuses pour les nations qui les subiraient, il reste les principes et les méthodes de l'organisation corporative qui, réunissant tous les producteurs d'une même catégorie dans de mêmes formations syndicales et pouvant leur donner une forte discipline sans briser (et en renforçant au contraire) les initiatives privées, met l'État en mesure de collaborer régulièrement avec les producteurs et les commerçants. Qu'il s'agisse de blé, de laine, de charbon ou de denrées alimentaires, toutes les demandes de producteurs d'un pays peuvent alors être groupées, achetées pour le compte du groupe tout entier, par ses représentants investis d'une autorité particulière par l'État, ou appuyés par lui. C'est dans ces conditions seulement que les nations appauvries pourront prendre position dans le monde sans risquer d'être dépouillées et plus appauvries encore par les exigences des détenteurs de matières et de denrées. Il faut ajouter aussi que, si cette action concertée de l'État et des producteurs peut augmenter dans de grandes proportions la puissance d'achat des nations appauvries, elle présente pour la paix du monde ce précieux avantage qu'elle mettra un peu d'ordre dans les conflits économiques de la planète et qu'elle contribuera fortement à atténuer la violence des intérêts, des appétits et des passions. C'est grâce à elle que l'Europe a quelques chances d'éviter d'être rejetée dans de nouvelles guerres par l'âpreté de la guerre économique.

CHAPITRE X

L'HEURE DE LA LIBÉRATION

Les lecteurs de cet ouvrage n'attendent certainement pas que ses auteurs leur présentent des vœux orientaux, comme la découverte d'un trésor ou la fin de nos difficultés par la magie des urnes. Lecteurs et écrivains, nous sommes au reste d'accord pour nous souhaiter les uns aux autres beaucoup de travail pour les années qui viennent et celles qui les suivront. Si cela permet à nos enfants de connaître de nouveau la douceur de vivre, tant mieux. Mais, nous autres, nous avons mangé notre pain blanc le premier. Il nous faut maintenant fournir un effort considérable si nous voulons vivre et prospérer. Que les responsables de cette situation soient châtiés ou non, cela ne changera rien à la nécessité où nous sommes. Organisons-nous pour châtier, — surtout pour retirer aux charlatans le goût de nous exploiter de nouveau, — et organisons-nous surtout pour travailler. Allons-y allègrement. Nous aurons bien le temps de nous reposer dans la tombe.

Ceci dit, sommes-nous dans de bonnes conditions pour travailler?

Première question : avons-nous un État bien organisé pour présider à nos travaux?

Deuxième question : sommes-nous disposés au travail?

Troisième question : travaillons-nous assez dès maintenant?

Je crois que l'on peut répondre hardiment *oui* sur le deuxième point, et *non* sur les deux autres.

L'ÉTAT.

La critique de l'État démocratique faite par l'*Action française* au point de vue politique vaut intégralement au point de vue économique. Les producteurs commencent à le voir maintenant que les effets de la démocratie parlementaire mettent tout le régime des transports en désordre et introduisent la politique au cœur de toutes les entreprises. Ce n'est plus seulement l'avenir du pays, le caractère de sa civilisation que les institutions de la démocratie mettent en péril : c'est le travail quotidien, c'est le pain de chaque jour. Si nous sommes dans la gêne, si nous devons nous attendre à une gêne plus grande, c'est parce que le monstre à six cents têtes a géré nos affaires sans aucun souci du salut public, parce que les six cents têtes, chacune travaillant pour son parti, ont fait que la guerre a coûté deux ou trois fois plus qu'elle n'aurait dû ; parce que les mêmes têtes ou leurs chefs de groupe, travaillant pour leur parti, ont soutenu contre nous les idéologues et les financiers qui ont voulu nous priver des fruits de la victoire.

La vie est chère, et ne peut pas ne pas être chère. Mais elle est trop chère. Si elle est trop chère, c'est parce que nous avons le régime politique le plus coûteux et le plus improductif que l'esprit humain

ait inventé. Il n'y a pas une ferme, une usine, une maison de commerce qui résisterait plus de trois mois à une gestion comme celle que l'entreprise générale nommée « France » subit dans l'état démocratique, en l'absence de tout contrôle. On a souvent comparé notre régime politique à celui des sociétés anonymes : il en a, en effet, tous les défauts, auxquels il en ajoute un autre, car dans la Société « France », les actionnaires, qui sont les citoyens français, n'ont aucun contrôle ni sur leur conseil d'administration (le Parlement), ni sur leur comité de direction (le Conseil des ministres). Il est temps que nous, producteurs, qui alimentons les caisses de l'État, nous nous assurions les moyens de contrôler l'emploi qui est fait de nos ressources. La France ne connaîtra jamais la prospérité tant qu'elle sera à la merci de quelques centaines d'hommes dont nul ne peut contrôler l'action, qui gaspillent le produit de notre travail et qui ont le pouvoir de nous livrer aux trusts industriels et financiers de l'Ancien et du Nouveau Monde. Sachons bien que nous avons, au point de vue de la production, le plus détestable des régimes politiques. Nous avons à nous organiser pour en limiter la malfaisance, jusqu'au jour où nous en serons délivrés.

NOS DISPOSITIONS AU TRAVAIL.

Elles sont, quoi que l'on en puisse dire, excellentes. La vague de paresse est une imagination qui ne correspond à aucune réalité. Il n'y a pas de vague de paresse. Mais il y a eu, il y a encore, lâcheté chez un certain nombre d'hommes politiques et de chefs d'entreprise petits et grands trop enrichis et fatigués.

La vague de paresse était une explication commode pour les hommes politiques incapables ou imprévoyants. Si nous manquons de charbon, si les transports vont mal, on accuse la vague de paresse. C'était aussi une bonne justification pour les chefs d'entreprise qui voulaient hausser leurs prix : on justifiait les hausses par le mauvais rendement déterminé par le mauvais vouloir des ouvriers. Ces gens-là injurient les producteurs français : il faut leur faire rentrer leurs injures dans la gorge. S'il y a eu indiscipline et relâchement dans l'industrie, c'est vous qui l'avez voulu, monsieur Loucheur, en imposant aux industriels l'autorité des révolutionnaires, jusqu'au jour où, effrayé par les conséquences de votre politique imprévoyante, vous avez conseillé de lutter contre la C. G. T. Si, dans certaines usines, le trouble est encore endémique, qui en est responsable, sinon les patrons qui, pressés de réaliser des bénéfices au détriment de leurs concurrents, ont traité avec les agitateurs, à qui ils donnaient ainsi toute autorité sur leur personnel? Faisons taire les gens qui nous parlent de la vague de paresse. Quand un fournisseur vous dira qu'il ne peut vous livrer une commande parce que les ouvriers ne veulent plus rien faire, mettez-le à la porte sans hésiter. Quand un homme politique tiendra devant vous le même langage, n'hésitez pas à le lapider.

La vérité, la stricte vérité, c'est que les Français, après la très courte détente qui a suivi leur démobilisation, se sont mis au travail avec une fièvre qu'on ne leur a peut-être jamais connue. Qui dit le contraire ment. On travaille en France avec acharnement. Si le rendement est inférieur à ce qu'il pourrait être, c'est parce que, à chaque instant, on

est arrêté par les mauvaises plaisanteries des transports et que cela oblige tout industriel, tout commerçant à fournir deux ou trois fois plus d'efforts pour un même rendement. Toutes nos entreprises sont agencées pour fonctionner avec un régime fonctionnant parfaitement. Les à-coups des transports déterminent dans toutes les entreprises une manutention inutile, des arrêts de travail qui diminuent le rendement général dans une forte proportion. Il faut vraiment que les Français aient le goût du travail pour travailler avec ardeur malgré ces difficultés. En doute-t-on? Que l'on regarde les villes du Nord, où les usines, les chantiers, les bureaux se reconstituent avec une rapidité extraordinaire, malgré d'innombrables difficultés, malgré les entraves de l'administration démocratique. Il y a là-bas, dans cette région que commandent Lille, Roubaix et Tourcoing, des chefs d'entreprise ardents et énergiques qui déclarent qu'avant trois ans leur pays sera entièrement réorganisé et qui, sur leurs ruines, édifient une vie nouvelle, plus riche, mieux ordonnée que celle de l'avant-guerre. Avec eux, des ouvriers parfaitement conscients de ce que la France attend d'eux, qui, eux aussi, sont pleins d'ardeur devant leurs métiers, leurs étaux ou leurs fours, et qui fourniraient le plus beau rendement s'ils étaient en mesure de rejeter de leur sein les agitateurs que le Parti socialiste entretient parmi eux.

Oui, la vérité est que, d'un bout à l'autre de la France, on travaille. Il n'y a pas chez nous de vague de paresse : il y a fièvre de création et d'organisation. Jamais les dispositions des Français n'ont été meilleures. Un gouvernement qui saurait tirer parti de ces dispositions, qui agirait de concert avec

les groupes économiques, accroîtrait leurs forces et ferait de ce pays, en quelques années, le pays le plus prospère.

LE TEMPS DE TRAVAIL.

Il s'agit de savoir si nous travaillons assez, si le temps que nous consacrons au travail est assez long pour que notre travail ait son plein rendement. Il ne faut pas hésiter à dire nettement ce que chacun dit à son voisin, ce que les journalistes murmurent, ce que les hommes politiques s'avouent entre eux, ce que les agitateurs révolutionnaires confessent parfois publiquement : non, nous ne travaillons pas assez. Et nous ne travaillons pas assez parce que le régime des huit heures a été voté et appliqué de la manière la plus folle. Aujourd'hui, vous ne trouverez pas un homme qui se vante d'avoir réussi ce beau tour. M. Loucheur, qui comptait asseoir sa popularité là-dessus, s'est bien gardé de se faire louer, par ses journaux, d'avoir été le vrai promoteur de cette affaire. Et ses compères de la C. G. T. ne se vantent pas de l'avoir aidé. Personne ne veut être responsable. « La journée de huit heures, disait un chef de la rue Grange-aux-Belles dans une réunion mixte où se trouvait l'auteur de cet ouvrage, c'est une Chambre affolée qui l'a faite ! » Disons donc ce que tout le monde pense : dans un très grand nombre d'industries, le régime des huit heures, appliqué précipitamment, a été une lourde faute, et, dans les conditions où nous sommes, avec les difficultés du travail, huit heures d'aujourd'hui en valent six ou sept de l'avant-guerre. Voilà le fait qu'il faut souligner.

Nous n'avons rien à objecter contre le principe des huit heures. Nous avons montré, dans *l'Économie nouvelle*, que la journée de travail courte est le propre des sociétés de haute civilisation, qu'elle y est nécessaire et possible. Mais nous disions qu'il fallait la réaliser selon les méthodes du travail, non selon celles de l'idéologie et de la politique. Il fallait en faire le but de notre période de reconstruction, non le point de départ. Il serait stupide que par respect humain, timidité, lâcheté ou sottise, nous nous entêtions officiellement dans une erreur. Ce serait d'autant plus sot que, de tous côtés, patrons, employés et ouvriers, s'arrangent pour tourner l'obligation légale. Employés et ouvriers laborieux vont faire des heures supplémentaires, non chez leur patron, mais chez son confrère. C'est absurde : le travail est coupé sans profit.

Le régime des huit heures est acquis : n'y revenons pas. Mais il est parfaitement possible de convenir que, pendant la période de reconstruction, de remise en état du pays, nous ferons une heure de travail complémentaire, — c'est-à-dire l'heure de travail qui est perdue presque partout du fait que nous ne travaillons pas dans des conditions normales. Ce sera le régime exceptionnel d'avant-guerre qui durera d'autant moins que nous nous y mettrons plus tôt. Tôt ou tard, nous serons contraints d'y arriver. La nécessité est là. En 1920, il nous faut commencer d'acquitter les charges de la guerre, que de criminels idéologues ont fait peser sur nous. Tout sera payé, c'est entendu, tout, y compris la folie des idéologues ; mais ceci c'est la promesse de l'avenir. Aujourd'hui, il faut nous payer nous-mêmes et refaire notre pays. Si nous ne travaillons

pas plus, comment en sortirons-nous? Nous nous sommes libérés du joug allemand. Nous avons à nous libérer du joug que l'impérialisme économique tente de nous imposer. Épargnons-nous cette honteuse servitude : organisons dans notre travail l'heure de la libération, et nous ne tarderons pas à redevenir un peuple libre.

CHAPITRE XI

LES MOYENS DE LA CRÉATION ÉCONOMIQUE

INTÉRÊT, IMAGINATION, CONCEPTION, DÉCISION, COMMANDEMENT, RISQUE, TECHNIQUE, EXÉCUTION.

Qui veut produire doit connaître les conditions de la création économique : répétons encore que le capital et le travail sont loin d'être les seuls facteurs de la production. Nous serions presque tenté de dire que le capital est un mythe. Les gens qui se croient maîtres du monde parce qu'ils possèdent des capitaux sont des illusionnés ; les gens qui reprochent au capital d'être le dominateur économique sont d'autres illusionnés. Les chefs de l'économie ne sont pas les capitalistes ; ce sont ceux qui utilisent les capitaux et dirigent les hommes. L'homme qui n'est qu'un capitaliste a toutes chances d'être rapidement projeté dans les ténèbres extérieures.

LA CRÉATION ÉCONOMIQUE IMPOSE DES CHEFS.

Aucune œuvre collective ne s'accomplit sans chefs, déclarés ou masqués. La création économique n'échappe pas à cette nécessité. A son origine, on

ne trouve ni le capital, ni le travail, mais le chef. Les qualités du chef sont la clef de voûte de l'édifice économique. Le chef est le générateur de toute action économique, parce que c'est lui qui *imagine, conçoit, décide, commande et risque* l'emploi des hommes, du temps et des matériaux. Ses qualités sont essentiellement celles que chacun de nous possède ; mais il est apte à s'en servir non seulement pour se diriger lui-même mais pour coordonner et diriger l'action de plusieurs hommes. Tel n'est chef que de lui-même, tel le sera de dix hommes, tel autre de milliers et de milliers d'hommes. La vertu cardinale du chef est *l'aptitude à la décision ;* elle l'emporte sur l'aptitude au commandement.

Si vous voulez comprendre tout le rôle du chef dans la création économique et l'importance de la décision, observez autour de vous et, mieux, observez-vous vous-même et vous verrez ce qui compte dans votre action, de votre capital, de votre technique ou de votre aptitude à la décision.

Sous la pression de votre besoin, de votre intérêt, vous êtes conduit à construire un abri aux animaux domestiques dont vous tirerez parti. Vous *imaginez* d'abord la forme de l'abri ; vous le voyez près de votre maison. Puis, vous le *concevez*, construit de pierre et de bois, couvert de chaume, et vous calculez le temps, la force et les matériaux qu'il exigera. Il n'y a encore là qu'une rêverie. Il vous faut prendre une *décision.* Le construirai-je ou non? M'imposerai-je de prendre sur mon loisir le temps de réunir les matériaux? Vous *décidez.* Alors vous réunissez les matériaux : ou vous les préparez vous-même, ou, pour gagner du temps, vous les empruntez à votre voisin en échange d'une part dans le rendement que

vous attendez de votre construction. Voici les matériaux : pierre et ciment, bois et chaume, c'est votre *capital* que vous avez épargné sur votre travail ou que vous avez loué, en hypothéquant votre travail de demain. Vous avez appris de vos aînés la manière d'utiliser les matériaux : c'est votre *technique* ; vos bras sont capables de manier la pelle, la pioche, la truelle, la hache, la scie, le marteau : c'est votre *main-d'œuvre.* Idée, conception, capital, technique, main-d'œuvre, tout est à pied d'œuvre. Mais tous ces éléments sont encore inertes. Il vous reste à faire l'opération décisive, qui va engendrer la création : *décider et risquer*, c'est tout un.

Décision et risque feront naître la création. Dix questions vous arrêtent : tirerai-je de mon action un vrai profit? Mon voisin de droite voulut faire ce que j'entreprends et il échoua ; la pluie, le vent, la foudre détruisirent son travail ; les renards emportèrent ses poules ; ses bestiaux moururent du charbon ; mon voisin de gauche vit chichement, mais il s'est épargné ces soucis, car il est sans ambition. Enfin, vous retrouvez dans votre mémoire un mot que répétait votre grand-père : « Qui ne risque rien n'a rien. » *Et vous décidez de risquer.* Vous embauchez voisin de gauche et voisin de droite, avec promesse de bonne nourriture et d'une part dans le rendement. Avec le concours de leur technique et de leur main-d'œuvre, selon les plans de votre imagination, de votre conception, utilisant votre capital (l'élément passif), comptant sur le rendement de l'avenir, vous passez à l'*exécution.* Si vous tenez votre promesse de bonne nourriture, vos voisins ne font pas grève; si vous coordonnez bien leur travail et le vôtre, si vous commandez lorsqu'ils ont le désir de se reposer

sans raison, si vous-même n'allez pas au cabaret pendant qu'ils travaillent, si, en tout, vous remplissez votre fonction de chef, la création entière s'accomplit et, Dieu aidant, vous en tirerez le légitime bénéfice.

Qui a créé? Idée, capital, technique, main-d'œuvre? Ni l'un ni l'autre. Mais votre décision, mon frère, votre risque, qui ont transformé un rêve en une construction, du temps, des pierres et du bois. Disons mieux : tous ces éléments ont contribué à la création, mais sous le commandement de votre décision. Le vrai, c'est que tous ces moyens de la création économique ne peuvent être dissociés. Ils sont solidaires les uns des autres. Aucun d'eux ne peut se retirer sans réduire les autres à l'impuissance. Ils peuvent se jalouser, se disputer, mais ils ne peuvent se séparer sans se précipiter dans le néant. Et s'ils méconnaissent leur hiérarchie, c'est la confusion et la bataille.

Qu'il s'agisse de la construction d'une étable, de la culture d'un carré de choux, de la fondation d'une échoppe ou d'une entreprise de chemins de fer, ou de la conduite des travaux de tout un peuple, les moyens sont exactement les mêmes. Des hommes décident et risquent, ce sont les chefs, grands ou petits, et ce sont les créateurs ; d'autres apportent leurs idées, leurs capitaux, leur savoir, leur main-d'œuvre, ce sont les collaborateurs. Supprimez les chefs : tout s'effondre. Notre intérêt à tous n'est pas de supprimer les chefs, mais d'avoir de bons chefs, énergiques et ardents, et non des simulacres de chefs, non des chefs nominaux, pour qui l'autorité est un titre, au lieu d'être une fonction. Notre intérêt, c'est de développer chez chacun de nous non le

goût d'une égalité où nous trouverions la misère, mais le goût d'être chef, c'est-à-dire le goût de la décision, du risque, de la création. Chacun de nous sera chef où le placeront ses facultés : chefs de famille ou chefs d'usines, nous serons des créateurs. Que chacun sache que la décision et le risque sont les moyens nécessaires.

Ce qu'il faut au pays, à la civilisation, c'est un système économique qui assure la formation et la manifestation des chefs économiques. Nous avons à créer un milieu économique qui favorise la production des chefs. L'Étatisme démocratique, qui nomme les chefs sous la pression des partis, est un système détestable, autant que le socialisme libertaire ou soviétique qui les fait nommer par des assemblées d'égaux. On ne nomme pas les chefs : les chefs se font et se nomment eux-mêmes ; l'autorité, comme la liberté, ne se donne pas ; on la prend. Il faut la posséder déjà pour en être investi. Les assemblées, les conseils, les soviets sont presque toujours impuissants à nommer un chef capable. Les capitalistes sont ici aussi impuissants que les techniciens ou les ouvriers. Des capitalistes qui lancent une entreprise sur une heureuse idée sont à peu près sûrs d'échouer s'ils n'ont pas, avant de partir, le concours d'un chef. Mais on fait réussir une entreprise si on met à la disposition d'un chef des idées, des capitaux et des hommes. A notre époque, où les entreprises naissent bien souvent de projets concertés entre plusieurs hommes, vous pouvez à chaque instant observer l'action des chefs : une idée est lancée, des hommes s'assemblent pour l'étudier, on réunit des capitaux, on fait les études financières et techniques, on palabre pendant des

jours, des semaines, des mois : un bcl après-midi, un homme, qui n'est parfois ni capitaliste, ni technicien, et qui est admis au conseil, décide qu'il faut réaliser, et prend la tête du mouvement. On se laisse faire violence, et l'on réalise ; on entre alors dans la vraie création. Là comme partout, l'action n'est engendrée que par un chef qui prend les décisions, accepte les risques, les responsabilités, et engage son honneur et ses biens dans la réussite. Appelez les chefs si vous voulez refaire le pays ; vous en trouverez partout, aussi bien chez les capitalistes que chez les techniciens et les ouvriers. Et si vous voulez que les chefs réussissent, pour notre bien commun, donnez-leur leur vrai nom, afin qu'ils aient, en même temps que la fierté de leur fonction, le sens des responsabilités qu'elle comporte.

CHAPITRE XII

SOCIÉTÉS CORPORATIVES ET TRUSTS

Dans quelles conditions travaillerons-nous? Nous devons collaborer, nous associer, mais dans quelles formes? sous quelles lois? C'est devenu une banalité que d'annoncer la fin de l'individualisme économique. Mais la plupart des prophètes du monde nouveau sont d'une imprécision regrettable dans leurs imaginations de l'avenir. Quelques-uns de ceux qui proclament naïvement la subordination de la Politique à l'Économique ne savent pas très bien si c'est l'esprit de la C. G. T. ou celui du Comité des Forges qui donnera au monde ses formes et ses couleurs. Hors la vie syndicale, dont ils fournissent un dessin très simplifié, bien loin de la réalité si complexe, ils ne conçoivent que des formes empruntées à l'économie américaine. Syndicats, gratte-ciel, cadavre de l'individualisme, production, travail en série... Essayons de voir un peu plus loin, avec un peu plus de précision.

Les lecteurs de *l'Economie nouvelle* connaissent les anticipations que l'auteur a données sur l'organisation syndicale de tout un groupe économique. Avec un peu d'imagination, on parvient à se représenter assez bien ce que pourra être la vie syndicale

dans quelques années, si les transformations en cours se continuent selon la courbe qui se dessine aujourd'hui. Mais cela, c'est la vie syndicale. A côté d'elle, il y a la vie industrielle et commerciale des entreprises dont les écrivains voient moins bien les transformations : dans quelle mesure, et comment sera-t-elle touchée par la mort de l'individualisme économique? C'est ce qu'il s'agit de voir. Le développement du syndicalisme va modifier profondément les relations entre employeurs et employés, ainsi que les rapports des corporations entre elles. Mais que se produira-t-il à l'intérieur des corporations, dans la vie propre des entreprises? L'entreprise privée sera-t-elle transformée elle aussi? On peut affirmer qu'elle le sera. Dès maintenant, on voit se constituer, pour sortir pratiquement de l'individualisme, deux formations très distinctes qui vont se concurrencer, se combattre peut-être, jusqu'au jour où, ayant éprouvé leur force et leur faiblesse, elles s'associeront ou se subordonneront l'une à l'autre. Quelle sera la meilleure? L'expérience le dira.

Nous pouvons, en appelant l'attention sur ces deux formes, le trust et la société corporative, montrer les avantages et les défauts de chacune d'elles.

*
* *

La tendance très nette de l'économie nouvelle est de substituer des règles générales à la fantaisie qui sévissait dans la direction des entreprises, aussi bien en ce qui concerne les relations entre patrons et ouvriers qu'en ce qui concerne la fabrication et la vente. De plus en plus, on regarde comme une absur-

dité qu'un citoyen, n'ayant d'autres titres que ceux qu'il a en portefeuille, ait le droit, au nom de sa liberté, de régler à sa guise les méthodes de travail. Quand, dans une corporation, mille chefs d'entreprise travaillent chacun selon sa fantaisie, les progrès techniques se font avec une extrême lenteur. L'introduction d'une seule machine nouvelle, réalisant un progrès marqué, ne peut se faire qu'avec beaucoup de temps et à grands frais ; il faut convaincre un à un les chefs d'entreprise, vaincre mille routines, faire circuler des voyageurs et des propagandistes. C'est un travail long et coûteux, et qui ne réussit jamais qu'à demi. Voilà une vérité dont sont convaincus aujourd'hui un nombre considérable de chefs d'entreprise. Tous incriminent l'individualisme, et quelques-uns, le plus sottement du monde, accusent notre caractère français. On veut sortir de cette situation, et l'on a trouvé deux méthodes :

L'une, qui est la plus simple et d'application assez rapide, par laquelle une grande entreprise domine les autres, les soumet à sa loi en les contrôlant ou en les absorbant, et impose partout une même règle : c'est le trust sous une forme ou sous une autre ;

L'autre, d'application plus longue et plus difficile, par laquelle on fait accepter une même règle par les entreprises, qui demeurent indépendantes, mais qui confient la gestion de certains de leurs intérêts à une société générale, qui est formée par les entreprises elles-mêmes et dont la loi est faite par les assemblées générales ; c'est la société corporative.

Le but des deux formations, en ce qui touche la production et les répartitions des objets et denrées,

est exactement le même : réduire les frais de fabrication, les frais de transport, les frais de règlement et les frais généraux par la centralisation des efforts et l'unification des méthodes de travail et de vente ; substituer la règle à la fantaisie, et supprimer, dans la répartition, les hommes et organes qui ne sont rien autre que des intermédiaires.

Mais les méthodes de réalisation sont extrêmement différentes et conduisent à des résultats sociaux non moins différents. Au moment où nous avons presque tous à prendre place dans l'une ou dans l'autre des formations, il est fort intéressant de prévoir les difficultés de l'une et de l'autre et de voir où elles nous entraînent.

LES TRUSTS.

Le trust présente l'avantage immédiat d'une constitution monarchique ou aristocratique, qui favorise sa formation et son développement. A son centre, il est solide ; à la périphérie, il l'est beaucoup moins. Il a peu de chefs ; il forme un grand nombre de bons sous-chefs ; sa vie même ne favorise pas le recrutement des chefs. Socialement sa tendance est d'opposer un trust d'intérêts capitalistes à un trust d'intérêts ouvriers.

Au départ, l'avantage est évidemment pour le trust, lequel, constitué par un homme ou un petit groupe d'hommes, ne perd pas de temps en palabres et organise la production et la répartition avec rapidité et dans les meilleures conditions. Dans son fonctionnement, il a toujours l'avantage de l'unité de conception, de direction et de commandement. Il est entre les mains d'un homme ou d'une petite oligarchie qui identifie ses intérêts personnels à ceux

de l'entreprise. Ce sont là incontestablement les meilleures conditions pour le travail et le grand rendement.

Mais il y a une contre-partie ; l'étendue et la multiplicité des entreprises gérées par les trusts font que l'oligarchie directrice doit confier la direction des branches, des dépôts, des succursales à des hommes qui ne peuvent être que des *gérants*, qui échappent au contrôle direct efficace et qui n'apportent, dans une gestion assez libre, qu'un intérêt limité. Ainsi, le trust est un organe très fort à son centre, et plein de faiblesse à sa périphérie. Quiconque connaît le coulage et le gaspillage énormes qui se produisent dans les grandes entreprises peut se rendre compte de la faiblesse qu'elles présentent dans cet ordre ; les économies considérables de frais de fabrication et de frais généraux que font ces entreprises sont fortement entamées par ces pertes qui chargent beaucoup moins les entreprises de dimensions moyennes.

Le trust exige peu de chefs ; mais il lui faut des chefs d'une valeur exceptionnelle. Comment les recrutera-t-il? Il forme un nombre considérable de sous-chefs. Mais, par là-même, il tarit la source du recrutement des vrais chefs, habitués au risque personnel. Si l'économie générale est conquise par les trusts, il est à craindre qu'au bout d'une génération, le recrutement des chefs ne puisse se faire que parmi les sous-chefs. Dans ce cas, le trust devient une grande administration qui perd la plupart des avantages des origines.

Socialement, le trust organise une société où il y a un très petit nombre de chefs et un nombre énorme de subordonnés. Il concentre la fortune sociale en un

petit nombre de mains et porte les grands états-majors et la main-d'œuvre à une opposition marquée. Dès aujourd'hui, on peut observer la singulière attitude des chefs de trusts à l'égard des mouvements ouvriers. Les chefs de trusts sont les plus résolus adversaires du syndicalisme révolutionnaire; mais ils se servent très volontiers des groupements ouvriers, qu'ils cherchent à manœuvrer soit contre les entreprises qu'ils veulent se subordonner, soit pour provoquer un arrêt du travail qui leur est nécessaire. L'emploi de tels moyens n'est pas fait pour entretenir la paix civile.

Il est assez piquant d'observer que les socialistes authentiques voient sans déplaisir se constituer les trusts. Les socialistes n'ont aucune peine à imaginer qu'une économie capitaliste dominée par les trusts serait aisément expropriée par une législation socialiste, sans autre résistance que celle des grands chefs et de leurs premiers sous-chefs. Après, ce serait la ruine, et tout serait à recommencer...

Ayant fait ces prévisions, on peut se demander si, malgré les avantages immédiats qu'il présente, le trust est une formation qu'il soit intéressant de favoriser.

LA SOCIÉTÉ CORPORATIVE.

Elle présente l'inconvénient immédiat d'une constitution quasi démocratique. A son centre, elle n'est pas sans faiblesse ; à sa périphérie, elle est forte. Constituée, lancée, elle trouve des chefs et les renouvelle aisément. Socialement, sa tendance est de lier solidement les intérêts particuliers à l'intérêt général.

La société corporative est une forme d'association

qui, faute de mieux dans l'état actuel de la législation, prend la forme anonyme, mais ne réunit que les membres d'une même corporation, d'un même métier, qui confient à la société le soin de gérer tout ou partie de leurs intérêts pour les achats de matières premières en commun, la détermination des modes de fabrication, les transports, les règlements, les modes de vente, etc. Chacun des membres demeure chef de son entreprise, à l'intérieur de laquelle il suit les instructions à l'élaboration desquelles il a collaboré, et qui fait tout ou partie de ses achats et de ses ventes par l'organe de la société centrale et de ses agents. Certaines de ces sociétés tendent à réunir fabricants et négociants d'un même ordre.

Au départ, il y a de grosses difficultés ; il faut faire sortir des décisions des assemblées générales, ce qui est à peu près aussi difficile que de faire administrer Moscou par un soviet. Les conseils de ces sociétés, constitués par des membres qui sont chacun à la tête d'une entreprise, ont souvent la tentation de diriger les affaires sociales. Et comme ils sont plus intéressés par leurs propres affaires que par les affaires sociales, la direction des sociétés corporatives est molle et timide. Les affaires marchent toutefois lorsque les conseils consentent à n'être que des organes d'impulsion et de contrôle et confient les destinées des sociétés corporatives à des chefs pris parmi les membres associés. Quand l'unité de conception et de direction est ainsi assurée, la société corporative devient une affaire prospère, incontestablement supérieure au trust. Elle est devenue forte au centre ; elle l'est également à sa périphérie où, au lieu de gérants, on trouve, dans les maisons associées et correspondantes, des pro-

priétaires intéressés personnellement à la prospérité de leur propre entreprise et à celle de l'entreprise générale. Il lui faut, comme au trust, des chefs éminents ; elle les recrute aisément dans son propre sein où, à tous les degrés de son organisation, il y a des chefs et non plus seulement des sous-chefs. Le seul danger qu'elle continue de présenter, ce sont ses assemblées générales, qui, si elles sont mal préparées, peuvent agir avec incohérence, comme toutes les assemblées.

Socialement, la société corporative organise une société où les oppositions tranchées sont très réduites et où la notion de l'intérêt général pénètre toutes les classes. C'est le type même de la société où s'établit nécessairement la collaboration technique entre chefs, sous-chefs de tous ordres et main-d'œuvre. Les sociétés corporatives sont ennemies des troubles civils. Les socialistes les regardent sans sympathie. Ils se rendent parfaitement compte que ces organisations rendent à peu près impossible toute tentative de socialisation, qui se heurterait à une résistance active générale.

* * *

Un avenir prochain jugera ces deux formations économiques qui se développent rapidement en France. On verra si des sociétés corporatives du type de la *Maison de la Droguerie et de la Pharmacie* et de la *Maison du Livre*, constituées toutes deux en 1920, sont des types viables et répondant aux nécessités de l'économie nouvelle. Il se peut qu'une troisième formation unisse les avantages du trust et de la société corporative et annule leurs défauts

respectifs. Mais, quel que soit le jugement de l'avenir, voilà quelles sont aujourd'hui les deux directions où il faut nous engager pour sortir pratiquement de l'individualisme économique. Il semble que l'intérêt national conseille de préférer la société corporative au trust ; c'est dans cette formation que nous avons les plus grandes chances de faire donner le plus grand rendement à nos facultés nationales.

CHAPITRE XIII

LA RÉMUNÉRATION DU TRAVAIL

La fin de l'individualisme ne vient pas seulement pour les chefs d'entreprise : elle intéresse non moins les techniciens, les employés, les ouvriers, associés dans leurs syndicats. Mais quel est l'objet suprême de leur action? En quoi, pour tous ceux qui sont aujourd'hui salariés, en quoi réside la transformation en cours?

Elle tend, disent les révolutionnaires, à l'abolition du patronat, à la suppression du salariat ;

Elle tend, disent les « braves gens », à associer l'ouvrier et l'employé aux entreprises par la participation aux bénéfices, l'actionnariat, la participation à la gestion.

Toutes ces nouvelles vieilleries ne signifient pas grand'chose. Elles montrent que la plupart des hommes sont d'accord pour déclarer que le salariat strict est un régime insuffisant ; mais on verra que les solutions proposées vont à l'encontre du but que l'on se propose d'atteindre.

I

L'ABOLITION DU PATRONAT

Les socialistes sont de grands chevaucheurs de nuées ou de grands enfonceurs de portes ouvertes. Quand ils déclarent poursuivre l'abolition du patronat, voient-ils qu'ils réclament l'abolition d'une institution qui disparaît de plus en plus de l'industrie et du commerce, non sous l'influence des idées sociales, mais sous la pression des nécessités engendrées par l'accroissement des entreprises?

Le patronat a existé au temps de la petite industrie et du petit commerce. Le patron était, pour une même entreprise, en même temps, capitaliste, créateur, chef, technicien ; aux yeux des hommes peu nombreux qui travaillaient avec lui, il était vraiment le *patron*, c'est-à-dire le substitut du *père* dans le travail, l'homme à qui des pères de famille confiaient leurs enfants pour l'apprentissage et le travail même. Sa fonction était bien celle du patronat, avec toutes les obligations matérielles et morales, voire religieuses que la fonction comporte.

La fonction existe-t-elle encore de nos jours? Avec l'extension des entreprises industrielles et commerciales, elle est devenue pratiquement impossible.

L'homme qui est à la tête d'une entreprise n'est plus le patron, c'est le chef ; souvent, il n'est pas le possesseur de l'entreprise, il n'en est que le gérant ou l'administrateur, délégué par les possesseurs à la gestion et à la direction.

Très fréquemment, il est lui-même salarié, inté-

ressé à la production et aux bénéfices, mais en somme d'abord salarié.

Or, ces chefs salariés jouent un rôle considérable dans la vie industrielle du xxe siècle. Ils ont une importance qui dépasse certainement l'importance des hommes qui sont demeurés des patrons. Une énorme partie de l'industrie est sous leur direction.

Exception faite pour un petit nombre d'hommes qui sont à la tête de fortes entreprises qui leur appartiennent, et qui sont déjà tout autre chose que les anciens patrons, les chefs salariés sont, dans la hiérarchie économique, presque toujours bien au-dessus des authentiques patrons qui dirigent les entreprises secondaires.

Ainsi quand les socialistes réclament l'abolition du patronat, ils sont en retard de plus d'un demi-siècle sur la transformation industrielle. Ils ne savent pas que le vrai *patronat* n'existe plus.

Ce que demandent les socialistes, d'ailleurs, c'est très exactement la suppression des chefs ou la désignation des chefs par les ouvriers et les employés. C'est la démocratie dans le travail ; c'est le soviet, soviet d'usine ou soviet corporatif. Nous en avons fait cent fois la critique : le soviet ou assemblée d'égaux ayant pouvoir pour désigner les chefs est le moyen certain de remplacer le travail par la discussion permanente.

La Russie des Soviets en a fait l'expérience, et l'on sait que les dictateurs de Moscou ont purement et simplement supprimé tous les soviets qui conduisaient rapidement le pays à la mort. Les chefs des entreprises sont maintenant désignés par le pouvoir central, qui les choisit parmi les patrons ou les chefs de l'ancien régime et qui les rémunère très large-

ment. C'est l'État, l'État des dictateurs de Moscou, qui est devenu maître absolu des entreprises. Avantages pour les ouvriers : néant. On peut même dire : pertes. Car cet étatisme russe ne parvient à assurer une faible production qu'à très grands frais, obligé qu'il est d'entretenir une bureaucratie énorme pour la surveillance et le contrôle des immenses capitaux qu'il a placés sous son pouvoir absolu.

Ainsi l'expérience russe, faite par les socialistes eux-mêmes, a démontré qu'une société ne peut produire sans chefs ; que ces chefs ne font leur métier de chefs que s'ils sont largement rémunérés ; que la nomination des chefs par les ouvriers anéantit rapidement toute production ; que le socialisme d'État, où les chefs de la production sont désignés par le pouvoir central, ne peut durer que s'il est soutenu par les méthodes dictatoriales, et, pratiquement, sous la loi d'un dictateur unique.

Ce qui revient à dire que le seul moyen dont dispose le socialisme pour réaliser l'abolition du patronat, c'est de travailler à l'établissement d'une monarchie absolue, où, tous les patrons privés étant supprimés, il n'en resterait qu'un seul, le monarque. En somme, c'est ce que Lénine a fait en Russie. L'expérience a montré que ce système est loin d'être un progrès dans l'histoire des sociétés humaines.

II

LA SUPPRESSION DU SALARIAT

Si l'on demande la suppression pure et simple du salariat, c'est à peu près comme si l'on demandait la suppression du pain quotidien. L'expression,

employée par les socialistes et les démocrates chrétiens, est tout à fait insuffisante pour définir la transformation économique que nous avons tous à réaliser, et à laquelle nous sommes tous intéressés, chefs ou ouvriers salariés.

Que nous soyons en régime capitaliste, ou semi-capitaliste, ou socialiste-étatiste, ou soviétiste, comment peut être rémunéré le travail du producteur? On peut retourner la question de cent façons, on est obligé de conclure qu'il faut d'abord assurer au producteur sa subsistance quotidienne par une somme qui lui sera allouée quotidiennement, en dehors de toute connaissance précise des résultats de l'entreprise, résultats que l'on ne connaîtra pas avant une saison, ou un semestre, ou une année. *Il faut d'abord assurer au producteur, chef ou ouvrier, un salaire.* Il est absolument impossible de procéder autrement. En tout état de cause, le salaire demeure. Il est la première rémunération du travail. On ne peut donc pas parler de suppression du salariat, qui tendrait à faire croire que le salaire sera supprimé. Aussi bien au point de vue révolutionnaire qu'au point de vue réaliste, l'expression « suppression du salariat » est impropre.

Ce premier point acquis, voyons la suite :

Les libéraux disent que le salaire doit être la seule rémunération du travail.

Les révolutionnaires corporatistes considèrent que le salaire, dans leur régime, est une avance quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle, sur la répartition qui doit être faite, entre tous les ouvriers, de tout le produit de l'entreprise ; les socialistes d'État considèrent que le salaire est une avance sur les mêmes produits, mais que la répartition sera acquise

à l'ouvrier par la nourriture que lui assurera la collectivité pendant sa vieillesse, ou au cours de ses maladies.

Quelle que soit la répartition que l'on imagine, il apparaît nettement que le salaire quotidien demeure l'élément le plus important de la rémunération du travail, et il n'en peut être autrement. La répartition de saison, ou de semestre, ou de fin d'année, ne sera considérée que comme un complément, comme un partage du boni. La question est de savoir si, dans des entreprises socialistes, il y aurait un boni quelconque. L'expérience russe montre que le boni est inexistant, qu'il y a toujours un déficit énorme, et que l'ouvrier n'obtient qu'un salaire inférieur à celui qu'il possède dans le régime que nous avons. Forts de ces expériences, nous pourrons déclarer que la suppression du salariat telle qu'elle est annoncée par les révolutionnaires est une des plus grandes illusions que l'on puisse présenter aux travailleurs.

Mais il reste que la forme du salariat, telle qu'elle a été établie au XIXe siècle, est tout à fait insuffisante.

Le salaire ne doit pas être la seule rémunération du travail ; le salaire doit être *complété* par une rémunération non quotidienne, non mensuelle, et destinée à garantir le travailleur et sa famille contre tous les risques de la vie (maladie, vieillesse, mort). Si l'on veut qu'une société, une nation dure, il faut que la rémunération du travail devienne autre chose que la rémunération du travail individuel d'une journée ou d'un mois. Elle doit devenir, en quelque sorte, sociale (car elle doit viser la famille que fait vivre le producteur) et porter sur toute la durée de la vie du producteur. Cela revient à dire que lorsqu'une entreprise a payé le salaire quotidien d'un

travailleur, il lui reste d'autres obligations à remplir ; il faut qu'elle l'assure contre le chômage, la maladie, la vieillesse, la mort. Par quels moyens : il n'y a aucun moyen dans le régime individualiste qui agonise aujourd'hui. Mais tous les moyens seront fournis par une organisation corporative du travail, qui permettra aux producteurs de constituer les caisses corporatives, alimentées par le travail de tous, contrôlées par les délégués des chefs et des ouvriers, et qui donneront aux travailleurs les garanties que leur doit une société civilisée.

III

LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Tout a été dit sur cette vieille histoire de participation aux bénéfices, qui nous vient, comme disent les Russes, des années « quarante ». On a épuisé tous les arguments pour ou contre, et la plupart des expériences ont déçu les philanthropes qui regardaient cette invention comme la solution définitive de la question sociale ; en comptant bien, on trouve, dans tout le monde civilisé, quelques centaines d'entreprises de diverses grandeurs où la participation aux bénéfices est appliquée. Il a fallu quatre-vingts ans pour obtenir ce résultat. Les ouvriers, pour qui on avait inventé ce système, ne s'y sont pas intéressés, et ils ont eu raison. Ils ont préféré suivre des chefs capables de leur assurer de hauts salaires, ou bien ils ont suivi des blagueurs qui leur ont promis non une part, mais la totalité des bénéfices.

D'où vient que l'on ressuscite la participation aux

bénéfices, et que, de nouveau, on entende parler de ce remède social comme aux environs de 1850? Parlons net : ce réveil est dû à un sentiment qui manque de grandeur, la peur du bolchevisme chez un certain nombre de bourgeois dont la raison est moins bien agencée que les combinaisons de leurs coffres-forts, et qui, incapables de comprendre les vraies causes du mouvement révolutionnaire, croient arrêter la révolution, au moins jusqu'au seuil de leur tombeau, par de petits calculs, où ils auraient encore chance de trouver, il faut bien le dire, leurs petits bénéfices.

Il y a bien quelques braves gens, fort bien intentionnés, qui propagent l'idée de la participation aux bénéfices ; mais la plupart des propagandistes qui nous déclarent que « la bourgeoisie doit faire des sacrifices » — à la manière de M. Joseph Prudhomme — ou qu' « il faut jeter du lest », à la manière d'un homme qui va se noyer, la plupart de ces propagandistes sont de faux malins qui escomptent qu'ils retarderont la révolution en offrant cinq pour cent de leurs bénéfices à des hommes qui ne savent pas encore très bien s'ils doivent demander cinq, dix, vingt ou cent pour cent des bénéfices de la production. Et nos faux malins comptent bien se rattraper sur les salaires. C'est absurde, car c'est avec de pareils procédés que l'on se détruit soi-même, en contribuant à faire croire à ses collaborateurs qu'ils ont un droit éminent sur les bénéfices, et que, dès lors, il n'y a pas de raison bien claire pour que ce droit soit limité à cinq, plutôt qu'à dix ou à cinquante pour cent. Et l'on engage tout le monde dans la plus sotte des illusions.

La participation aux bénéfices est un trompe-l'œil. — Au reste, qu'il s'agisse d'une participation

de cinq, dix, cinquante ou cent pour cent, cette participation est une illusion, un trompe-l'œil. Les preuves ont été cent fois données qu'une répartition des bénéfices entre tous les ouvriers et employés d'une entreprise de rendement moyen, vaut à chacun une part ridiculement faible, surtout si elle est faite après la rémunération à cinq pour cent du capital engagé, après les amortissements normaux, et après la constitution des réserves absolument nécessaires à la marche d'une affaire. Si on fait cette répartition sans tenir compte des susdites rémunérations et réserves, cela ne produit pas beaucoup plus et l'on rend une entreprise impossible, et l'affaire est jugée. Les bons bourgeois qui vantent aujourd'hui la participation comptent bien, d'ailleurs, qu'elle serait très limitée et qu'elle ne pourrait guère excéder un quart de leurs bénéfices. Leur premier calcul est que cela leur permettrait de donner une grande espérance à des ouvriers éblouis par les chiffres impressionnants publiés par les sociétés anonymes très prospères. Au nom de cette espérance, ils croient pouvoir attacher leurs collaborateurs à leurs entreprises et se donner la possibilité de limiter les salaires. Aux demandes d'augmentations de salaires, ils pourraient répondre : « Vous êtes intéressés aux bénéfices ; une augmentation de salaires diminuerait votre part de fin d'année. » Mais quelle amère désillusion chez les ouvriers au moment de la répartition, lorsque chacun, attendant une somme qui doublerait le salaire, touchera une, deux ou trois centaines de francs? C'est alors qu'il y aurait des cris et des grincements de dents et que les trois quarts du personnel accuseront les chefs d'avoir truqué le bilan. En moyenne, c'est à cette faible répartition que l'on arrive pour

les entreprises de rendement moyen, qui sont la grosse majorité. Mais qu'arrivera-t-il pour les entreprises qui commencent et qui, pendant une, deux ou trois années, ne font pas de bénéfices? Pour les entreprises qui déclinent, et qui sont en déficit? Pour les années mauvaises des entreprises prospères? On estime généralement que trois entreprises au moins sur dix sont déficitaires : dans l'hypothèse d'une application générale du système, il y aurait donc un tiers au moins des ouvriers et employés qui n'auraient aucune part de bénéfices? Cette seule absurdité montre que le système serait d'une profonde injustice.

La participation aux bénéfices généralisée multiplie l'injustice. — C'est, en effet, à l'injustice qu'aboutit le système. Dans une organisation économique où la direction des affaires appartient à des directeurs responsables ou à des patrons souverains, qui crée les bénéfices ou qui détermine les pertes? De toute évidence, c'est la direction. Bien que les doctrines socialistes affirment que les bénéfices viennent au capital comme l'eau au moulin, il n'est pas un être humain ayant atteint l'âge de raison qui ne sache que la prospérité d'une affaire dépend étroitement du chef qui la dirige. Ce que l'on sait moins, c'est qu'il faut très peu de chose pour transformer une marche bénéficiaire en marche déficitaire, ou inversement. Un peu moins de surveillance dans l'emploi du temps et des matériaux, un peu moins de vigilance dans les achats, un peu moins d'ardeur dans la recherche des débouchés, et le sombre déficit apparaît. De qui dépend-il? Du chef. Celui-ci dirige mal ; il n'y aura pas de bénéfices. Cet autre dirige bien : son entreprise est béné-

ficiaire. Les ouvriers du second auront une part ; ceux du premier ne recevront rien, uniquement parce que la direction, sur laquelle ils sont sans pouvoir, aura été mauvaise. L'aventure serait plus fréquente qu'on ne le croit. Ce n'est plus seulement l'absurdité ; c'est l'injustice.

La participation aux bénéfices est impraticable. — Une participation organisée corporativement supprimerait peut-être l'injustice. Encore faudrait-il que patrons et ouvriers des entreprises bénéficiaires consentissent à faire caisse commune avec les patrons et ouvriers des entreprises déficitaires, ce qui serait fort peu probable. Mais il y a plus : la vérité est que, d'une manière générale, la participation est impraticable. Si vous voulez bien examiner un petit nombre d'hypothèses, vous verrez qu'elle pose, en effet, de telles questions qu'elle conduit tout droit à la désorganisation économique.

Première hypothèse : l'entreprise fait des bénéfices médiocres, après une année très prospère. — A la répartition, on donne de très faibles sommes. Le personnel, déçu, demande justification : il faut lui communiquer le bilan. Le bilan va donc être discuté par l'assemblée du personnel. Pourrez-vous vous y refuser? Mais vous voici devant un véritable soviet, où il se trouvera bien une ou deux têtes échauffées pour démontrer que le patron a dissimulé des bénéfices au chapitre des amortissements ou de la dépréciation des stocks. Y a-t-il une personne sensée pour exposer une entreprise à un pareil examen, que des actionnaires même n'entreprennent que lorsqu'ils ont de bonnes raisons de croire que leur affaire est entre les mains d'un filou?

Deuxième hypothèse : L'entreprise est en déficit, et

le déficit est incontestable. — Le déficit n'étant jamais claironné, le personnel arrive à la fin de l'exercice avec son espérance en tête. Devant le déficit, il se cabre. Il examine ; il ne peut que constater la sincérité du bilan. Croyez-vous que chacun va s'en retourner à son étau ou à son comptoir sans autre consolation? Le premier moment de stupeur passé, on va discuter, non le bilan, mais la gestion, mais la direction. Mettons les choses au mieux : le personnel est bon, excellent. Précisément pour ces raisons, il n'admettra pas que son travail n'a rien produit. Il mettra le patron, le directeur en accusation, et il y aura bien dans cet excellent personnel un chef de service qui démontrera que si on l'avait écouté les choses auraient marché autrement. Mais nous voici au seuil du vrai soviet. Voilà un système qui conduit tout droit le personnel à réclamer la destitution du chef que l'on croit incapable et à son remplacement par un chef élu qui promettra une grosse répartition pour l'année suivante. L'aboutissement logique du système, c'est la soviétisation des entreprises, et naturellement la chute totale non seulement des bénéfices, mais des entreprises elles-mêmes. Ce n'est évidemment pas ce résultat que désirent les bons bourgeois qui veulent faire don de la participation à leur personnel ; mais ce serait à cette désorganisation qu'ils conduiraient l'économie française.

Non, ce n'est pas dans la participation aux bénéfices qu'il faut chercher la solution des problèmes sociaux. Le système n'est qu'une dangereuse duperie, qui laisserait tout le monde les mains vides. Aux chefs d'entreprises, il faut laisser intégralement les pertes possibles et les profits incertains. Au per-

sonnel, les appointements et les salaires assurés, les garanties contre le chômage, la maladie et la vieillesse. Le devoir des chefs n'est pas d'abandonner des bénéfices qui sont la condition de leur action, c'est d'employer leur ardeur, leur ambition au progrès de leurs entreprises, afin d'être en mesure d'assurer de hauts salaires. Le devoir des chefs, c'est également de comprendre que l'économie moderne exclut les petites combinaisons à l'intérieur des entreprises, de patron à ouvrier, et qu'elle exige l'entente collective entre les groupements d'intéressés, afin que nous sortions enfin de ce régime de libre concurrence qui a été aussi funeste aux entreprises qu'aux classes ouvrières. Enfin, pour tous les consommateurs au point de vue de la puissance d'achat du salaire annuel, il y a quelque chose de plus intéressant que la participation aux bénéfices, c'est l'organisation de la limitation des bénéfices.

IV

LA LIMITATION DES BÉNÉFICES

Que voulons-nous dire lorsque nous parlons de « limitation des bénéfices »? Avant de décrire le mécanisme de cette limitation, il faut exposer les principes au nom desquels on réclame la pratique.

Nous posons que, dans une nation civilisée, ou entre groupes sociaux en état de paix, le producteur ne doit pas plus être libre de fixer le taux de son bénéfice qu'il ne l'est de prendre le porte-monnaie de son voisin. Pourquoi? Parce que les prix qu'il pratique ne sont pas indifférents à la paix publique,

civile, sociale et nationale. Si, majorant son bénéfice indûment, il applique des prix qui aboutissent à priver une partie de la population de produits indispensables, il induit cette partie de la population à la révolte, il brise la paix de la cité. Y a-t-il une bien grande différence entre l'acte d'un producteur qui majore son bénéfice sans justification, et qui prélève ainsi un impôt sur le consommateur, et l'acte par lequel un tire-laine vide la bourse de son prochain? La différence est faible, et le public a raison de donner le nom de voleur au producteur ou au commerçant qui majore ainsi son bénéfice.

Nous comprenons tous (sauf les socialistes, qui appartiennent à la préhistoire), nous comprenons tous que la réalisation du bénéfice est nécessaire. Les hommes les plus ignorants de l'économie politique le comprennent obscurément. Nous sentons tous également qu'un bénéfice excessif est antisocial. Nos protestations contre les actes des mercantis sont une manifestation de ce sentiment. Nous tendons donc à limiter le bénéfice du producteur, à le contenir dans de « justes limites ». Il s'agit de savoir pourquoi et comment il faut limiter les bénéfices.

Deuxième principe. Au nom de quoi peut-on se mêler du bénéfice que réalise le productur? Au nom de quoi nier sa liberté sur ce point? Au nom de l'intérêt collectif ou national, au nom de la protection que l'État lui assure pour qu'il puisse travailler en paix. L'État interdit au consommateur de briser les clôtures et la tête du producteur ; contre-partie : l'État doit interdire au producteur de vider le portemonnaie du consommateur.

Quelles peuvent être les limites du bénéfice? Rap-

pelons-nous d'abord ce qu'est le bénéfice : c'est la partie du produit de notre travail que nous retenons pour payer ce que notre travail de chaque jour doit au passé et au futur ; intérêts des capitaux qui nous ont été prêtés par nos devanciers ; amortissement et renouvellement de nos constructions et de nos outils ; assurances contre les risques de toute sorte, assurance pour notre vieillesse, et enfin capitalisation effective qui permettra le progrès technique général. Il est légitime, il est nécessaire que le prix de chaque objet contienne tout cela. Sinon la production est compromise, le producteur n'y trouvant plus d'intérêt. Mais, en même temps, cette nécessité indique les limites du bénéfice qui peuvent être ainsi déterminées, et, en fait, dans chaque corporation, on connaît, rationnellement ou empiriquement, le coefficient du « juste » bénéfice. La tendance de chaque producteur est, naturellement, de dépasser la limite ; la tendance de chaque consommateur est d'empêcher qu'elle soit dépassée. Mais le consommateur est, de nos jours, mal armé pour exercer son action.

Aux temps heureusement révolus de la libre concurrence, la concurrence que se faisaient entre eux les producteurs avait pour résultat que le «juste» bénéfice n'était pas dépassé, ceci dans les périodes d'abondance ; mais dans ces mêmes périodes, on a observé que le bénéfice du producteur était souvent en deçà de la limite que nous indiquons, et il en résultait un grand malaise général, en particulier la lenteur du progrès technique. On sait que, en libre concurrence, en temps de disette, le mouvement inverse se produit, ce n'est plus en deçà, c'est au delà de la limite que le producteur porte son bénéfice.

C'est ce que nous avons observé pendant la guerre et depuis la guerre.

Le régime de la libre concurrence étant clos, les nations européennes entrant toutes dans un régime organisé, la première période d'organisation est, au point de vue du bénéfice, une aggravation de la situation du temps de disette sous la libre concurrence, car les producteurs d'une même catégorie s'unissent pour hausser les prix de leurs produits. Nous l'avons déjà montré : aujourd'hui, presque tous les producteurs et les commerçants sont syndiqués pour vendre. Ils augmentent donc la force de la tendance de chaque producteur à majorer son bénéfice.

Comment réagir et ramener tout le monde au bénéfice normal? Si, au nom du droit social et national que nous formulions plus haut, nous demandions à l'État d'intervenir, nous n'aboutirions à aucun résultat utile. L'État a trouvé des moyens d'action bien efficaces : commissions de contrôle, tarifications, taxations, cela ne joue que pour un très petit nombre de denrées. L'État ne peut pénétrer dans le contrôle de la multiplicité des prix sans créer un tel nombre de fonctionnaires que nous aurions encore avantage à subir les majorations de bénéfices. Au pays des soviets, où l'État est devenu maître absolu de l'économie, il paraît que Lénine et Krassine accordent aux anciens chefs d'entreprise, à qui ils confient l'exploitation des usines, une commission de 33 pour 100 ; on ne peut donner une telle méthode en exemple, car elle est trop coûteuse, sans même tenir compte des commissions supplémentaires que les exploitants doivent ajouter à la commission officielle.

Le contrôle des bénéfices et des prix par l'État étant peu praticable, que pouvons-nous faire? Investir les groupes d'intéressés du droit de contrôle nécessaire. Pratiquement, cela donnera à notre activité syndicale une direction où elle est déjà entrée d'ailleurs, et la portera à créer soit des comptoirs d'achat, soit des bureaux de contrôle des prix d'achat des matières et de toutes fournitures, et à réclamer le droit pour ces bureaux de se faire donner toutes justifications sur les prix pratiqués par les groupes à qui l'on achète. Exemple : les directeurs de journaux sont syndiqués pour vendre leurs journaux et leur publicité à un prix donné ; qu'ils emploient leur activité syndicale à fixer le prix du papier qu'ils achètent, d'accord avec le syndicat des fabricants de papier. Quand les fabricants de papier donneront un prix, les directeurs de journaux ne l'accepteront qu'après justification ; le prix établi vaudra alors pour les deux corporations ; on ne devra vendre ni acheter au-dessus ou au-dessous du prix inter-syndical. S'il est nécessaire, l'État interviendra pour rendre ces accords obligatoires, mais seulement après que les intéressés auront créé les organes nécessaires et qu'ils auront déterminé la pratique des enquêtes et des accords.

C'est par des méthodes de ce genre que l'on peut organiser la limitation des bénéfices, dont l'un des résultats doit être d'augmenter le pouvoir d'achat du consommateur. Dès aujourd'hui, nous avons bien quelque chose de ce genre ; mais c'est inorganique et peu efficace. Quand nous soupçonnons un groupe de producteurs d'exagérer son bénéfice, nous faisons une campagne de protestation; cela fait des criailleries, des cris d'indignation, des ordres

du jour, le tout soutenu par des appels à la délation auprès du personnel des producteurs visés. Tout cela rend un peu, pas beaucoup, quelquefois pas du tout. Ce sont des méthodes démocratiques, qui s'appuient sur l'opinion, les sentiments, et qui n'ont point de rendement. Cherchons donc les méthodes rationnelles, appuyées sur des institutions, et nous aboutirons. Mais, en toutes choses, rappelons-nous que la doctrine qui doit dominer toutes nos créations est celle de notre inter-dépendance économique ; il faut que nous nous mettions dans la tête (et que nous enfoncions dans les vieilles têtes endurcies des libéraux) que nous ne sommes pas libres d'agir à notre guise dans la fixation des prix ; tout ce que nous faisons, dans nos ateliers et nos bureaux, retentit sur la place publique et dans l'État. Nous devons des comptes à l'État et à nos semblables. C'est vrai depuis qu'il y a des hommes et qui vivent autrement que des bestiaux ; cela a été oublié depuis un siècle ; il faut que cette vérité redevienne la loi des sociétés humaines qui ont la prétention de n'être pas des hordes de barbares.

V

L'ACTIONNARIAT DES OUVRIERS ET DES EMPLOYÉS

Il est probable que, dans quelques années, nous aurons une organisation économique qui aura fait disparaître tout individualisme. Mais ce ne sera pas sans avoir vu naître ou renaître tous les projets par lesquels un certain nombre de bourgeois, de poli-

ticiens ou de ploutocrates essaient de s'opposer à l'œuvre d'organisation qui contraindra les premiers au plus grand effort, qui expulsera les seconds de la vie professionnelle, et qui fera renoncer les derniers à leur rêve insensé de domination politico-sociale. Combinaisons ploutocratiques, ces projets de gouvernement social par des états-majors de classes ; combinaisons de politiciens, ces projets de réglementation des conflits économiques par des textes législatifs ; combinaisons de chefs d'entreprise peu sûrs d'eux-mêmes et un peu fatigués du commandement, ces projets de participation aux bénéfices, à la gestion, ou d'actionnariat par lesquels on croit pouvoir arracher l'ouvrier et l'employé à la séduction révolutionnaire et souder leur intérêt personnel à l'intérêt des entreprises.

L'idée de participation aux bénéfices, sortie par de « bons patrons » du tombeau où elle avait été enterrée après 1848, n'a pas fait fortune. Ouvriers et employés comprennent que, praticable ou non, la participation aux bénéfices, peu intéressante par ses meilleurs résultats, servirait de moyen de limitation des salaires et que, au surplus, elle appelle nécessairement une contre-partie, la participation aux pertes, dont les lanceurs de l'affaire ne parlent pas aujourd'hui, mais qui viendrait sur l'eau tôt ou tard. D'autre part, les chefs d'entreprise, séduits un instant par cette idée simple, se rendent compte que, exception faite pour un très petit nombre de cas, la participation aux bénéfices, loin d'augmenter la production, la rendrait timide et routinière, et que, se retournant contre les désirs de ses promoteurs, elle constituerait l'introduction au soviet. On ne peut pas encore dire que l'idée soit complè-

tement abandonnée, car quelques politiciens s'y cramponnent et, avec eux, quelques groupements syndicaux qui sont toujours en retard au moins d'une année et qui croient se montrer très hardis en redressant des idées au moment où tout le monde les abandonne ; mais le système est maintenant mollement défendu par ceux qui l'avaient relancé.

On veut refaire une fortune à une autre idée, vieille elle aussi, et qui revient périodiquement dans les projets parlementaires et dans ceux des patrons philanthropes ; c'est l'actionnariat des salariés dans les entreprises auxquelles ils collaborent, soit sous la forme d'actions de travail attribuées au personnel au moment de la fondation, soit sous la forme d'actions ordinaires, acquises par des versements provenant de sommes attribuées aux employés et ouvriers en fin d'année, soit enfin sous la forme d'actions acquises par l'épargne et attribuées au personnel par préférence. Naturellement, ce sont de braves gens qui reprennent cette idée, avec l'espoir que l'application, transformant les ouvriers en capitalistes, supprimerait tout antagonisme entre ce qu'ils nomment (si improprement, nous l'avons souvent dit) le capital et le travail. On se rappelle que c'est l'idée sur laquelle Biétry, organisateur des syndicats jaunes, avait établi son programme dit propriétiste ; Biétry démontrait, ou croyait démontrer que, du jour où les ouvriers deviendraient copropriétaires des usines, ils cesseraient d'être révolutionnaires. Il a été perdu beaucoup de temps et d'argent dans cette propagande pour le propriétisme. Les partisans de l'actionnariat, parlementaires, patrons, employés et ouvriers, aboutiront au même résultat négatif. Ils s'épargneraient ces pertes

inutiles s'ils prenaient la peine de réfléchir et d'imaginer où les conduirait l'actionnariat ; ils découvriraient aisément que cette conception, qui a l'air à la fois conservatrice et révolutionnaire, conduit les révolutionnaires à la plus sévère des déceptions et les conservateurs à se trouver un jour devant un soviet. C'est ce que nous essaierons de démontrer.

1° AU POINT DE VUE OUVRIER

Au point de vue ouvrier, l'actionnariat, c'est de la viande creuse. On essaie de séduire les ouvriers avec l'actionnariat en leur montrant que c'est le moyen pour eux de montrer leur capacité économique en s'emparant peu à peu du capital. Ceux qui font cette démonstration sont d'une belle naïveté ou d'une parfaite mauvaise foi. En effet, l'actionnariat ouvrier ne peut être combiné que de telle manière qu'il rende impossible l'absorption de l'entreprise par les actionnaires ouvriers :

Première hypothèse : Actions de travail. — S'il s'agit d'actions de travail simples, les actions ouvrières seront inévitablement très subordonnées aux actions de capital proprement dit. Sinon, le capital ne viendrait pas, et la création de l'entreprise serait impossible.

Deuxième hypothèse : Actions de capital possédées à l'origine par les ouvriers. — S'il s'agit d'actions attribuées au personnel par versements sous quelque forme que ce soit, l'affaire sera toujours combinée de telle manière que ces actions appartenant au personnel se trouvent, en tout état de cause, en minorité marquée aux assemblées générales. A cet égard, les participants capitalistes prendront toujours toutes garanties utiles, car ils savent que, si les actions du personnel peuvent être en majorité,

la rémunération du capital sera inévitablement sacrifiée à la rémunération exceptionnelle du travail ouvrier. Les ouvriers étant beaucoup plus intéressés comme ouvriers que comme capitalistes, sacrifieraient volontiers le rendement de leurs propres actions au bénéfice de leurs salaires ou d'une part supplémentaire qu'ils attribueraient à la main-d'œuvre en fin d'année. Les apporteurs de capitaux, connaissant ce risque, n'apporteront donc leurs capitaux que s'ils ont, par l'acte de fondation, la garantie que leurs actions seront toujours en majorité. S'ils ne l'ont pas, ils n'apporteront rien, et la création de l'entreprise ne sera pas possible. (Il est bon de remarquer que, par définition, chaque ouvrier ne peut posséder, à l'origine de l'affaire, qu'un petit nombre d'actions ; c'est la raison pour laquelle il sacrifierait volontiers son intérêt d'actionnaire, qui lui vaudrait au maximum quelque cent francs par an, à son intérêt d'ouvrier, au nom duquel il rognerait la part revenant à ses copropriétaires simples capitalistes. Et il faut ajouter qu'il est invraisemblable qu'un ouvrier disposant d'un capital un peu important le risque dans l'entreprise où il travaille : ou bien, il entreprendra une affaire personnelle, ou bien il fera un placement de père de famille, et il aura d'ailleurs raison.)

Troisième hypothèse : Actions de capital acquises en fin d'exercices. — Dans le cas où les actions ne peuvent être acquises par les ouvriers qu'à la fin de chaque exercice par l'attribution au personnel de parts sur les résultats bénéficiaires ou d'intérêts sur la production, il y aura encore impossibilité pour les ouvriers d'acquérir la majorité des actions, pour cette raison que les sommes versées pour l'acqui-

sition de ces actions seront en moyenne juste suffisantes pour l'acquisition d'une action par tête Comme, d'autre part, dans toute industrie prospère, le capital est sans cesse augmenté, les actionnaires capitalistes seraient amenés à apporter périodiquement de nouveaux capitaux qui contre-balanceraient l'apport des actions ouvrières.

Dans les trois hypothèses considérées ci-dessus, les actionnaires capitalistes chercheront toujours à se garantir contre la possibilité d'une majorité d'actions ouvrières.

L'actionnariat ouvrier ne peut donc conduire les ouvriers et employés qu'à la possession d'une part du capital qui serait toujours sensiblement en minorité. Au point de vue ouvrier, cela ne présente que des avantages très maigres : exception faite pour les entreprises extrêmement prospères, le capital investi recevant un intérêt en somme assez faible, un ouvrier moyen arrivant à posséder dix actions de cinq cents francs (ce qui représente une part ouvrière de cinq millions pour une entreprise de mille ouvriers), n'arriverait à toucher que de deux cent cinquante à cinq cents francs à la fin de chaque année. Devant la pauvreté de ces résultats, la déception ouvrière serait grande.

Elle serait d'autant plus grande que l'actionnariat ouvrier donnerait une arme très forte à la direction pour résister aux demandes d'augmentation de salaires : il serait trop facile de démontrer aux ouvriers que toute augmentation de frais d'exploitation entraîne une diminution de bénéfices. C'est évidemment ce qu'espèrent les patrons partisans de l'actionnariat ouvrier ; ils auraient ainsi la paix, en somme, à peu de frais. Nous montrerons

tout à l'heure qu'il serait tout à fait fâcheux pour la production que les patrons obtiennent la paix par ce moyen. Indiquons dès maintenant que cet espoir patronal serait vite déçu : après les résultats d'un premier exercice, les ouvriers comprenant par l'expérience que leur intérêt de salariés est bien plus grand que leur intérêt de copropriétaires, sacrifieraient allègrement leur intérêt d'actionnaires pour obtenir des augmentations de salaires qui leur vaudraient deux ou trois fois plus d'argent dans l'année. On a vu quelque chose de ce genre dans le Midi, où, dans un syndicat de vignerons, comprenant une majorité de petits propriétaires travaillant une partie de l'année comme salariés des moyens et des grands propriétaires, ces petits propriétaires appuyèrent carrément les revendications ouvrières qui allaient contre leur intérêt de propriétaires, mais qui servaient plus largement leur intérêt même temporaire de salariés.

Ainsi l'actionnariat ouvrier qui est sans intérêt pour l'ouvrier et l'employé (à qui, au surplus, il fait courir un risque que l'épargne ouvrière ne doit pas courir), ne donnerait nullement aux patrons la paix qu'ils recherchent. Mais il y a plus.

2º AU POINT DE VUE PATRONAL

Au point de vue patronal, l'actionnariat ouvrier, ce n'est pas de la viande creuse, c'est de la viande avariée. On essaie de gagner les patrons à cette formule en leur montrant que ce serait pour eux le moyen d'attacher les ouvriers aux entreprises. Nous venons de démontrer que c'est déjà là une illusion. Ajoutons que le système conduirait, nécessairement, à la ruine de tout le monde.

L'actionnariat ouvrier rendrait la production ti-

mide. — Si les ouvriers sont possesseurs d'actions de capital, voulez-vous vous représenter ce que sera l'action du chef de l'entreprise qui se sentira tous les jours contrôlé, surveillé, épié par des hommes travaillant sous ses ordres et qui seront obsédés par la crainte que le chef expose leurs capitaux à la débâcle. Si le chef est hardi, ses actes seront critiqués ; il sentira autour de lui la pression de ses chefs de service et de ses ouvriers qui, un beau jour, viendront le prier de modérer son ardeur. La pression ouvrière, dont on doit attendre qu'elle rende les chefs plus hardis, les rendra dans ce cas timides et routiniers.

Un conseil d'administration composé de capitalistes est infiniment plus utile au point de vue de la production. D'abord, il n'est pas là tous les jours, et le chef de l'entreprise jouit avec lui d'une grande liberté d'action. D'autre part, la pression qu'il exerce pousse le chef à l'extension, au plus grand bénéfice, au risque. Des capitalistes, répartissant leurs risques dans plusieurs entreprises, acceptent assez volontiers le plus grand risque. Des actionnaires ouvriers, ayant tous leurs capitaux dans l'entreprise où ils travaillent, exerceraient la pression contraire.

L'actionnariat ouvrier conduit au soviet. — Cette pression des actionnaires ouvriers sur le chef d'entreprise, vous ne pensez pas qu'elle serait muette? Plus l'intérêt de l'ouvrier croîtrait comme actionnaire, plus sa pression deviendrait bavarde. L'homme, tenaillé par la crainte de perdre son avoir, voudra avoir chaque trimestre, chaque mois, chaque semaine, la certitude que son bien est en sécurité, sauf dans des cas, très rares, où le chef aurait un

prestige personnel de tout premier ordre et inspirerait une confiance absolue. Ce souci légitime, à quoi conduit-il? Inévitablement, à la participation au contrôle permanent, à la discussion collective des actes de la direction ; les actionnaires ouvriers tendront à avoir un conseil de délégués qui voudront partager la direction avec le chef ; en même temps, ils voudront s'assurer la majorité des actions. Dans quelques cas, ils trouveront aide auprès d'un groupement de capitalistes qui cherchera à démolir l'entreprise ou à l'incorporer. Alors, conflit, et élimination des actionnaires capitalistes. A ce moment, c'est le vrai soviet. Soviet d'ouvriers prenant possession des entreprises par la révolution ou par l'achat, c'est tout un : c'est une assemblée qui délibère au lieu de travailler ; ces copropriétaires auront à se donner un chef et seront pris entre le désir d'avoir un chef qui leur donne des bénéfices et le désir d'avoir un chef qui les fasse peu travailler : l'expérience démontre que le second désir l'emporte sur le premier. En six mois ou un an, c'est la ruine, à moins que quelque groupe capitaliste ne mette la main sur l'affaire et ne la dirige par l'intermédiaire de prétendus techniciens.

De tous côtés, l'actionnariat ouvrier conduit à des déceptions. Que les patrons amis de la paix cessent donc de chercher le salut dans cette direction. La paix qu'ils y trouveraient serait précaire et finalement mortelle. L'intérêt de la production exige d'ailleurs que les intérêts particuliers des chefs d'entreprise et des ouvriers ne coïncident pas ; il faut qu'il y ait divergence, voire opposition et antagonisme afin que les chefs, sentant toujours la pression d'ouvriers qui désirent gagner plus, soient

portés à la création économique et que, comme contre-partie, ils travaillent à obtenir un meilleur rendement ouvrier. Tout ce que l'on tentera pour supprimer cette contrainte mutuelle est voué à l'échec, car elle est la condition nécessaire de la production. Le problème actuel n'est donc pas de faire coïncider les intérêts des chefs d'entreprise et ceux des ouvriers à l'intérieur des entreprises ; il est essentiel d'utiliser les oppositions au profit de la création économique, en organisant l'économie générale de telle manière que les intérêts en présence se trouvent obligatoirement subordonnés au contrôle de l'intérêt général de chaque métier, de chaque groupe économique, de chaque région économique ou naturelle. Évidemment, c'est une tâche plus difficile et plus longue que le vote d'une loi. Nous savons aussi que cette organisation générale n'est pas du goût d'un certain nombre de patrons, qui renoncent difficilement à ce qu'ils croient être leur souveraineté. Il faudra bien que ces bons esprits comprennent que toutes les réticences sont inutiles, et que la nécessité nous oblige à nous donner des cadres et des disciplines qui s'imposent à tous, chefs et ouvriers, pour notre salut commun.

VI

L'INCORPORATION DU PROLÉTARIAT AUX SOCIÉTÉS MODERNES

Quel est le plus grand des problèmes sociaux qui soit posé aux sociétés modernes? Ce n'est pas tant

ce que l'on nomme si improprement le problème des relations entre le capital et le travail que celui de l'incorporation du prolétariat. Il s'agit de supprimer l'état d'insécurité dans lequel se trouve tout producteur salarié dont le travail n'est rémunéré que par le salaire quotidien, hebdomadaire, ou mensuel. Le prolétaire des sociétés modernes est le producteur salarié rémunéré selon ce qui est dit « le prix de la vie » et qui, ne possédant jamais que de très faibles avances, vit avec la pensée qu'il sera sans ressources, même sans logis, lui et sa famille, s'il fait une maladie plus ou moins longue, ou que la misère détruira sa famille, s'il meurt. Sont prolétaires, dans ce sens, non seulement les ouvriers, mais un nombre considérable d'hommes appartenant au monde des employés, des intellectuels, et même à certaines catégories dites bourgeoises. Ce prolétariat est l'œuvre du régime économique individualiste ; il est le produit direct du régime anti-social qui a soumis la rémunération du travail à la prétendue loi de l'offre et de la demande et qui, faisant jouer artificiellement une loi économique inexistante, a réduit le prix du travail au prix des choses nécessaires à l'entretien du producteur dans la journée, la semaine ou le mois du travail. Une nation ne peut vivre sans troubles profonds et permanents tant qu'elle subit ce régime pour le plus grand nombre de ses producteurs industriels. Les nations qui ne résoudront pas le problème du prolétariat sont vouées aux crises sociales incessantes et même à la dislocation. C'est une de nos tâches les plus pressantes que de trouver et d'appliquer une solution heureuse.

Il nous faut tout d'abord rompre définitivement

avec les habitudes d'esprit qui nous sont venues de la seconde moitié du XIXe siècle où le grand et rapide développement de l'industrie, des échanges et des transports avait permis d'innombrables solutions individuelles. Ceux de nos grands-parents qui avaient vécu dans la situation de prolétaire dans leur jeunesse et qui, à force de travail et d'épargne, en étaient sortis, disaient que, par l'ordre et l'économie, un homme peut se garantir contre tous les risques, arriver à l'aisance et même à la richesse. Ce fut vrai au temps de la rapide croissance économique qui créait des conditions particulièrement favorables à l'ascension sociale de ces hommes énergiques venant des campagnes, habitués à une vie frugale, et dont un grand nombre étaient indispensables pour la constitution des nouveaux cadres économiques. Alors, en effet, beaucoup d'ouvriers connurent des salaires relativement hauts, beaucoup d'entre eux purent se tailler une place indépendante dans de petites entreprises de l'industrie, du commerce ou des transports. Le champ des possibilités n'est plus le même aujourd'hui pour des hommes ayant la même valeur et la même énergie. Si l'on considère comme une exception le temps de la guerre et des années suivant immédiatement la guerre, où beaucoup d'hommes plus habiles que créateurs ont pu se faire une situation par l'achat et la vente de produits de toute sorte, on est amené à voir que la voie de l'ascension sociale est beaucoup plus dans la recherche de fonctions salariées que dans la création des entreprises indépendantes. Ces fonctions peuvent porter un homme beaucoup plus haut que les créations personnelles de nos grands-parents ; elles n'en sont pas moins des fonctions salariées et, sou-

vent, pendant une longue période, elles ne permettent pas à l'homme de sortir de l'état d'insécurité du salariat.

D'autre part, s'il a été vrai, dans la seconde moitié du XIXe siècle, pour certaines catégories d'ouvriers, que l'épargne permettait à un ouvrier intelligent, laborieux et économe de constituer lui-même ses propres assurances, il faut constater que la même opération a été rendue très difficile, sinon impossible au plus grand nombre des ouvriers, depuis plusieurs décades, par les conditions de la vie ouvrière et aussi par celles de la vie industrielle.

En ce qui concerne la vie industrielle proprement dite, le régime de la libre concurrence portait l'industrie à la compression relative des salaires, comprimés à la limite de ce que l'on considérait comme le minimum nécessaire à la vie ouvrière. D'autre part, en ce qui concerne les conditions de la vie ouvrière, la création économique, abandonnée à la fantaisie de chacun, au seul appât du gain, a multiplié dans les centres ouvriers les institutions qui fonctionnent contre l'épargne, par l'exploitation des passions. Marchands de vins et de spiritueux, tenanciers d'établissements de plaisirs sont les plus grands ennemis de l'épargne ouvrière, surtout lorsque le régime de la propriété bâtie fait de l'habitation ouvrière un lieu où son habitant ne connaît de repos que lorsqu'il dort à poings fermés. C'était une absurdité, de la part des libéraux moralistes, que de prêcher l'épargne à des hommes que les libertés économiques entouraient de toutes les institutions qui la rendent presque impossible. Autant prêcher la chasteté à des hommes que l'on amènerait au seuil des mauvais lieux. Si l'épargne exige une sorte

d'héroïsme quotidien, elle n'est possible que pour un petit nombre d'individus. Pour être constante, régulière, il faut que les conditions de vie en facilitent la production, la rendent presque automatique. Pourquoi le chef d'entreprise capitalise-t-il? C'est parce que, par le mécanisme même de la trésorerie des entreprises, les bénéfices avec lesquels il fera sa capitalisation ne sont guère disponibles qu'une fois l'an, si même ils ne sont pas immobilisés par le matériel et les stocks. S'il avait la possibilité de les toucher chaque jour, ou chaque semaine, ou chaque mois, la capitalisation serait bien moins intense. Ainsi la vie économique permet la production des capitaux, qu'elle tient hors des passions de leurs propres producteurs ; mais elle n'est pas organisée pour la production abondante de l'épargne. Le problème est précisément de réaliser l'organisation nécessaire.

Premières tentatives. — Tout ce qui a été fait dans ce sens à la fin du XIXe siècle, et au commencement du XXe, a été tout à fait insuffisant, parce que les institutions créées ont laissé l'ouvrier à l'individualisme. Les sociétés de secours mutuels, les associations de prévoyance pour la petite capitalisation indiquent bien le profond sentiment de la nécessité de l'épargne dans le peuple français ; mais, fondées en dehors des cadres de la vie économique, soutenues dans leur fonctionnement par le dévouement de leurs membres, elles ne peuvent avoir qu'un développement très limité. Les retraites ouvrières d'État ou des grandes entreprises sont bien un effort pour la production sociale de l'épargne, qu'elles réalisent par un impôt direct ou indirect sur le travail ou la consommation, mais elles ont

ce grave défaut que, placées trop loin de la vie ouvrière, elles lui font perdre de vue le mécanisme de l'épargne, devenu trop étranger à la vie quotidienne. Et elles n'assurent l'homme que contre la vieillesse, non contre les autres risques. Les assurances contre les accidents du travail ont été réalisées dans des conditions telles qu'elles permettent à de nombreux aigrefins, spécialisés dans la défense des travailleurs, d'exploiter les accidentés et les entreprises responsables des accidents.

Les fondations particulières dues aux hommes que l'on a nommé les « bons patrons » ont le grave défaut de n'être établies que sur des sentiments de générosité, de bienveillance, de charité, qui font qu'elles se retournent souvent contre leur but, car elles obligent les bénéficiaires à une reconnaissance qui leur pèse et que, en toute justice, ils ne doivent pas.

Le même reproche peut être adressé aux œuvres philanthropiques qui ont, au surplus, un vice fondamental, à savoir que, très fréquemment, les véritables bénéficiaires de ces œuvres ne sont pas ceux à qui elles sont destinées, mais ceux qui en assurent le fonctionnement.

Toutes ces institutions privées ou d'État, exception faite pour les sociétés de secours mutuels ou les sociétés mutuelles d'épargne ou de capitalisation, comportent une idée d'assistance sociale qui est insupportable au travailleur. Le sentiment des ouvriers à leur égard est parfaitement justifié ; il vient d'ailleurs d'un vif sentiment de l'honneur ouvrier que le libéralisme, puis le solidarisme ont complètement méconnu. Le travailleur normal entend que le travail auquel il s'est donné lui fournisse toutes les garanties de la vie, sans que sa dignité d'homme

en souffre. Il ne veut pas être traité en infirme moral ou physique. Et il a absolument raison. Son sentiment est un des plus forts soutiens de la vie sociale.

Le syndicalisme, détourné de son objet par les dogmes socialistes, a échoué dans cette tâche qui pouvait être la sienne et qui le sera dès qu'il aura trouvé le sens de son action utile. Par la pression qu'il a exercée pour l'élévation des salaires, il tendait à ajouter au salaire quotidien la part destinée à la véritable épargne, que M. Villemin a très justement nommée « le bénéfice ouvrier ». Mais, le régime économique de la libre concurrence demeurant et aucune institution n'étant fondée pour recueillir cette épargne, l'épargne, demeurant conditionnée par l'effort quotidien individuel, n'a pu se fixer, ni s'employer au profit des garanties de la vie ouvrière. En général, les augmentations de salaires ont déterminé tout simplement une augmentation du coût de la production, donc du coût de la vie, et les augmentations de salaires disponibles ont été absorbées par les mille moyens nouveaux que les mercantis et les bateleurs ont inventé pour vider le porte-monnaie ouvrier. On sait, en outre, que les campagnes menées par les socialistes pour l'augmentation des salaires depuis la guerre a abouti à la plus grande des duperies : l'énorme élévation nominale des salaires a fortement contribué à la dépréciation des monnaies fiduciaires, a entraîné par conséquent l'élévation et la surélévation des prix, et, en 1920, la plupart des salariés, petits, moyens ou grands peuvent aisément faire cette constatation, que leur gain est devenu proportionnellement inférieur à celui qu'ils avaient en 1914. Si l'on avait employé la moitié du temps gaspillé

dans les grèves et les campagnes socialistes à une énergique pression pour l'augmentation de la production, notre situation serait sensiblement supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

La participation aux bénéfices, l'actionnariat ouvrier sont les moyens par lesquels la bourgeoisie libérale cherche à réaliser l'incorporation du prolétariat et la constitution automatique de l'épargne ouvrière. Nous avons vu que ces moyens sont des trompe-l'œil et qu'ils aboutissent, en ce qui concerne la production, à des résultats contraires à ceux qui sont espérés. Au surplus, même si ces moyens étaient applicables, ce qu'ils ne sont pas, ils ne nous feraient pas sortir de l'individualisme. Ils enchaîneraient l'ouvrier aux entreprises, et quand, après une période plus ou moins longue de prospérité, une entreprise péricliterait, le résultat des efforts de toute une vie ouvrière serait compromis. L'épargne ouvrière, destinée à garantir la vie ouvrière contre les risques de l'existence, ne doit pas être exposée aux risques industriels ou commerciaux.

Le communisme d'État que paraît avoir réalisé l'État russe dit soviétique est bien une institution faite, dans la pensée de certains de ses auteurs, pour l'abolition du prolétariat. Théoriquement, dans ce régime, tous les producteurs sont salariés et sont garantis par l'État, seul chef nominal des entreprises, seul capitaliste, seul épargnant, contre tous les risques de l'existence. Mais une telle organisation économique affaiblit la production dans de telles proportions qu'elle ne suffit pas à l'entretien normal des producteurs ; on le voit par le terrible régime alimentaire auquel sont soumis les Russes en 1920. La capitalisation et l'épargne d'État, nécessaires

à l'entretien annuel des malades, des invalides, des vieillards devient, dans ces conditions, une impossibilité matérielle. Pour qu'elles devinssent possibles, il faudrait que l'État russe continuât d'employer, sans un instant d'arrêt, les méthodes dictatoriales qu'il emploie depuis la prise du pouvoir par Lénine, et qu'il imposât à la production une contrainte et une discipline de fer qui remplaceraient le mobile de l'intérêt personnel disparu. Mais ce régime, peu favorable à la création économique, parce qu'il étend, à un immense empire, les vices des grandes entreprises, exige en outre un énorme personnel pour la contrainte, la coercition, le contrôle qui entraîne des frais tels que la production en est écrasée, et la part qui devrait être réservée à la capitalisation et à l'épargne est absorbée par ces frais et par l'énorme gaspillage qui est la loi des vastes entreprises où la responsabilité et l'intérêt personnels ne veillent plus en chaque lieu où sont constitués les dépôts de marchandises et de denrées.

La solution du communisme d'État est encore inférieure aux solutions individualistes ou semi-individualistes.

Solutions professionnelles et corporatives. — La seule solution qui permette l'incorporation du prolétariat aux sociétés modernes est professionnelle et corporative. Les assurances sociales des salariés contre la maladie, la vieillesse et la mort doivent et peuvent être constituées par le métier, la profession, la corporation, ou cet ensemble de corporations liées que l'on nomme aujourd'hui « groupement économique ».

Mais, pour y aboutir, il faut d'abord concevoir que le prix de tout objet fabriqué, de toute denrée doit

contenir outre tous les salaires, et les frais généraux nationaux ou frais d'État, le bénéfice de l'entreprise destiné à la capitalisation (c'est-à-dire à l'accroissement des moyens de production) et le *bénéfice* des salariés, c'est-à-dire la part qui doit constituer l'épargne ouvrière, par laquelle toutes les garanties de la vie ouvrière seront assurées. Le montant de ces parts devra être déterminé par des accords entre les syndicats patronaux et ouvriers, attribué aux salariés mensuellement, perçu aux caisses des entreprises, au nom des titulaires, par les organes corporatifs, lesquels fonctionneront sous le contrôle des conseils professionnels ou corporatifs comprenant les délégués des différents syndicats. C'est ainsi que l'on peut déterminer pour l'épargne un automatisme analogue à celui qui joue dans la capitalisation. C'est par là que l'on crée un fonds professionnel commun, constitué par les parts individuelles réunies mais distinctes, et dont l'existence fait sortir les salariés de la condition du prolétaire. Gérés par les intéressés, ces fonds corporatifs deviennent un fonds social qui garantit chacun, proportionnellement à ses facultés, à sa capacité de production, contre tous les risques, chômage, maladie, vieillesse et mort.

Les caisses corporatives fondées depuis 1918 pour les indemnités familiales sont une première réalisation dans cette voie. Mais elles ne sont encore que des caisses patronales. Les caisses corporatives de demain devront appartenir aux corporations ou aux groupements économiques, c'est-à-dire que leur gestion devra appartenir en commun aux syndicats représentant les différents facteurs de la production. Elles seront le lieu où chaque producteur, ayant

son compte personnel alimenté selon la prospérité de sa profession, connaîtra son intérêt personnel lié à cette prospérité, et où il sera en mesure de connaître les résultats de ses propres efforts et ceux des chefs de la profession. C'est par là qu'il entrera dans la connaissance pratique des intérêts généraux du métier, de la profession, du groupe économique à l'organisation desquels il est appelé à collaborer dans les Conseils de la Production qui se fondent dans les pays occidentaux. C'est là enfin que l'épargne ouvrière trouvera la sécurité qui lui est indispensable et, en même temps, la productivité propre aux capitaux stables. Les caisses corporatives auront en effet, parmi les meilleurs moyens de rendement, la construction des immeubles d'habitation, réservés de préférence à leurs participants, et l'achat et la location des immeubles industriels ou commerciaux de leur groupe. S'il leur est interdit par destination, de risquer leurs capitaux dans les entreprises individuelles, elles pourront participer à la constitution des capitaux des entreprises corporatives, comptoirs d'achats, comptoirs de vente, etc., qui ne présentent pas les mêmes risques que les entreprises individuelles.

Par tous ces moyens, dont nous indiquons les principaux, les fondations corporatives, gérées par les représentants des chefs d'entreprise et des salariés (directeurs, gérants, techniciens, employés, ouvriers), apparaissent comme les organes économiques et sociaux qui permettront l'incorporation du prolétariat aux sociétés modernes et qui, sans faire disparaître les utiles antagonismes qui se produisent au sein des entreprises privées, associeront tous les producteurs sur le seul plan où ils peuvent

vraiment s'associer et collaborer, c'est-à-dire le plan supérieur des intérêts généraux et permanents de chaque métier, de chaque profession, de chaque corporation, au lieu même où ces intérêts généraux d'un groupe permettent de concevoir un intérêt supérieur, l'intérêt national, non plus comme une manifestation sentimentale, mais comme la condition physique nécessaire à l'existence et au progrès de tous les groupes de producteurs que contient la nation.

CHAPITRE XIV

LE ROLE DES CATHOLIQUES DANS LA NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE

On n'a pas traité, dans les chapitres qui précèdent, la question du rôle que peuvent jouer les catholiques dans la réorganisation économique du pays. Ce n'est pas sans raison. C'est très volontairement que, puisqu'il s'agissait de chercher les formes d'association professionnelles et économiques, on s'est surtout attaché à trouver les moyens d'unir des hommes qui font le même métier ; les formes d'association proposées supposent que les hommes sont de même croyance, ou que, s'ils sont de croyances différentes, ils pourront collaborer autant sur le plan national que sur le plan économique et professionnel. Mais on n'a pas perdu de vue que la question religieuse domine toutes les questions que nous avons à nous poser ; d'ailleurs, nous avons nous-même montré, dans *l'Économie nouvelle*, que la prétendue lutte des classes est une lutte beaucoup plus religieuse que sociale.

La question se pose de savoir quelle sera la place des catholiques dans l'organisation économique qui commence aujourd'hui? La place des catholiques doit être la première ; car ce sont eux qui possèdent

les plus puissants moyens d'action (nous parlons des moyens spirituels qui l'emportent sur tous les autres).

Animés par une foi qui leur commande l'amour du prochain, qui les prépare ainsi à une riche vie sociale, possesseurs d'une doctrine qui les conduit à la recherche méthodique d'un *bien* défini et à la lutte ordonnée contre un mal non moins défini, les catholiques sont, parmi les hommes, ceux à qui ont été données les plus grandes forces d'organisation dans les sociétés humaines. Et, dans notre temps, où l'homme doit accomplir un si grand effort pour nourrir et vêtir ses enfants, les catholiques sont ceux qui, par leur doctrine, sont les mieux qualifiés pour conduire notre effort de travail, car, sachant que les vrais trésors sont ceux que n'atteint ni le ver ni la rouille, ils sont armés contre la corruption qui vient de la richesse que nous sommes condamnés à acquérir si nous voulons arracher ce monde à la famine et au froid, c'est-à-dire à une situation qui engendre et multiplie le péché. Il faut être détaché des richesses, en esprit, si l'on veut être capable de les administrer pour le bien de l'homme. C'est pourquoi le croyant, le chrétien, à qui sa foi commande de n'être pas possédé par la richesse, est celui qui est désigné pour diriger notre effort de création et lui donner son plein sens. Il reste à savoir comment et sous quelles formes son action va s'exercer.

I

Une longue tradition donne aux catholiques français une direction ; les corporations, qui les anima, sinon l'esprit chrétien? Il y a eu en France,

il y a eu daus toute la république chrétienne, pendant des siècles, un ordre social chrétien dont les vertus ne sont niées par aucun homme éclairé. Les rapports sociaux, entre hommes de conditions différentes, et travaillant ensemble, étaient soumis à des règles élaborées par des hommes qui se référaient à la doctrine chrétienne, et les mêmes hommes élaboraient, sous le même signe chrétien, les règles strictement professionnelles. Les hautes qualités du travail français viennent en grande partie de cette pénétration du travail quotidien par une foi créatrice d'une morale sociale et professionnelle. C'est aux corporations chrétiennes que nous devons d'être encore, malgré un siècle d'anarchie, les meilleurs ouvriers du monde. Pouvons-nous ramener cet ordre parmi nous? Nous le croyons fermement ; mais ce sera par l'emploi de moyens nouveaux, propres au temps où nous sommes, propres à nous permettre de recréer, au milieu des nécessités nouvelles, les conditions d'un ordre dont les principes sont éternels.

Dans le chaos du XIXe siècle, il y avait à recréer les sociétés professionnelles, les associations de métiers. Les catholiques ont été les premiers à le rappeler, à reprendre et à rajeunir leurs doctrines. Suivant l'enseignement des Papes, et sous l'inspiration de maîtres comme Le Play ou le colonel de La Tour du Pin, ils ont été les initiateurs de ce mouvement de création syndicale qui a, enfin, saisi la France entière. Pourquoi et comment le mouvement syndical catholique ou chrétien a-t-il été dépassé par le mouvement d'inspiration socialiste? Pourquoi le mouvement socialiste est-il apparu longtemps comme le créateur et le seul organisateur

du syndicalisme? Ce n'est pas seulement par la surenchère. Cela tient largement à l'absence d'unanimité chez les catholiques dans le mouvement que les meilleurs d'entre eux avaient engagé. Au XIX[e] siècle, un nombre considérable de catholiques, subissant l'influence du siècle, avaient rétréci la vie catholique à la vie strictement spirituelle, renonçant à toute projection de la foi sur les phénomènes de la vie sociale ; nombre d'entre eux avaient accepté ou subissaient le libéralisme économique ; d'autres conservaient la tradition de l'influence sociale du catholicisme, mais uniquement sur le plan de l'opinion, voire des sentiments, sans voir que, sans institutions, opinions et sentiments sont impuissants. C'est ainsi que, parmi les catholiques eux-mêmes, les enseignements de l'Église et l'action des chefs qui s'y conformaient ne purent déterminer un mouvement qui aurait dû déborder sur les incroyants et s'imposer à eux. C'est un fait remarquable que les catholiques qui ont voulu exercer une action sociale ont dû se donner le nom de « catholiques sociaux », indiquant qu'ils avaient à se distinguer de catholiques non « sociaux », singulière espèce de fidèles d'une religion qui est, essentiellement, « sociale ». Il n'est pas inutile d'ajouter qu'une des raisons qui s'opposèrent à l'action organisatrice du catholicisme fut le fait que des chefs d'industrie, plus occupés de leurs intérêts temporels que du bien religieux, national ou social, s'efforcèrent de contrôler le mouvement et favorisèrent le développement des œuvres de bienfaisance beaucoup plus que la création ou le développement des institutions syndicales. Dans ce sens, beaucoup de catholiques marchèrent « *A reculons* », comme le dit le titre du

remarquable ouvrage de ce religieux anonyme que M. du Passage a publié avant la guerre[1].

II

Mais ce n'est pas en vain que s'est exercée l'action d'hommes comme Le Play, le colonel de la Tour du Pin et le comte de Mun. Le pays commence d'en recueillir le bénéfice : le succès du maître ouvrage de M. de la Tour du Pin (*Jalons de route, Vers un ordre social chrétien*) qui dure et se renouvelle, plus de dix ans après sa publication, vingt ans après la publication des premières études qu'il contient, montre que le mouvement intellectuel commencé par l'École sociale catholique, loin de décroître, s'est fortifié, qu'il a gagné en profondeur et en étendue. L'œuvre que nous avons entreprise lui est étroitement apparentée. Si notre œuvre est accueillie aujourd'hui avec tant de faveur par tant d'hommes divers, qui s'attachent plus à son aspect économique actuel qu'à sa valeur sociale, cela prouve que l'on rend hommage à l'effort de ceux qui nous ont précédés et dont la pensée a cheminé, depuis vingt ans, dans l'esprit français, et même dans l'esprit européen, et s'est imprimée avec tant de force qu'elle fait éclore, presque au même moment, en Suisse, en Catalogne, et même en Allemagne, des œuvres semblables, œuvres où l'on reconnaît, non le stérile regret du passé, mais la pensée salutaire de l'avenir!

La conception catholique de l'ordre social renaît ainsi, autant chez les catholiques que chez les in-

1. *A reculons*. Réflexions d'un ami. Préface de H. du Passage. Chez Giard, à Lille.

croyants ; elle s'impose aux hommes, même hors la foi. Aussi bien, de grands changements se sont-ils produits chez les catholiques. L'espèce des catholiques qui croyaient que l'on peut concilier l'individualisme économique et social avec la foi et la vie chrétiennes disparaît ou renonce à toute opposition sérieuse. Les chefs d'industrie qui redoutaient le syndicalisme, catholique ou non, ont compris qu'il est la loi de l'avenir et que c'est par lui, et par le supra-syndicalisme en formation aujourd'hui que tous les facteurs de la production travailleront de concert à la reconstruction de la cité. Dans toutes les paroisses, et surtout dans les paroisses industrielles, les catholiques, reprenant conscience de la force qui leur a été donnée, se reforment pour prendre part à l'action sociale. Il est fait moins de publicité à leurs actes qu'à ceux des révolutionnaires ; mais on ne masquera pas longtemps une action qui, on peut le prévoir, ne tardera pas à se manifester avec éclat.

C'est le moment, pour le syndicalisme catholique, de compléter sa doctrine sociale par une doctrine économique qui surmonte les doctrines révolutionnaires. Que l'intelligence catholique puisse la fournir, c'est l'évidence. Toute intelligence éclairée par les doctrines chrétiennes est en possession des moyens de résoudre tous les problèmes que pose la réorganisation économique. Quiconque a bien pénétré la notion du péché et analysera les phénomènes économiques découvrira, et plus vite, les mêmes vérités que celui qui les analyse en réaliste.

Les doctrines économiques sont-elles élaborées aujourd'hui dans tous les groupements catholiques? Ont-elles acquis la force des doctrines sociales? On

ne saurait l'affirmer. Si quelques chefs de groupements ont des vues précises sur leur action proprement économique, il y a hésitation chez un certain nombre de jeunes chefs qui ont subi l'influence des groupes politiques où la propagande démocratique tenait plus de place que l'action religieuse. Au moment où les catholiques sont appelés à prendre une place de premier rang dans la vie française, il est d'une importance capitale qu'ils apportent, dans leur action économique, autant de vigueur intellectuelle que dans leur vie religieuse et sociale. Comment un mouvement plein de promesses pourrait-il être entraîné loin des destinées vers lesquelles il tend, c'est ce que nous allons indiquer.

III

Le mouvement syndical catholique, plein de promesses, et avec lequel les syndicats patronaux, la C. G. T. et l'État devront bientôt compter, est-il en possession d'une doctrine économique (je ne dis pas : une doctrine sociale) qui lui permette de surmonter le syndicalisme révolutionnaire? A ce point de vue, il nous paraît régner une certaine confusion : si l'on voit, dans le mouvement syndical catholique, quelques têtes qui possèdent et expriment des idées nettes sur le rôle *économique* des syndicats (comme, par exemple, M. Zirnheld, président de la Confédération des Travailleurs chrétiens, et M. Gaston Tessier, à qui l'on doit une remarquable étude sur *l'organisation économique pour l'Essor français*), il y a, au milieu ou à côté des syndicats chrétiens, un certain nombre d'hommes, qualifiés ou non, mandatés ou non, qui travaillent

à faire entrer dans le syndicalisme catholique des idées, des doctrines qui n'ont rien du tout de catholique, qui viennent de groupements politiques, et qui risqueraient de compromettre le mouvement à l'aube de son renouveau.

D'autre part, parmi les personnes qui appuient le syndicalisme catholique, par dévouement à la Foi, il y a encore trop d'esprits qui confondent action sociale et action économique, et qui considèrent le mouvement syndical chrétien comme une forme d'action sur le peuple et pour le peuple, à laquelle on peut participer, de l'extérieur, avec le sentiment que l'on apporte dans une action pour des frères cadets qui ont besoin d'être protégés et guidés. Il faudra faire comprendre à ces âmes généreuses que le syndicalisme, chrétien ou non, se développe sur un plan différent de celui de l'action à l'égard des déshérités, que sa force sociale vient du haut sentiment de dignité humaine qui l'anime, et que sa force économique viendra de la compétence avec laquelle il abordera toutes les questions d'organisation de la production. Il n'y a peut-être là que des nuances : mais elles sont d'une importance capitale. C'est une question d'éducation sentimentale. Considérons surtout les questions de formation intellectuelle.

D'une manière générale, la direction du mouvement syndicaliste catholique demeure celle des initiateurs : le syndicat libre dans la profession et la région organisées. C'est ce que rappelait M. Gaston Tessier, en 1918, dans l'étude citée plus haut, en montrant combien cette formule, qui ne date pas d'hier, est d'une saisissante actualité. C'est la direction que MM. Zirnheld et Tessier, avec leurs colla-

borateurs, donnent aux efforts de la Confédération générale des Travailleurs chrétiens, dont M. Tessier est secrétaire général. C'est la direction salutaire, celle que nous suivons ici même, nous rattachant aux mêmes principes et en poursuivant l'application dans le domaine des nouvelles réalités économiques.

On peut prévoir que, soumise à cette haute discipline, à la fois sociale et économique, la Confédération des Travailleurs chrétiens recueillera rapidement les fruits de l'action où elle est engagée, car elle ne pourra manquer de provoquer la création d'institutions où ses syndicats pénétreront, s'élevant ainsi au-dessus de la formation de classe qu'ils ont prise tout d'abord pour acquérir la conscience de leur force, et qui peut être regardée comme le deuxième palier du mouvement général.

IV

L'idée centrale, dominante, est donc l'idée salutaire. Il ne faut pas se dissimuler qu'elle est contrebattue par des influences extérieures au syndicalisme chrétien et qui se manifestent parfois à l'intérieur même des syndicats chrétiens, le plus souvent dans les organes de presse extérieurs au mouvement. Le contact avec les organisations révolutionnaires a eu souvent de détestables résultats pour quelques militants du syndicalisme catholique qui, manquant d'une doctrine économique solide, ont subi l'esprit et les méthodes du syndicalisme socialiste et ne se sont opposés à lui que par une sorte de surenchère. Un exemple : nous avons vu, en juin 1919, le secrétaire d'un syndicat catholique présenter à un syndicat patronal la revendication

de la semaine de quarante-quatre heures, huit jours après que le secrétaire du syndicat révolutionnaire avait réclamé la semaine de quarante-huit heures.

A un point de vue général, un certain nombre d'intellectuels ont répandu, dans les milieux des ouvriers et des employés catholiques, des thèses qui ne sont rien autre que de pâles copies du socialisme tendant à la révolution sociale. Exemple : un journaliste d'une grande ville industrielle définissait le mouvement syndicaliste chrétien comme un mouvement qui devait conduire les classes ouvrières à une sorte de collectivisme en quatre étapes :

« On peut apercevoir, écrivait-il en août 1920 au *Journal de Roubaix*, comme quatre étapes de cette ascension : la participation à la gestion intérieure du travail, la participation à la prospérité industrielle ou aux profits, la participation à la propriété partielle et, enfin, la participation à la propriété collective des instruments de travail. »

Le même journaliste citait à l'appui de sa thèse de brefs extraits de congrès ou de programmes parmi lesquels il épinglait deux lignes extraites d'un document syndical exprimant tout un programme :

« Participation ouvrière effective aux profits et à la gestion des entreprises. »

Qu'un pareil programme vienne d'un cœur généreux, cherchant avec passion la solution des problèmes sociaux, nul n'en doute. Mais qui ne voit qu'il met le syndicalisme chrétien à la remorque du syndicalisme révolutionnaire et qu'il le conduirait, non à l'ascension, mais à la déchéance ? Qui ne voit, en outre, qu'il n'y a là aucun effort d'invention, de

création, mais simple imitation, simple reproduction, affaiblie, des thèses d'un marxisme atténué? Qui ne voit, enfin, que ce programme n'est que le produit de la fausse hardiesse d'hommes qui veulent paraître aussi hardis que les marxistes, mais qui n'ont jamais considéré les résultats économiques que donnerait l'application des thèses qu'ils adoptent, sans s'apercevoir que leur fausse hardiesse les laisse en deçà des buts socialistes?

L'auteur de cet ouvrage, catholique mais non théologien, n'est pas qualifié pour approuver ou condamner, au point de vue religieux, « la participation ouvrière effective aux profits et à la gestion des entreprises ». Il est assez éclairé sur la doctrine et la foi qu'il professe pour savoir que, si cette thèse n'est pas, en soi, contraire à l'enseignement qu'il a reçu, il est singulièrement aventuré d'essayer de la mettre en circulation sous le couvert d'un programme général qui serait spécifiquement catholique. Et il est assez informé des réalités économiques pour savoir comment l'application de cette thèse en apparence généreuse mettrait en péril la vie chrétienne aussi bien que la vie humaine.

Disons-le à certains catholiques comme nous le disons aux socialistes évolutionnistes ou révolutionnaires : *La participation effective ouvrière aux profits et à la gestion des entreprises*, qu'elle soit organisée par des catholiques ou par des socialistes, ce serait, purement et simplement, l'organisation des soviets et l'arrêt de la production. Les assemblées, les conseils, qu'ils soient formés de patrons, d'intellectuels ou d'ouvriers, catholiques ou non, socialistes ou non, sont radicalement impuissants à diriger la production. Dans l'action productive, comme dans

l'action militaire, comme dans toute action, les heureux résultats ne sont obtenus que par l'unité de commandement ; l'unité de commandement n'est obtenue que par l'action d'un homme qui se désigne lui-même ou qui est choisi par ses supérieurs. Or, qui pose le principe de la participation ouvrière à la gestion pose inévitablement le problème de la désignation ou de l'acceptation du chef par ceux qui seront ses subordonnés. C'est ici que le principe fait exploser l'organisation du travail. Si, dans les sociétés anonymes, qui ont tant d'inconvénients, on arrive à faire désigner les meilleurs chefs par des assemblées, parce que des actionnaires, cherchant les profits, cherchent l'homme le plus habile à les produire, dans les sociétés de producteurs, le problème se renverse ; les producteurs désirent bien avoir à leur tête l'homme qui leur donnera les plus grands profits, mais ils désirent surtout se donner pour chef celui qui leur demandera à eux-mêmes le moindre effort ; et, détenteurs de la souveraineté, ils mettent tous ses actes en discussion ; le régime introduit la discussion permanente dans le travail. Il y introduit en même temps la compétition, et non point la compétition entre les meilleurs, mais la compétition entre les pires ; ce sont les plus rusés, les plus bavards qui triomphent dans les assemblées. Il n'y a pas une entreprise qui puisse résister longtemps à un pareil régime qui conduit à la diminution rapide de la production et finalement à la ruine totale.

Est-ce à ces résultats que veulent aboutir ceux qui propagent dans les syndicats chrétiens l'idée de la participation ouvrière à la gestion? Nous sommes bien certains qu'ils reculeraient d'horreur s'ils se

rendaient compte que leur propagande tend à préparer un régime qui est un acheminement vers les soviets et vers un état social analogue à l'état social russe où la famine est devenue une institution officielle. Qu'ils se gardent donc de saisir et de prendre à leur compte celles des idées socialistes qu'ils croient devoir leur assurer la faveur des classes ouvrières. Qu'ils en fassent l'analyse et la critique avant de les incorporer à leur programme. S'ils ne sont pas assez informés des réalités économiques pour les juger humainement, qu'ils se rendent compte, à la lumière de leur foi et de leur doctrine religieuse, que toute organisation économique qui introduit la discussion, la dispute, l'hostilité au centre de l'action créatrice est faite pour faire naître et multiplier le péché chez des hommes qui, placés dans un autre régime, peuvent vivre en bon accord. La direction des entreprises par les producteurs théoriquement associés, tout comme la participation ouvrière à la gestion, ce n'est plus seulement l'opposition entre patrons et ouvriers (qui peut être féconde), c'est l'opposition de tous les producteurs entre eux, c'est l'opposition de tous les hommes qui briguent les fonctions de chef et qui constituent autour d'eux des clans ennemis. C'est l'organisation de la guerre individuelle dans l'usine. Rien n'est plus contraire à la doctrine chrétienne, comme rien n'est plus contraire aux plus élémentaires intérêts moraux et matériels de l'homme, qu'il soit du Christ ou de Mahomet.

V

C'est dans une tout autre direction que les catholiques, agissant dans leurs syndicats, feront rentrer

dans la vie économique, comme dans la vie sociale, l'esprit créateur qu'ils reçoivent de leur foi. Aussi bien, c'est à une action de création économique que le secrétaire de la Confédération des Travailleurs chrétiens a convié les adhérents des syndicats chrétiens. C'est encore M. Tessier qui, prévoyant l'avenir, écrivait en 1918 :

« Les industriels, les commerçants, se grouperont sous forme de cartels, de sociétés d'achat et de comptoirs de vente. Les travailleurs constitueront des puissances d'équilibre, qui s'appelleront syndicats. Entre ces deux catégories d'associations, il s'établira des commissions mixtes, organes de conciliation et d'arbitrage, chargées de promouvoir et de garder, par delà les intérêts particuliers, l'intérêt corporatif. Elles concluront des conventions collectives de travail, reconstituant ainsi les us et coutumes follement abrogés autrefois. Peu à peu, sous la garantie de vraies compétences, se règleront, dans le cadre des régions autonomes, ces angoissantes questions de formation technique, de rémunération, d'outillage et de méthodes. L'État n'interviendra que pour sanctionner les accords et assurer la représentation normale des intérêts économiques. »

C'est là l'aboutissement d'un programme catholique et réaliste. Il faut souhaiter que ce programme soit appliqué avec vigueur par les organisations catholiques et que les syndicats de travailleurs chrétiens soient assez forts pour exercer, sur les syndicats patronaux, la pression nécessaire pour les amener à cette organisation professionnelle à laquelle beaucoup d'entre eux sont encore rebelles. Ces commissions mixtes, dont parlait M. Tessier, que seront-elles, sinon ces conseils de la production qui doivent devenir le lieu où règnera non point

l'autorité patronale ou l'autorité ouvrière, mais l'autorité professionnelle? On peut regretter que présentement, les syndicats chrétiens ne soient groupés que sur le plan artificiel de classe ; on eût souhaité qu'ils prissent l'initiative de fonder une Confédération des *producteurs* chrétiens, où syndicats patronaux et syndicats ouvriers eussent fourni les plans de l'organisation économique de demain. Mais considérons le travail accompli comme une étape, au delà de laquelle, par une création continue, les syndicats chrétiens atteindront le plan supra-syndical (que toutes les organisations cherchent à atteindre aujourd'hui) et y apporteront leur esprit et la vertu de leur foi. On imagine que c'est par là qu'ils s'imposeront dans l'organisation générale. La difficulté est que les groupements syndicaux catholiques de chefs d'entreprises manquent actuellement. Mais, qu'ils se créent ou non, on peut imaginer que les syndicats de travailleurs chrétiens, demeurant groupés confessionnellement sur le plan social, s'associent, par leurs délégués, sur le plan strictement économique, au travail d'organisation économique comme celui auquel participe la Confédération de l'Intelligence et de la Production française en même temps que d'autres associations. Le temps vient où des efforts aujourd'hui séparés, parfois divergents, mais mus par une même pensée religieuse, ou nationale, ou corporative, seront en mesure de s'associer pour travailler de concert à l'organisation du pays, pour le bien matériel du pays, et chacun apportant à l'œuvre commune le bienfait de l'esprit qui l'anime. Notre vœu est que les catholiques, trouvant dans leur foi et dans leurs traditions les trésors incomparables des vertus chré-

tiennes, soient ceux qui donnent à la France les plus larges bienfaits. Que ceux qui ont si généreusement donné leur sang dans la guerre soient ceux qui deviennent les meilleurs ouvriers de notre reconstruction. Afin que la paix et l'abondance soient dans nos demeures. Afin que soit loué le nom du Christ.

CHAPITRE XX

LES SOCIALISTES AU SERVICE DU MILITARISME RAVAGEUR

Que, en 1917, les socialistes de notre pays aient pu regarder la révolution bolcheviste comme le signal d'une libération du prolétariat universel, passe. C'était absurde, mais c'était, après tout, conforme à leurs doctrines. Nous pouvions, prévoyant aisément un avenir proche, leur démontrer que leurs raisonnements étaient faux, que la dictature du prolétariat était une impossibilité économique, politique, physique, que les soviets arrêteraient les usines ; nous pouvions faire ces démonstrations, mais nous ne nous étonnions pas extrêmement que les socialistes ne tinssent pas compte de nos raisons, puisqu'ils croient que « le monde va changer de base ». Jusque-là, leur aveuglement tient à leur doctrine qui leur ferme les yeux sur les réalités les plus nettes.

Mais les événements se sont déroulés en Russie comme nous l'avions prévu, comme il était aisé de le prévoir :

La prétendue dictature du prolétariat n'a été que la dictature de bourgeois et d'intellectuels, appuyée par des baïonnettes étrangères. Elle est

devenue la dictature d'un homme. Le gouvernement de Moscou n'est rien autre qu'un tsarisme, et plus fort que l'ancien ;

Les soviets d'usine, les soviets de soldats ont été supprimés radicalement ; les ouvriers ont été contraints au travail par des méthodes qu'aucun gouvernement tsariste n'a jamais osé employer depuis plus de cinquante ans ;

Les capitalistes, les chefs d'entreprise ont été rappelés (ceux qui avaient échappé aux premiers massacres) ; Lénine leur a confié la direction des usines, leur a donné un pouvoir qu'on ne connaît plus guère en Europe, et leur a accordé des bénéfices, sous le nom de commissions, que les chefs d'entreprise et les capitalistes d'Occident sont loin de connaître ;

Les classes ouvrières sont replacées en Russie dans un régime politico-économique d'une dureté exceptionnelle ; par surcroît, comme la remise en état de l'industrie et des transports russes exigera de très longues années, elles souffrent de l'énorme gaspillage et de la désorganisation du régime Lvoff, du régime Kerensky et des premiers temps du règne de Lénine ; elles connaissent les tortures de la faim dans le pays qui, au temps des tsars, était le grenier de l'Europe ;

La révolution bolcheviste, qui voulait détruire la propriété individuelle, en a, au contraire, provoqué la création sur la terre paysanne où elle n'existait pas ; les paysans ont pris la terre et la regardent maintenant comme une propriété individuelle ;

L'armée a été reconstituée, l'armée, non l'armée rouge des soviets, non l'armée soumise aux soviets

de soldats, mais l'armée tout court, commandée par les anciens officiers et généraux du tsar, aidés des anciens et des nouveaux officiers allemands; l'armée est soumise à une discipline de fer, beaucoup plus forte que ne l'était celle de l'armée du tsar où, à côté d'une brutalité qui nous révoltait, régnait ce fraternalisme grossier qui faisait parfois la force, mais plus souvent la faiblesse des armées russes.

Bref, il y a, en Moscovie, en 1920, un autocratisme politique et économique plus éloigné du socialisme, même marxiste, que n'importe quel régime d'Occident, et, en plus, la famine et la terreur.

Les socialistes ignorent-ils ces faits? S'il y a des hommes qui, comme Greffuelhes, déclarent qu'ils veulent ignorer les nouvelles qui nous viennent de Russie, la plupart des hommes informés appartenant au socialisme n'ignorent rien de ce qui se passe. Se rappelle-t-on que M. Mayéras disait à un congrès socialiste, le 8 novembre 1919 :

« *Vous discutez sur le bolchevisme quand celui-ci n'existe plus. Les conseils d'ouvriers ont été supprimés. Toutes les mesures socialistes ont été rapportées. La prétendue armée rouge est une armée tout court, soumise à la même discipline que les autres. Trotsky, embarrassé de cette armée, n'osant pas démobiliser, la fait entrer dans les ateliers afin de la désarmer.* »

Voilà ce que les socialistes savaient, de science sûre, dès la fin de 1919. Depuis, l'autocratisme russe s'est renforcé. Lénine et Trotsky, ayant découvert que la militarisation du travail n'est guère supérieure comme rendement, au régime des soviets qu'ils avaient supprimé, et impuissants d'ailleurs à nourrir le peuple russe, ont rendu les soldats aux armées et les ont lancés dans la direction

des pays où l'on trouve de la nourriture, des vêtements, du fer. Ils ont fait un nouveau militarisme, dont les chefs pensent à se venger de leur misère sur l'Europe, dont les soldats sont poussés par la faim, et dont le mouvement risque de déclencher une nouvelle guerre européenne, plus terrible peut-être que la dernière.

Les socialistes connaissent ces faits. Ils n'ignorent pas que le régime de Moscou n'a plus rien de socialiste, et, néanmoins, ils le soutiennent au nom des principes socialistes. En 1917, leur attitude était celle de l'erreur intellectuelle. En 1920, c'est celle de la folie ou de la trahison. Prendre parti pour Lénine, ce n'est pas prendre parti pour une doctrine économique ou sociale, c'est prendre parti pour le chef d'un État militariste qui lance son armée contre les peuples d'Occident ; les vérités annoncées par Charles Maurras et Jacques Bainville, depuis 1918, sont aujourd'hui des vérités banales. Les socialistes les connaissent aussi bien que quiconque. Pourquoi, dans les conditions d'information où ils sont aussi bien que quiconque, pourquoi mentent-ils délibérément? Pourquoi continuent-ils de montrer à leur malheureux public le régime russe comme un régime socialiste? Pourquoi ont-ils été d'accord avec les capitalistes et impérialistes de Manchester pour appuyer la marche de l'armée russe sur la Pologne? Est-ce parce que les armées de Broussilof, au lieu de se battre pour le tsar et le peuple russe, se battaient au profit des grands profiteurs de la révolution russe, parents pauvres des douze capitalistes qui fondèrent autrefois *l'Humanité* et des capitalistes qui formaient le conseil secret du président Wilson?

Si cette explication rend compte du mouvement inexplicable des socialistes, il faut considérer l'avenir de l'Europe d'un cœur ferme, mais avec pitié, et le sort des enfants d'Israël avec plus de pitié encore. Quelle folie serait la leur ! Quelle sanglante folie ! Sous la pluie de sang qui tomberait sur l'Europe, croient-ils qu'ils ne connaîtraient pas les pleurs et les grincements de dents?

LE MILITARISME RAVAGEUR.

Quels que soient le déroulement et l'issue des événements nés en juillet 1920 aux bords de la Vistule, que le mouvement des hordes ébranlées soit contenu par l'armée de la civilisation occidentale à Varsovie, à Posen, en Westphalie, au Rhin, ou même aux Champs Catalauniques, il viendra un jour où le reflux commencera et l'Europe recherchera son équilibre. Mais par quels moyens? Par ceux dont l'emploi exclusif était oublié depuis longtemps : par le fer et par le feu. Croit-on que cette Europe-là sera douce et clémente à ceux dont les intrigues, dont la folie, dont la soif de l'or l'auront ensanglantée? Mais sans attendre ce jour, veut-on, sans grand effort d'imagination, se représenter les hordes, les bandes, les troupes que de tels événements appelleraient à parcourir la Russie, ses Oukraines de l'Ouest, et la Pologne et le centre de l'Europe, jusqu'au Rhin, peut-être au delà du Rhin?

Il faut voir quel mouvement a été déclenché à Moscou, souhaité et organisé par Berlin, autre centre de folie furieuse. Que la Russie reconstitue son territoire, qu'elle rassemble ses terres, en y joignant ses anciennes possessions asiatiques, et que l'opération

se fasse sous le nom de Lénine ou d'un autre, et que Lénine soit comparé plus tard à Ivan le Terrible ou à Pierre le Grand, c'est une chose ; c'en est une autre quand l'opération s'accomplit dans les conditions misérables de production où se trouvent aujourd'hui les terres russes.

Quand les tsars rassemblaient la terre russe, ils la libéraient de l'Asie ; ils chassaient les khans et les hordes asiatiques ; la logique des événements qu'ils dirigeaient était européenne. Quand Lénine reconstruit la Moscovie que le régime Kerensky et le sien ont brisée, la logique des événements qu'il déchaîne et qu'il va subir change de sens : elle devient asiatique. Pour maintenir son pouvoir, en l'absence de forces russes suffisantes, c'est à des Chinois que Lénine fait appel, au début de son gouvernement. Quand la guerre lui apparaît comme un moyen de consolider son pouvoir, quel sens peut-il lui donner? Recrutement du côté de l'Asie, acquisition de matériel et de nourriture du côté de l'Europe. Quand son armée, quand l'armée russe est reconstituée, avec les éléments que l'on sait, veut-on voir quelle politique s'impose à son esprit? La même qu'au premier coup, mais renforcée par la nécessité de refaire une sorte de patriotisme russe, et par la nécessité de nourrir une armée, en hommes et en vivres, et un peuple, en vivres et en matériel ; à l'Est, les hommes, qu'il faut gagner ; à l'Ouest, le pain, les armes et les outils qu'il faut conquérir. Politique de recrutement en Asie ; politique de menace et de guerre en Europe. Alors, le marxisme, abandonné, rejeté en Moscovie, devient une arme extérieure puissante ; Lénine en fait un article d'exportation ; en Europe, c'est pour lui le moyen

de se trouver des appuis pour contraindre les gouvernements à lui fournir du matériel et des vivres, et c'est même, le cas échéant, le moyen de faire tomber les premiers obstacles à ses desseins militaires ; en Asie, c'est pour lui le moyen de s'associer les peuples ; la théorie de la lutte des classes devient en Perse, aux Indes, un véritable nationalisme pour les peuples qu'il appelle à se libérer du « capitalisme impérialiste » de l'Angleterre et de l'Europe. Nous renvoyons ici le lecteur à l'introduction aux études du présent ouvrage, où nous montrons comment le bolchevisme peut devenir une doctrine de libération nationale pour certains peuples asiatiques. Les conclusions de cette introduction ont été confirmées par les déclarations faites par M. Kamenef, disant qu'une armée internationale doit être constituée pour lutter contre le « capitalisme » européen, que cette armée doit avoir ses réserves, et que ses réserves sont en Asie, là où les peuples souffrent du « capitalisme colonial européen ». Ainsi s'enchaînent les événements; la révolution oblige la Russie de Lénine à une politique militaire : de conquête en Europe, de recrutement en Asie.

Mais quel recrutement ! C'est, inévitablement, l'appel aux bandes guerrières de l'Asie centrale. Ce recrutement, c'est, fatalement, la voie rouverte aux invasions. C'est un militarisme ravageur et destructeur qui s'organise à Moscou. Pillards des steppes et des montagnes sont appelés à partir au pillage de l'Europe. Contenus naguère par le tsarisme et le vice-roi des Indes, les voici libérés du « capitalisme colonial » ! Si Lénine parvient à les enrôler, voulez-vous imaginer la suite des événements? Voulez-vous voir ces bandes lancées sur

l'Europe, pillant, ravageant, détruisant? Pensez-vous que ces gaillards se battront comme nous pour gagner des citations? Pensez-vous qu'ils feront grande différence entre un prolétaire et un capitaliste, entre les femmes et les filles de l'un et de l'autre, entre un Allemand et un Français, entre un juif et un chrétien? S'ils passent à Berlin, qu'en restera-t-il lorsque, un ou deux ans plus tard, nous y entrerons, en libérateurs de l'Europe? S'ils poussent jusqu'à Francfort, nous verrons ce qu'il restera des maisons des banquiers juifs. La Prusse et les Juifs qui appuient Lénine appellent la foudre. Voilà pour le flux. Au reflux, si la malheureuse Pologne souffre encore, ses paysans et ses soldats sauront vivre dans les forêts et harceler les bandes de pillards fuyants ; mais imaginez le sort des populations juives entassées dans les villes et les villages ! Et dans l'Europe qui se reconstruira alors, croyez-vous que les hommes auront l'âme tendre pour les manieurs d'argent?

Voici, encore une fois, la pire des hypothèses. Il vaut mieux la considérer froidement que de fermer les yeux et de tendre le col aux Barbares. Que l'on y prenne garde ; tels sont les événements inscrits dans les nécessités de la politique de l'État russe entre les mains de Lénine. Un gouvernement russe traditionnel pourrait se donner pour tâche de refaire la Russie avec la collaboration de l'Europe. Lénine, obligé de maintenir son pouvoir par la force et la terreur, est obligé d'entretenir une armée sur le pied de guerre ; cette seconde nécessité l'oblige à la guerre, moyen de gouvernement intérieur et moyen d'existence nationale. Direction de ses armées : l'Occident et ses richesses. Que les socialistes de

ce pays-ci travaillent avec les Prussiens à préparer les voies de l'invasion germano-russo-asiatique, quelle aberration ! Si nous n'avions pour nous en défendre que la pâle démocratie et la profonde sottise libérale, nous pourrions nous préparer à des jours terriblement sombres, et nous en remettre à nos arrière-petits-fils du soin de nous venger. Notre espérance, notre absolue confiance dans les destinées de la France et de l'Europe vient du fait qu'une pensée constructive travaille depuis trente ans en France à rendre à notre pays le sens de son action, la conscience de sa force et de son rôle et la connaissance de ses moyens d'action. C'est d'elle que viendra le salut. Malheur à ceux dont la folie fera s'approcher la menace du militarisme ravageur jusqu'aux bords du Rhin ! Mais si l'Europe agit assez tôt pour arrêter le flot avant que ses fleuves sacrés soient atteints, si la *Judengasse* n'est pas mise à sac par les Kalmoucks, si l'on ne voit pas en Champagne les Kirghises, si les rassemblements de prolétaires ne sont pas dispersés dans les villes de France par le fouet des Cosaques, ô socialistes, vous saurez que Lénine a rappelé en Europe cette force que vous haïssez tant, la Force brutale, et vous remercierez Charles Maurras d'avoir enseigné que la Force n'est féconde, pour les individus et les peuples, que lorsqu'elle est au service de l'Intelligence.

CONCLUSION

POURQUOI TRAVAILLES-TU ?

Verra-t-on que, dans ce livre où l'auteur présente ses réflexions sur le travail, sur l'organisation du travail, sur les méthodes du travail, sur son objet, ses conditions et sa rémunération, dans un livre enfin où le travail devient presque une obsession, verra-t-on que la pensée qui anime et ordonne ces pages est une pensée qui dépasse le travail lui-même et ne cesse de se préoccuper de ses fins actuelles et éternelles?

Car tout est là : le travail n'est pas une fin en soi, et comme cet autre qui demandait au combattant de la Grande Guerre : « Pourquoi te bats-tu ? » chacun peut demander à son prochain ainsi qu'à lui-même : « Pourquoi travailles-tu? » C'est la question que posait une enfant de douze ans voyant l'auteur de ce livre travailler au delà du temps qui lui paraissait convenable : « Père, disait-elle, pourquoi tant travailler, puisque l'Évangile dit : Voyez les oiseaux du ciel : ils ne sèment ni ne moissonnent ; ils n'amassent rien dans des greniers, et votre Père céleste les nourrit. » Et l'enfant récita l'Évangile du XIVe dimanche après la Pentecôte.

Louons cette enfant : elle pose la vraie question. Le travail, s'il n'a d'autre objet que lui-même, quelle occupation indigne de l'homme ! S'il se donne pour objet le bien-être, quelle misère ! La richesse ? quelle vanité ! Est-il un combattant, un authentique combattant de la Grande Guerre, qui ne sache, par une longue expérience personnelle, que l'on vit l'esprit libre et le cœur en paix sur un lit de feuilles mortes, sous un abri de branches, bref sans rien de tous les biens pour l'acquisition desquels nous cherchons à nous donner une si savante discipline?

Pourquoi donc travaillons-nous? Nous travaillons tous pour des raisons qui vont bien au delà du pain quotidien et de tout ce qui peut entourer le pain de chaque jour. Même lorsque nous paraissons mus par l'appât du gain ou le souci du bien-être, nous sommes secrètement soumis à un ordre qui est au-dessus de ces pauvretés. Exception faite pour ces êtres obscurs qui ne sont que des ventres et qui vivent comme des animaux au râtelier des chaumières ou des châteaux, une pensée soulève l'homme. Incroyants, nous offrons nos travaux à l'humanité, croyants et chrétiens, nous offrons nos travaux à Dieu.

Mais, incroyants ou croyants, nous paraissons recueillir pour nous-mêmes le fruit de nos travaux, et qui s'arrête aux apparences peut se croire fondé à nous demander si nous ne servons pas deux maîtres, ces deux maîtres que l'on ne peut servir en même temps, Dieu et l'argent. Si l'intérêt est le plus puissant mobile du travail, n'est-ce pas pour en recueillir tout le profit que nous travaillons? Si tu es incroyant, tu détournes vers toi ce don que tu dis offrir aux hommes, et puisque tu prétends ne servir

que l'humanité, pourquoi travailles-tu, amassant des biens dans ta maison, au lieu d'enseigner autour de toi l'amour des hommes? Si tu es croyant, pourquoi travailles-tu, paraissant rechercher sans cesse, comme les gentils, ta nourriture et ton vêtement, alors que ta loi est de chercher le royaume de Dieu et sa justice?

Il n'est pas de raison purement humaine qui nous fournisse une réponse. L'altruiste incroyant ne s'évadera pas de cette contradiction : s'il amasse, au nom de l'humanité, des biens qui demeurent entre ses mains, il demeure qu'il en est le bénéficiaire ; s'il les distribue, sa doctrine est absurde, qui le conduit à exciter les appétits autour de lui et à engendrer la haine entre ceux qui recherchent ses biens. Mais s'il s'abstient de travail, qui nourrira ceux qu'il aime, alors qu'il n'espère pas qu'un Père céleste leur donne la nourriture? Que chacun travaille pour soi? Mais, alors, voici brisé le lien d'amour de l'humanité, voici le travail rendu à l'égoïsme des fins individuelles, et chacun, se demandant pourquoi il travaille, va suspendre son effort et l'humanité ira à la déchéance. Comment l'incroyant s'évadera-t-il de ces contradictions, chacune naissant dès que l'autre tombe?

Mais le croyant, mais le chrétien n'est pas enfermé dans ce cercle de contradictions, parce que son esprit se meut au-dessus des choses visibles. Lorsqu'il accomplit les actes du travail, il sait que sa recherche n'est pas limitée à ce que font ses mains et l'intelligence qui ordonne leurs mouvements. Il lui a été commandé de travailler, il travaille. Il donne au travail toute la force physique qui lui a

été donnée. Est-ce pour son vêtement? Est-ce pour sa nourriture? Il n'ignore pas qu'il aura sa part, mais il n'ignore pas que ce qu'il amasse ne lui appartient pas et que la part qu'il recevra sera un don de Dieu. Est-il un brin d'herbe, est-il un morceau de bois ou de métal, est-il un caillou qui soit son œuvre, à lui seul? Quoi qu'il fasse, il ne tient en ses mains que des choses qui ont été recueillies ou transformées par lui. Mais tout vient de Dieu. Il est prêt à comprendre qu'il n'est que l'économe des biens que Dieu a donnés à l'homme. S'il travaille, s'il se donne ardemment au travail, c'est avec la pensée d'être le bon économe de ces biens. Si l'intérêt le meut, c'est à travers l'attente où il est de la part qu'il recevra de Dieu sur son propre travail. Ce qu'il amasse, on peut dire qu'il le place dans les greniers divins. Que ses fils aient une part, il le désire ; mais il n'ignore pas qu'ils ne l'auront que s'ils en sont dignes.

Pourquoi travaille-t-il? Parce qu'il est l'instrument d'une volonté divine, qui lui commande de mettre au service divin toutes les facultés qu'il a reçues en partage. Il est le bras, il est l'intelligence qui recueille les biens de ce monde, non point pour les offrir à son prochain qui est un pécheur aussi misérable que lui-même, mais pour les offrir à Dieu, qui dispense toutes choses aux hommes. C'est par là que pour lui, le travail prend une signification qui lui permet de se détacher des biens qu'il procure. Il travaille pour écarter le péché. Ce blé, ce vin, cette laine, ce bois qu'il met dans ses greniers, il n'en est que le gérant. Vienne la détresse autour de lui, c'est grâce aux réserves qu'il aura constituées que ceux qui n'ont rien seront nourris, vêtus, chauf-

fés et ne seront pas portés à se battre entre eux à cause de la famine et du froid. C'est par là que son propre travail devient une œuvre de charité.

Pensons-nous à nier un instant que d'innombrables hommes, portant le nom chrétien, s'éloignent de cette loi ? Mais qu'ils le veuillent ou non, la loi les pénètre et s'impose à leurs œuvres. Qu'il en soit parmi eux qui s'attachent à leurs biens, et qui aient plus de goût pour les résultats personnels du travail que pour la haute charité qu'il contient, qui le nie ? C'est notre faiblesse, c'est la vôtre et c'est la mienne. Mais l'esprit du christianisme agit sans cesse pour nous éloigner de servir les deux maîtres.

Il faut ajouter que le siècle passé a été ordonné pour nous imposer à tous une seule servitude, c'était celle de l'argent. Dans ce monde que les incroyants qui se disent serviteurs de l'humanité avaient cru libérer et ordonner selon le pur amour des hommes, le travail a été livré à l'argent. Depuis plus d'un siècle, dans ces nations qui n'étaient plus que des réunions d'individus, l'homme qui travaillait a été contraint, par la vie même qui lui a été faite, de donner à son travail une direction qui n'aboutissait qu'à lui-même. Les malheureux qui ont cru que le travail se suffisait à lui-même, qu'il portait en lui-même sa noblesse, n'ont pas vu qu'ils en faisaient un acte limité à l'individu et dont le bénéfice ne pouvait plus avoir de destination sociale. Dans une société sans cadres, sans institutions sociales, sans expression visible des valeurs morales, sans ordre, il n'y avait plus pour les hommes qu'un moyen de se distinguer et de faire apparaître leurs mérites : la possession de l'argent. Une société organisée de telle manière que le plus grand moyen d'action est

l'argent, porte les hommes, même parmi les meilleurs, à s'assurer d'abord la possession de l'argent. Alors le travail perd sa signification ; alors l'homme n'est plus jugé selon ses œuvres mais selon l'argent que ses travaux, louables ou honteux, lui ont valu. C'est contraire à l'esprit et à l'ordre chrétiens. Mais qui ne voit que c'est également contraire à l'ordre humain?

Les hommes, avertis par un siècle d'erreurs, recréent l'ordre où le travail reprend sa vraie place. L'ordre en formation, voit-on qu'il nous replacera dans les conditions où nous pourrons être jugés selon nos œuvres? Cessant d'être des individus isolés, ayant de nouveau la possibilité d'agir dans nos métiers au profit de tous, nous retrouvons les moyens de travailler en nous détachant des biens que nous réunissons. C'est le mérite de la nouvelle économie des cités : elle est humaine, elle est chrétienne ; l'ancienne nous contraignait à servir l'argent : la nouvelle rappelle dans nos nations le règne de l'esprit. Il faut que le siècle où nous sommes soit le siècle de l'Esprit.

FIN

APPENDICES

DOCUMENTS SUR LA NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE DE LA FRANCE

Nous avons exposé dans les chapitres du présent ouvrage les principes d'action et les méthodes d'organisation de la C. I. P. F. qui offrent aux producteurs un programme dont le principe essentiel est l'utilisation par l'intérêt général des antagonismes et des solidarités qui se produisent simultanément dans la vie économique.

L'exécution du programme suppose des institutions et un fonctionnement qui apparaissent dans les schémas, plans, statuts et exemples que nous donnons ci-après.

Le lecteur trouvera dans les pages qui suivent :

1° Les Statuts de la Confédération de l'Intelligence et de la Production française ;

2° Le schéma représentant l'organisation professionnelle, locale, régionale et nationale de la C. I. P. F. ;

3° Le tableau des groupements professionnels (groupements intellectuels et de production) ;

4° Le type des statuts d'une Fédération nationale ;

5° Le type des statuts d'un Conseil économique régional ;

6° Le type des statuts d'un Conseil économique local ;

7° Les adresses des secrétariats généraux des groupes régionaux de la C. I. P. F.

1° STATUTS DE LA CONFÉDÉRATION DE L'INTELLIGENCE ET DE LA PRODUCTION FRANÇAISE

Fondée le 10 *mars* 1920

Siège social : 10, rue du Havre, Paris, ix[e]

COMITÉ DIRECTEUR

Président : Georges Valois, éditeur-libraire.

Vice-présidents : Bernard de Vesins, agriculteur ; Rémy Wasier, cheminot; André Trigon, ouvrier mécanicien.

Secrétaire général : Georges Coquelle, ingénieur.

Considérant que l'intérêt national doit conserver sa primauté absolue sur tous intérêts privés, quels qu'ils soient ;

Considérant que, dans la profession, toute question doit se juger du point de vue de l'intérêt le plus général de la profession même, qui peut seul concilier les oppositions d'intérêts des divers facteurs de la production ;

Considérant que la production ne doit pas être livrée à l'intérêt particulier des chefs de la production ni à la concurrence sans frein ; que le travail n'est pas une marchandise et qu'une juste rémunération doit assurer à celui qui la reçoit des moyens de subsistance pour lui et sa famille et l'assurer contre tous les risques de l'existence ;

Considérant que les transformations économiques et, en particulier, la suppression du prolétariat, ne peuvent être obtenues par ces augmentations de salaires qui élèvent le prix de la vie et aggravent la siuation, bien loin de l'améliorer ; considérant que, seule, une nouvelle organisation économique, mettant la production sous le contrôle des producteurs associés dans leurs différents groupements, permettra cette transformation nécessaire et donnera à tous les garanties que tout travailleur doit trouver dans la société moderne ;

Considérant enfin qu'à la base de l'organisation économique doit être l'Association professionnelle, ouverte à tous les membres de la profession, mais fermée aux agitateurs étrangers à la production.

Article premier. — Il est constitué sous le titre de *Confédération de l'Intelligence et de la Production française*, régie par les présents Statuts, une Union de Groupements intellectuels et de Groupements de producteurs, patrons, techniciens, employés et ouvriers. Ces Groupements peuvent prendre la forme de *Syndicat* ou d'*Union de Syndicats*, conformément à la loi du 21 mars 1884, ou de *Comités d'action professionnelle*, constitués en Associations non déclarées telles que les définit la loi du 1er juillet 1901.

Le Siège social de la C. I. P. F. est à Paris, 10, rue du Havre.

Art. 2. — La C. I. P. F. a pour but :

1° D'étudier les difficultés économiques et sociales de l'heure présente et d'en rechercher les solutions conformes à l'intérêt national et aux intérêts des producteurs ;

2° D'assurer le plus haut rendement de la production française par la collaboration permanente des facteurs de cette production, groupés et maintenus en contact par l'organisation professionnelle ci-dessous définie ;

3° D'obtenir des pouvoirs publics les mesures de leur compétence favorables à l'expansion nationale ;

4° De résoudre par la discussion loyale entre Groupements compétents les conflits économiques et sociaux, ceux notamment qui concernent la rémunération de la main-d'œuvre, de la technique, de la direction et du capital des entreprises ;

5° De poursuivre la création de fonds corporatifs suffisants, en particulier, pour assurer, à tous les membres de chaque profession, des secours en cas de chômage, des retraites suffisantes à leur vieillesse, et pour réorganiser l'apprentissage et l'enseignement professionnel ;

6° De répandre dans le pays la doctrine économique et sociale de la C. I. P. F.

Art. 3. — Tous les membres de la C. I. P. F. s'engagent, isolément ou en groupe, à soutenir de tout leur pouvoir la doctrine et l'action communes. Particulièrement, ils rejettent, par le seul fait de leur adhésion, tous actes et doctrines inspirés du principe de la lutte de classes, principe condamné par la science et l'expérience et qui ne profite qu'aux agitateurs étrangers à la production.

Art. 4. — Les adhérents s'interdisent, dans leurs réunions, toute discussion et toute action étrangère aux buts et principes ci-dessus définis. Nul ne peut se servir de son titre de

confédéré ou d'une fonction de la Confédération dans un but politique ou de publicité.

Art. 5. — Tout Syndicat français, toute Union de Syndicats patronaux, de techniciens, ouvriers ou mixte, toute Association d'intellectuels, peut adhérer en bloc à la C.I.P.F., sous réserve :

1° D'observer les présents Statuts ;

2° D'adhérer à l'Union locale, à l'Union régionale et à la Fédération nationale, si elles sont déjà organisées dans la localité, la région et à Paris, pour la profession intéressée ;

3° De verser les cotisations déterminées par les Statuts de ces Unions et Fédérations ;

4° D'observer strictement la discipline confédérale et de soumettre tous les litiges intéressant des Associations, Syndicats ou Unions, affiliés à la C. I. P. F., à l'arbitrage du Comité directeur de la Fédération nationale intéressée

Art. 6. — Dans tous les organismes de la C. I. P. F., à tous les degrés, la représentation des Associations, Comités, Syndicats et Unions comporte toujours des patrons et des ouvriers en nombres égaux.

Lorsqu'il existe des Syndicats de techniciens et d'employés, le principe de la représentation tripartite sera adopté.

Les Associations mixtes sont représentées par un délégué de chacune des catégories de production associées.

Sont considérés comme patrons tous ceux qui, effectivement, remplissent la fonction de chef d'entreprise. Les techniciens comprennent les directeurs d'entreprises, opérant sous la conduite d'une autorité supérieure, les ingénieurs, les chefs de services techniques, commerciaux ou administratifs.

Dans les professions agricoles, les propriétaires et les fermiers comptent comme patrons ; les métayers, les régisseurs et ingénieurs agronomes comme techniciens ; les domestiques et journaliers comme employés. Cette classification pourra d'ailleurs être modifiée suivant les nécessités locales.

Art. 7. — Les Syndicats, Associations et Comités d'action, affiliés à la C. I. P. F., sont répartis en Groupements professionnels, selon la nature de leur activité. Ces Groupements, au nombre de 25, sont définis au tableau ci-annexé.

Les Syndicats, Associations et Comités sont en outre fédérés par région, conformément à une division économique

du territoire donnée aux annexes ci-jointes. Ils forment dans chaque ville ou pays des Unions locales.

Le fonctionnement de ces Unions locales, régionales, Fédérations nationales et des conseils économiques locaux et régionaux qui en émanent est définie par leurs statuts et règlements respectifs.

Art. 8. — Les bureaux permanents des Conseils économiques régionaux, pour chaque région, les Comités directeurs des Fédérations nationales pour chaque profession, désignent, suivant les cas définis à l'artice 6, deux ou trois délégués, patron, technicien ou employé, s'il y a lieu, et ouvrier. La réunion de tous ces délégués régionaux et professionnels constitue à Paris le *Conseil Économique National*, qui se réunit deux fois par an.

Les Fédérations nationales intellectuelles désignent de même deux délégués audit conseil.

Le C. E. N. s'adjoint en outre un certain nombre de représentants des colonies françaises.

Les Syndicats isolés qui n'ont pu adhérer à une Union régionale ou à une Fédération nationale, faute de constitution de celles-ci, désignent sur les bases ci-dessus définies trois délégués au C. E. N.

Si, dans une profession, il n'existe qu'un Syndicat national pour toute la France, il comptera comme Fédération nationale.

Art. 9. — Le Conseil économique national étudie toute question du point de vue supérieur de l'intérêt national. Il doit rechercher les moyens propres à assurer le développement harmonique de la production nationale et coloniale.

Il examine toutes propositions ou questions qui peuvent lui être soumises par les Conseils économiques régionaux et les Fédérations nationales professionnelles.

Il recherche les moyens les plus sûrs de développer l'agriculture française et de perfectionner l'organisation et l'outillage industriels.

Il doit porter spécialement ses efforts sur le développement de la marine marchande française, des ports et moyens de transports intérieurs, la représentation commerciale de la France, les tarifs douaniers, l'organisation bancaire, l'éducation technique et professionnelle.

Art. 10. — Le Conseil économique national nomme, pour quatre ans, un Bureau permanent chargé de le représenter

auprès des pouvoirs publics, de préparer ses réunions et de prendre toutes décisions concernant la propagande de la C. I. P. F.

Le bureau permanent est formé de :

Un représentant de la Fédération nationale des Sciences ; un représentant de la Fédération nationale des Lettres ; un représentant de la Fédération nationale des Arts ; un représentant de la Fédération nationale de l'Enseignement ; un représentant de la Fédération nationale des Professions juridiques ; un représentant de la Fédération nationale de la Médecine ; neuf représentants de l'Agriculture (3 patrons, 3 techniciens, 3 ouvriers) ; trois représentants de l'Industrie (1 patron, 1 technicien, 1 ouvrier) ; trois représentants du Commerce ; trois représentants de la Banque ; trois représentants des Transports.

Provisoirement, le bureau permanent sera composé conformément à l'article 17.

Art. 11. — Le bureau permanent peut décider de la mise à l'étude des questions économiques urgentes pour lesquelles il peut faire appel au concours des différents organismes et des membres de la C. I. P. F. Les solutions proposées sont soumises au Conseil économique national.

Art. 12. — Le Bureau permanent nomme, dans son sein, le Comité directeur de la C. I. P. F., formé d'un président, trois vice-présidents, un secrétaire général, un trésorier et deux secrétaires-adjoints.

Art. 13. — Le Comité directeur est chargé d'administrer généralement la Confédération et de prendre toutes décisions concernant l'emploi du budget central. Ce budget est constitué par les apports des Fédérations nationales professionnelles, apports déterminés par les Statuts de ces Fédérations.

Le Comité directeur gère en outre la caisse de propagande alimentée par les subventions de l'État, des départements et des communes.

Art. 14. — Le Comité directeur est enfin chargé de résoudre les litiges et différends entre les Fédérations nationales de la C. I. P. F.

Art. 15. — Le Siège social de la C. I. P. F. peut être déplacé par décision du Comité directeur confédéral.

Art. 16. — Les présents Statuts ne peuvent être modifiés que par une décision du Conseil économique national à la majorité des deux tiers de ses membres.

Art. 17. — Jusqu'à la constitution définitive des Fédérations nationales et des Unions régionales, le bureau permanent du Conseil économique national fera fonction de *Comité provisoire d'organisation* et sera composé comme suit :

Pour *l'Agriculture, l Industrie, le Commerce, les Transports et les Banques*, de :

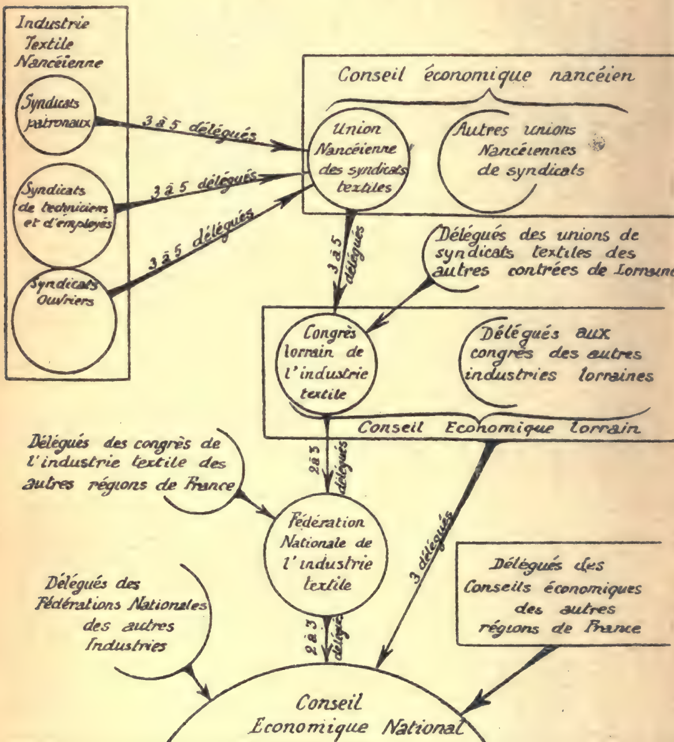
MM. B. de Vesins, agriculteur ; Albert Maumené, architecte de jardins ; Julien Malézieux, industriel ; Maurice Denis, ingénieur ; Albert Pillon, ouvrier mécanicien; André Trigon, ajusteur-mécanicien ; Georges Coquelle, ingénieur ; Rémy Wasier, cheminot ; Georges Valois, éditeur-libraire ; Raymond Salvan, ouvrier typographe ; Félix Sudour, employé de commerce ; Hervé le Grand, attaché d'agent de change ; Charles Mazeaud, employé de commerce ; Achille Huguenin, cheminot.

Pour *les Lettres, les Sciences, les Arts, l'Enseignement, les Professions juridiques et la Médecine*, de :

Charles Maurras, Abel Manouvriez, publicistes ; Louis Dunoyer, physicien ; Maurice Denis, artiste peintre ; Pierre Dufrenne, inspecteur de l'enseignement primaire ; Marie de Roux, avocat ; René Le Feunteun, docteur en médecine.

Le Comité provisoire d'organisation peut se compléter. Il nomme le Comité directeur provisoire.

2° SCHÉMA REPRÉSENTANT L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE LOCALE, RÉGIONALE ET NATIONALE DE LA C. I. P. F.



3° TABLEAU DES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

GROUPEMENTS INTELLECTUELS

I. — Lettres.
II. — Sciences.
III. — Arts.
IV. — Enseignements.
V. — Professions juridiques.
VI. — Médecine.

GROUPEMENTS DE PRODUCTION

I. — Culture des plantes alimentaires, fourragères et industrielles.

II. — Viticulture.

III. — Élevage.

IV. — Sylviculture (forêts métropolitaines et coloniales).

V. — Horticulture.

VI. — Industries minières et carrières (minerais et combustibles, pierres, marbres, argiles, sables).

VII. — Marine marchande, ports et pêche maritime.

VIII. — Transports (chemins de fer, tramways, voies de navigation intérieure).

IX. — Transformation des produits agricoles et commerce de l'alimentation (grains, graines, farines, minoterie, biscuiterie, chocolaterie, glucoserie, sucrerie, brasserie, distillerie, malterie, amidonnerie, fabrique de chicorée, de conserves, féculerie, débit et commerce du bois, tonnellerie).

X. — Industrie textile (filature, tissage, amiante, chanvre, coton, jute, laine, lin, soie).

XI. — Transformation des tissus, habillement (bonneterie, boutons, chapellerie, coiffeur, dentelles, fleurs, fourrures, modes, parapluie, plumes, brosserie et objets d'entretien, nouveauté, confection, lingerie).

XII. — Cuirs et peaux (tannerie, corroierie, bourrellerie,

chaussures, courroies, ganterie, maroquinerie, mégisserie, sellerie).

XIII. — Travaux publics, batiment et habitation (chaux, ciments, plâtres, briques, tuiles, ouvrages d'art, routes, voies ferrées, maçonnerie, charpente, couverture, chauffage, menuiserie, serrurerie, fumisterie, décoration, mobilier, construction et aménagement d'usine).

XIV. — Grosse métallurgie (aciéries, fonderies, forges, laminoirs, câbles, fers-blancs, tôles, aluminium, cuivre, étain, plomb, zinc, ferro-alliages, bronzes).

XV. — Chaudronnerie, fonderie, petite métallurgie (outillage, quincaillerie, maréchalerie, carrosserie, découpage, emboutissage, estampage, fonderie de deuxième fusion, chaînes, tréfilerie, boulonnerie, clouterie).

XVI. — Construction mécanique et électrique (matériel de chemins de fer, machines-outils, machines d'imprimerie, de l'industrie textile, turbines hydrauliques, moteurs, machines électriques).

XVII. — Automobile, cycle et aéronautique.

XVIII. — Houille blanche, électricité et éclairage public (stations centrales d'électricité, usines à gaz, à acétylène).

XIX. — Optique et instruments de précision (petite mécanique, appareils de contrôle, machines à calculer, à coudre, à écrire, appareils d'optique, photographiques, cinématographiques, de géodésie, de mesures, armurerie, chirurgie, coutellerie, orthopédie, instruments de musique).

XX. — Industries chimiques, céramiques et verrerie (caoutchouc, couleurs et vernis, droguerie industrielle, produits pharmaceutiques, accessoires de pharmacie, articles d'hygiène, photographie, teintures, bougies, huiles, savons, engrais, produits chimiques, faïences, grès, porcelaines, verres, cristaux, chaux, ciments, plâtres, briques, tuiles).

XXI. — Industrie du papier, du livre et des arts graphiques (papeterie, imprimerie, cartonnerie, édition, gravure, presse, reliure, cartonnage).

XXII. — Bijouterie, orfèvrerie, horlogerie (antiquités, horlogerie, bijouterie, ivoire, pierres précieuses, tableaux, dorures, ciselure, gravure, articles de Paris, bimbeloterie, sports, jouets).

XXIII. — Voyage, tourisme et industrie hotelière.

XXIV. — Spectacles et sports (théâtres, concerts, cinématographes, sports).

XXV. — Banques, bourses et assurances (banques, bourses, agents de change, banquiers, assurances, brevet, vente et achat de propriétés, publicité, renseignements commerciaux et financiers).

4° TYPE DE STATUTS D'UNE FÉDÉRATION NATIONALE

Article premier. — Entre les Unions régionales affiliées à la C. I. P. F. appartenant au Groupement professionnel de..., il est formé une Union de Syndicats qui prend le nom de *Fédération nationale*.

Les Comités directeurs de chaque Union régionale désignent un délégué patron, un délégué ouvrier et, s'il y a lieu, un délégué technicien ou employé, ainsi que leurs suppléants.

La réunion de ces délégués constitue le Congrès national de... (profession). Ce Congrès joue le rôle d'Assemblée générale pour la Fédération nationale intéressée. Il se réunit au moins deux fois par an.

Art. 2. — Dans les régions encore dépourvues d'Unions régionales, les Syndicats, Comités d'action et Unions locales affiliés à la C. I. P. F. appartenant au groupement professionnel susdit désigneront un délégué et un délégué suppléant au Congrès national.

Art. 3. — Le Congrès national examine toutes les questions professionnelles, économiques et sociales qui lui sont soumises par les délégués. Il étudie du point de vue national tous les moyens de développer la production du Groupement professionnel et d'assurer la prospérité des diverses catégories de producteurs.

Il constitue toutes les Commissions nécessaires à l'examen détaillé des diverses questions par les professionnels qualifiés. Dans toute Commission les patrons, les techniciens ou employés et les ouvriers sont représentés en nombres égaux.

Art. 4. — Les débats du Congrès seront dirigés par un Président et un ou deux Vice-Présidents — un patron, un technicien, s'il y a lieu, un ouvrier ou employé — élus dans les conditions ci-dessous définies.

Art. 5. — Le premier Congrès national fixera le Règlement intérieur de la Fédération. Ce Règlement peut tou-

jours être modifié par la majorité simple des Congrès successifs.

Art. 6. — Le Congrès désigne, pour quatre ans, des patrons, des ouvriers et, s'il y a lieu, des techniciens ou employés, en nombres égaux variables avec l'importance de la Fédération et fixés par le Règlement intérieur. Leur réunion forme le Comité directeur de la Fédération nationale, qui est renouvelable par quart chaque année.

Art. 7. — Le Congrès nomme, pour un an, parmi les membres du Comité directeur et pour ce Comité, un Président et un Vice-Président, patron et ouvrier, si la profession ne comporte pas de techniciens ou d'employés, deux vice-présidents si ces derniers sont représentés.

Le Président et le Vice-Président du Comité directeur sont Président et Vice-Président du Congrès régional.

Art. 8. — Le Comité directeur se réunit au moins deux fois par mois ; il administre l'Union régionale et prend toutes les décisions utiles pour l'utilisation des sommes versées par les Unions régionales ou à défaut par les Unions locales ou Syndicats affiliés.

Art. 9. — Le Comité directeur poursuit l'étude des questions économiques et sociales propres au groupement professionnel. Il peut proposer toutes solutions et améliorations à l'examen du Conseil économique national. Il est chargé des rapports avec les pouvoirs publics. Ses décisions doivent être fidèlement respectées par tous les Syndicats, Associations, Comités d'action et Unions de Syndicats affiliés à la C. I. P. F.

Art. 10. — Le Comité directeur de la Fédération nationale est tenu par contre de se conformer aux décisions et ordres du Comité directeur de la C. I. P. F.

Art. 11. — Le Comité directeur désigne un délégué patron, un délégué technicien ou employé, s'il y a lieu, et un délégué ouvrier, ainsi que leurs suppléants, au Conseil économique national.

Art. 12. — Le Comité directeur nomme dans son sein un Bureau formé d'un Secrétaire, un Trésorier, et un nombre de membres adjoints fixé par le Règlement intérieur.

Le Bureau est chargé d'exécuter les décisions du Comité directeur.

Art. 13. — Le Secrétaire assure la correspondance courante, la rédaction des procès-verbaux et rapports. Il signe

avec le Président les actes engageant la responsabilité du Comité directeur.

Le Trésorier tient la comptabilité des fonds syndicaux. Il établit, d'accord avec le Comité directeur, le rapport financier de l'Union régionale. Il remet au Comité directeur de la C. I. P. F. la redevance trimestrielle, fixée à 20 p. 100 des sommes perçues par la Fédération.

ART. 14. — La Fédération nationale doit assurer l'assistance d'un Conseil juridique à toutes les Unions régionales. La composition de ce Conseil est fixée par le Règlement intérieur.

ART. 15. — Le Comité directeur de la Fédération est l'arbitre désigné pour tous différends entre les Unions régionales ou à l'intérieur de l'une d'elles.

ART. 16. — Les membres du Bureau et du Conseil juridique peuvent être indemnisés. Quelques fonctionnaires peuvent être adjoints aux membres du Bureau, si l'Assemblée générale en décide ainsi sur proposition du Comité directeur.

ART. 17. — Les présents Statuts ne peuvent être modifiés que par un vote du Congrès réunissant les deux tiers du nombre des votants et soumis à l'approbation de la Fédération nationale du Groupement intéressé et du Comité directeur de la C. I. P. F.

ART. 18. — En cas de dissolution de la Fédération prononcée par deux Congrès nationaux successifs, les fonds et archives sont remis au Comité directeur de la C. I. P. F.

5° TYPE DE STATUTS D'UN CONSEIL ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

ARTICLE PREMIER. — Entre toutes les Unions régionales de Syndicats et Comités d'action affiliés à la C. I. P. F. et formées, pour chaque groupement professionnel, dans la région de... il est constitué une Association qui prend le nom de *Conseil économique régional de...*

Son siège social est fixé au chef-lieu de la région.

ART. 2. — Le Conseil économique régional a pour but de réunir les délégués patronaux, techniciens, employés et ouvriers, désignés par les diverses Unions régionales.

ART. 3. — Le Conseil économique régional doit étudier le

développement des forces productives de la région, tout en cherchant à réduire les prix de revient, conformément au programme économique général de la C. I. P. F.

Il doit en outre rechercher les mesures susceptibles d'améliorer le sort des diverses catégories de producteurs.

Mais son examen doit porter avant tout sur les questions qui lui sont soumises par les Unions régionales.

Art. 4. — La réunion des délégués des Unions régionales constitue l'Assemblée générale.

Si pour un groupement professionnel l'Union régionale n'est pas constituée, les Unions locales, les Syndicats et Comités d'action affiliés à la C. I. P. F. désignent d'un commun accord un délégué patron, un délégué ouvrier, un délégué technicien ou employé, s'il y a lieu, et leurs suppléants. Ces délégués siègent aux réunions du Conseil économique régional avec les mêmes prérogatives que les délégués des Unions constituées.

Art. 5. — Si dans la région il existe des Groupements d'intellectuels affiliés à la C. I. P. F. ceux-ci doivent désigner un nombre de délégués qui ne peut dépasser six, savoir : un délégué pour les sciences, un délégué pour les lettres, un pour les arts, un pour l'enseignement, un pour le droit, un pour la médecine.

Mais le Conseil économique régional garde toute liberté d'appeler à siéger dans son sein les intellectuels dont la compétence lui serait utile.

Art. 6. — Le Conseil économique régional nomme, pour trois ans, un *Bureau permanent* composé d'un président et deux vice-présidents qui deviennent président et vice-présidents du Conseil économique, deux ou trois secrétaires et un trésorier.

Art. 7. — Le Conseil économique régional nomme en outre un délégué patron, un délégué ouvrier, et s'il y a lieu un délégué technicien ou employé, ainsi que leurs suppléants chargés de représenter la région au sein du Conseil économique national.

Art. 8. — Le Bureau est chargé de centraliser les divers renseignements d'ordre économique et social nécessaires aux cours des sessions du Conseil, de préparer l'étude des questions figurant à l'ordre du jour et d'établir la liaison avec les différents Conseils économiques régionaux et avec le Conseil économique national de la C. I. P. F.

Art. 9. — Le trésorier administre la caisse du Conseil économique, alimentée par les versements des Unions régionales, représentant 2 pour 100 des sommes perçues par ces Unions.

Le trésorier administre encore les sommes perçues en souscriptions, ordonnées par le Conseil économique au cas où des recherches d'ordre théorique ou pratique, nécessitées par l'intérêt de la production régionale, ne pourraient être payées avec les ressources normales.

Art. 10. — Les membres du Bureau sont rétribués ou non, suivant l'importance de leur fonction, ce dont l'Assemblée générale décide.

Art. 11. — En cas de dissolution du Conseil économique régional, les fonds et archives sont remis au Bureau permanent du Conseil économique national.

6° TYPE DE STATUTS D'UN CONSEIL ÉCONOMIQUE LOCAL

Article premier. — Entre toutes les Unions locales de Syndicats et Comités d'action affiliés à la C. I. P. F. et formées, pour chaque Groupement professionnel dans la... (ville, pays ou subdivision de région) de... il est constitué une Association qui prend le nom de *Conseil économique local de...*

Son siège social est fixé à...

Art. 2. — Le Conseil économique local a pour but de réunir les délégués patronaux, techniciens, employés et ouvriers, désignés par les diverses Unions locales.

Art. 3. — Le Conseil économique local doit étudier les moyens propres à augmenter la production locale conformément au programme économique général de la C. I. P. F.

Il doit en outre rechercher les mesures susceptibles d'améliorer le sort des diverses catégories de producteurs.

Mais il doit examiner avant tout les questions qui lui sont soumises par les Unions locales.

Art. 4. — La réunion des délégués des Unions locales constitue l'Assemblée générale.

Si pour un Groupement professionnel l'Union locale n'est pas constituée, les Syndicats et Comités d'action affiliés à la C. I. P. F. désignent d'un commun accord un délégué

patron, un délégué ouvrier, un délégué technicien ou employé, s'il y a lieu, et leurs suppléants. Ces délégués siègent aux réunions du Conseil économique local avec les mêmes prérogatives que les délégués des Unions constituées.

Art. 5. — Si dans la localité (ville, pays, arrondissement ou subdivision de région) il existe des Groupements d'intellectuels affiliés à la C. I. P. F. ceux-ci doivent désigner un nombre de délégués qui ne peut dépasser six, savoir : un délégué pour les sciences, un délégué pour les lettres, un pour les arts, un pour l'enseignement, un pour le droit, un pour la médecine.

Mais le Conseil économique local garde toute liberté d'appeler à siéger dans son sein les intellectuels dont la compétence lui serait utile.

Art. 6. — Le Conseil économique local nomme, pour trois ans, un Bureau permanent composé de un président et un vice-président qui deviennent président et vice-président du Conseil économique, deux ou trois secrétaires et un trésorier.

Art. 7. — Le Bureau est chargé de centraliser les divers renseignements d'ordre économique et social nécessaires aux cours des sessions du Conseil, de préparer l'étude des questions figurant à l'ordre du jour et d'établir la liaison avec les différents Conseils économiques locaux de la région et avec le Conseil économique régional.

Art. 8. — Le Trésorier administre la Caisse du Conseil économique, alimentée par les versements des Unions locales, représentant 2 p. 100 des sommes perçues par ces Unions.

Le trésorier administre encore les sommes perçues en souscriptions, ordonnées par le Conseil économique au cas où des recherches d'ordre théorique ou pratique, nécessitées par l'intérêt de la production, ne pourraient être payées avec les ressources normales.

Art. 9. — Les membres du Bureau sont rétribués ou non, suivant l'importance de leur fonction, ce dont l'Assemblée générale décide.

Art. 10. — En cas de dissolution du Conseil économique local, les fonds et archives sont réunis au Bureau permanent du Conseil économique national de la C. I. P. F.

7° SECRÉTARIATS GÉNÉRAUX DES GROUPES RÉGIONAUX

RÉGION LYONNAISE : 1° M. Félix BETHOUX, ingénieur, 9, rue Gentil, LYON (Rhône).

2° M. Jean TENANT, libraire, 2, place de l'Hôtel-de-Ville SAINT-ÉTIENNE (Loire).

RÉGION DAUPHINOISE : M. MONGIN, libraire, 5, rue Brocherie, GRENOBLE (Isère).

RÉGION PROVENÇALE : Dr ROUBION, 16, rue de l'Académie, MARSEILLE (Bouches-du-Rhône).

RÉGION TOULOUSAINE : M. de THÉLIN, ingénieur, TOULOUSE (Haute-Garonne).

RÉGION BORDELAISE : 2, rue Guillaume-Brochon, BORDEAUX (Gironde).

RÉGION NANTAISE : M. DUBAR, employé, 1, rue d'Alger, NANTES (Loire-Inférieure).

RÉGION HAVRAISE : M. Alfred PESLE, 34, rue de la Bourse, LE HAVRE (Seine-Inférieure).

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

PRÉFACE 9

INTRODUCTION, par M. Georges Valois : LA THÉORIE DE LA LUTTE DES CLASSES 17
La théorie de la lutte des classes fait obstacle à la reconstruction économique de l'Europe, p. 25; — cause de ruine pour l'influence européenne dans le monde, p. 37.

PREMIÈRE PARTIE, par M. Georges Coquelle.

LES PREMIÈRES FORMATIONS GÉNÉRALES. . 43

Chapitre PREMIER. — FORMATIONS SYNDICALES . . . 48

I. — *Organisations patronales* : La Fédération des Industriels et Commerçants français, p. 48 ; la Confédération nationale du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, p. 51 ; l'Association nationale d'expansion économique, p. 53 ; l'Association industrielle, commerciale et agricole de Lyon et de la région lyonnaise, p. 55 ; la Confédération générale de la production française, p. 56.

II. — *Les Groupements de techniciens* : Union des syndicats professionnels d'ingénieurs français, p. 62.

III. — *Les groupements d'intellectuels* : La Confédération des travailleurs intellectuels, p. 68.

IV. — *Les groupements d'employés et d'ouvriers* : La Confédération française des travailleurs chrétiens, p. 74.

Pages.

V. — *Les organisations agricoles* : Union centrale des Syndicats des Agriculteurs de France, p. 77; Confédération générale agricole, p. 79; Confédération nationale des associations agricoles, p. 79.

Chapitre II. — Formations révolutionnaires. . . 82
La Confédération générale du travail, p. 82; l'Union syndicale des techniciens de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture, p. 85 ; le Conseil économique du travail, p. 92.

Chapitre III. — Formations professionnelles. . 95
Confédération nationale de la production, p. 95.

Appendice au chapitre III. Une formation professionnelle indéfinissable. 99

Deuxième partie, par M. Georges Valois.

UNE NOUVELLE ORGANISATION ÉCONOMIQUE. 105

La Confédération de l'intelligence et de la production française 105

Chapitre IV. — Appel aux producteurs français. 112

Chapitre V. — Esprit et méthodes de la nouvelle organisation économique. 125

Chapitre VI. — Programme d'action économique immédiate 132

Chapitre VII. — Les travailleurs intellectuels. 138

Chapitre VIII. — Notre position 144

Troisième partie, par M. Georges Valois.

LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX 151

Chapitre IX. — La guerre économique. 151

Chapitre X. — L'heure de la libération. . . . 157

Chapitre XI. — Les moyens de la création économique 165

Chapitre XII. — Sociétés corporatives et trusts. 171

Pages.

Chapitre XIII. — La rémunération du travail. . 180

I. L'abolition du patronat, p. 181 ; — II. La suppression du salariat, p. 183 ; — III. La participation aux bénéfices, p. 186 ; — IV. La limitation des bénéfices, p. 192 ; — V. L'actionnariat des ouvriers et des employés, p. 197 ; — VI. L'incorporation du prolétariat aux sociétés modernes, p. 206.

Chapitre XIV. — Le role des catholiques dans la nouvelle organisation économique. 218

Chapitre XV. — Les socialistes au service du militarisme ravageur. 234

Conclusion : Poulquoi travailles-tu ? 243

Appendices. — *Documents sur la Nouvelle Organisation économique*. 249

1° Statuts de la C. I. P. F. p. 250 ; — 2° Schéma représentant l'organisation professionnelle locale, régionale et nationale de la C. I. P. F., p. 256 ; 3° Tableau des groupements professionnels (groupements intellectuels et de production), p. 257 ; — 4° Type de statuts d'une fédération nationale, p. 259 ; — 5° Type de statuts d'un Conseil économique régional, p. 261 ; — 6° Type de statuts d'un Conseil économique local, p. 263 ; — 7° Secrétariats généraux des groupes régionaux, p. 265.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

LE CINQ OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT

PAR

LA TYPOGRAPHIE PHILIPPE RENOUARD

POUR LA

NOUVELLE LIBRAIRIE NATIONALE

3, Place du Panthéon, 3

PARIS

Ec.H
G83221n
161977
Gressent, Alfred Georges
Intelligence et production.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU